

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Lundi 2 juillet 2012

*Application de l'art. 152 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – IVa (2011-2012) N°1)</i>	1
<i>Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – IVbcd (2011-2012) N°1 et 1 bis)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	1
<i>Exposé de M. le Ministre Antoine</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.....	1
<i>Observations de la Cour des comptes</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes.....	8
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Disabato, Noiret, Eerdeken, Hazée.....	12
<i>Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 5 – IVa (2011-2012) N° 1 – annexe 3) et (Doc. 5 – VIbcd (2011-2012) N°1 – annexe 3)</i>	35
<i>Budget des organismes d'intérêts public de la Région wallonne (Doc. 5 – VIbcd (2011-2012) N°1 – annexe 9 partim)</i> ..	35
<i>Organisation des travaux (suite)</i>	
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	35
<i>Observations de la Cour des comptes</i>	36
<i>Exposé de Mme Raimarckers, Première auditrice à la Cour des comptes</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, Mme Raimarckers, Première auditrice à la Cour des comptes, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, M. Crucke, Mme Gonzalez Moyano, M. Hazée.....	36
<i>Vote</i>	44
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	45
<i>Interpellations et questions orales</i>	45

Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le ralentissement volontaire, par le ministre, de l'avancement de la Cité des Métiers de Charleroi »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 45

Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les demandeurs d'emploi qui poursuivent des études de plein exercice »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 47

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la nécessité d'augmenter le taux d'emploi des femmes »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 49

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les aides à la promotion de l'emploi »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 51

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le risque que l'emploi n'offre pas toujours une protection suffisante contre la pauvreté »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 53

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'emploi des plus de 55 ans »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 54

Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le Plan fédéral pour l'emploi qui a du plomb dans l'aile »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 55

Question orale de M. Maene à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le Plan piscines »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Maene, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 58

Liste des intervenants..... 62

Abréviations courantes..... 63

Présidence de Mme Kapompolé, Présidente

La séance est ouverte à 13 heures 20 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose de débiter nos travaux.

M. le Ministre nous avait prévenus qu'il aurait un peu de retard eu égard à la circulation.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à Mme Raimarckers, Première auditrice et à M. Duchêne, Premier auditeur réviseur à la Cour des comptes.

Je vous signale que les questions orales :

- de M. Jeholet, sur « l'état des perceptions et du recouvrement en matière de radio et téléredevance » ;
- de M. Disabato, sur « les retards de paiements » ;
- de M. Jeholet, sur « les Maisons de l'Emploi et de l'Initiative » ;
- de M. Mouyard, sur « le projet de pacte social pour l'alternance » ;
- de Mme Bertouille, sur « les APE et l'aide aux personnes handicapées » ;
- de M. Disabato, sur « le décret et la réforme du secteur de l'insertion professionnelle » ;
- de M. Disabato, sur « le dossier MIRE » ;
- de M. Jeholet, sur « le budget consacré à l'organisation d'Euroskills Spa-Francorchamps 2012 » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sont retirées.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 – IVa (2011-2012) N°1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 – IVbcd (2011-2012) N°1 ET 1 BIS)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – IVa (2011-2012) N°1) et du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 – IVbcd (2011-2012) N°1 et 1 bis).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous allons procéder à la désignation d'un rapporteur.

M. Noiret est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Antoine

Mme la Présidente. - Nous allons entendre M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports pour un exposé général avant d'entendre les observations de la Cour des comptes et de démarrer

la discussion générale.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Merci, Madame la Présidente. Merci très chers collègues de votre présence. Même si j'étais déchiré entre le sport – juste à côté – et les finances, ce sont bien sûr toujours les finances qui doivent primer, comme il se doit. La priorité revient au parlement, même si, parfois, le Tour s'interpose en termes de circulation.

L'exercice de l'ajustement budgétaire et du contrôle sera marqué du double saut de l'équilibre budgétaire qu'inlassablement, nous poursuivons d'ici 2015 et de la relance économique sur laquelle nous travaillons d'arrache-pied, que ce soit – vous le verrez – à travers le Plan Marshall, le Plan Marshall 2. vert ou encore l'écofinancement européen sans oublier – j'y reviendrai – une nécessaire solidarité à l'égard des milieux sociaux, mais également des communes pour lesquelles, je pense, l'intervention de la Région wallonne est déterminante aujourd'hui ainsi qu'en atteste – et nous le reverrons – la récente analyse de Belfius.

Cinq points charpenteront cet exposé liminaire :

- les objectifs du gouvernement, un rappel ;
- le cadre macro-économique qui s'impose à nous, majorité-opposition, Cour des comptes ou collaborateurs ;
- le contrôle budgétaire, avec le constat de la dégradation des paramètres de croissance, même si, comme je l'ai indiqué en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous voyons que ces indices de croissance font un peu du yoyo entre une estimation de tel mois et celle qui est établie trois ou quatre mois plus tard. Nous devons bien sûr chaque fois nous adapter ;
- nous verrons le premier ajustement en tant que tel ;
- puis, bien sûr, viendront les conclusions qui s'imposent.

Les objectifs sont, comme je vous l'ai indiqué, le retour à l'équilibre, la poursuite de la relance, la solidarité avec les pouvoirs locaux. Quand je parle de la priorité à l'emploi, ce n'est pas nécessairement et uniquement la politique de l'emploi, mais ce sont les emplois dont nous disposons que ce soit dans le non-marchand, le secteur social ou celui du handicap. J'y reviendrai.

Rappelons que ce qui nous motive, ce qui nous unit au sein de l'Olivier, c'est le retour à l'équilibre global en 2015, pour la Wallonie et la fédération. En effet, nous avons scellé notre avenir et nous organisons des transferts de normes, pour autant qu'ils soient – ce que nous avons fait – signifiés à notre collègue des finances. Ceci est fait en plein accord avec l'État fédéral.

Le solde de financement pour l'année 2012 a été conçu de la même manière qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous n'avons pas un solde net par rapport au PIB, parce qu'il n'y a pas de PIB en tant que tel, ni francophone ni wallon. Nous sommes donc partis de la même indication que le Fédéral : c'est 2,8% par rapport aux recettes. Nous nous sommes pleinement inscrits dans la trajectoire et l'approche déterminées par le Fédéral.

Vous voyez le retour à l'équilibre qui s'organise puisque, en 2015, nous sommes bien à zéro. Nous avons des objectifs intermédiaires. De 459,596 millions d'euros, nous sommes passés à 461,596 euros. C'est relativement indicatif. Vous allez voir que, dans toute une série d'éléments – d'ailleurs la cour l'a relevé dans une excellente analyse, nous y reviendrons – il y a un certain nombre d'hypothèses très prudentielles qui nous positionnent de manière tout à fait heureuse avec, par rapport à l'objectif qui nous est autorisé dans l'accord de coopération : de -570, nous nous situons à -461. Donc, une fois de plus – et je me plais à le souligner – nous faisons mieux que ce que le Fédéral nous demande. C'est une amélioration de 109 millions d'euros. Je veux vraiment souligner cette prudence parce qu'elle a été déterminante en 2011, lorsqu'il a fallu, par exemple, j'y reviendrai, supporter le choc du Holding Communal, ou encore lorsqu'une dégradation survient. Je parlais, tout à l'heure, des indices qui pouvaient évoluer à la hausse et, parfois, à la baisse ou encore s'il devait y avoir des corrections dans le chef de l'UCM. Nous avons donc pris une marge de manœuvre de 109 millions. C'est souhaitable, je le dis.

Nous avons eu le débat avec certains collègues, en Fédération. De toute façon, nous avons intérêt à hâter le pas puisque, l'année prochaine, de 461 versus 570 de l'accord, nous devons nous trouver à 338. Que nous le voulions ou non, nous sommes appelés à adapter nos dépenses ou, le cas échéant, nos recettes. Ici, nous avons fait le choix de diminuer nos dépenses pour la quasi totalité de l'effort. On poursuit donc cette trajectoire qui impose, bien sûr, un temps d'adaptation. D'ailleurs, le Fédéral l'a bien compris lorsqu'il nous l'a confirmé en février 2010, le 3 février, pour être tout à fait précis.

Voici la trajectoire wallonne. De 2011 à 2015, vous voyez que, progressivement, l'année prochaine, ce sera 135, puis

67, puis zéro. Cela conforte cette obligation que nous avons d'adapter notre politique des dépenses aux recettes telles que nous les constatons.

Cependant, à côté de cet équilibre qui est, pour nous, un objectif, sinon une obsession, il y en a une deuxième qui est tout aussi importante et qui est indissociable de la première. J'ai presque envie de dire que, d'une main, on travaille au retour à l'équilibre et, de l'autre, on est à la poursuite de la relance parce que nos concitoyens en ont besoin. Vous le voyez, la consommation des crédits est quand même importante avec le Plan Marshall 1 et Plan Marshall 2. Vert puisque, pour 2010 et 2011, nous avons chaque fois fait mieux que ce que nous avons fixé comme dépenses dans le Plan Marshall. De plus, nous montons en puissance puisque, rien qu'entre 2011 et 2012, vous le constatez, c'est 100 millions de plus.

Donc, quand on nous interroge sur notre plan de relance, puisque c'est un des sujets-phares de la discussion au niveau fédéral, nous, dès l'initial, nous avons déjà mis 100 millions d'euros de plus sur la trajectoire du Plan Marshall 2. Vert, tout en respectant le retour à l'équilibre. C'est même mieux, puisque je vous ai indiqué les 100 millions pour lesquels nous faisons mieux. C'est vraiment cette double volonté qui doit constituer notre axe de travail en la matière.

Il n'y a pas que le Plan Marshall, bien évidemment. À côté de cela, il y a aussi les cofinancements européens. Vous voyez que, là aussi, dans les différentes rubriques – Objectif 1, Objectif 2 ou Objectif 3 – nous montons en puissance. Pour 2012, ce sont 180 millions en moyens de paiement et, vous le verrez, la Cour des comptes souligne que nous sommes dans les délais pour la règle du N+2.

Il y a donc relance, équilibre, mais aussi soutien aux communes. Je tiens à le dire, parce que c'est non seulement un choix politique que de soutenir les communes, mais c'est aussi une contrainte puisque, dans le groupe « Entité 2 », il y a les communautés et les régions, mais également les communes. Donc, ne pas se soucier des communes, c'est s'exposer à devoir nous-mêmes faire les efforts qu'elles ne pourraient pas endurer.

Par conséquent, nous avons fait le choix de placer les communes dans un financement qui est favorable puisque, avec l'AWIPH, c'est le seul département qui a l'index +1. Cela signifie que, chaque année, il y a un refinancement d'1% , sur un Fonds des communes qui est proche du milliard. On mesure mieux l'importance.

Concernant cet effort que nous menons au sein du gouvernement avec M. Furlan, je pense que nous avons eu un bon bulletin dans l'analyse de Belfius, cette analyse traditionnelle qui sort au mois de juin et que l'on a l'habitude de lire sous la plume de M. Dessoy. En effet, vous voyez que les recettes communales, à l'exercice propre, sont plus importantes en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre. C'est quand même important. Il y a une évolution de +4,3% alors qu'elles ont évolué sans évolution notable du taux d'imposition.

J'y vois deux éléments. D'une part, c'est une amélioration de l'IPP qui fait que la surcharge qu'impose la commune à l'égard du Fédéral rapporte davantage. Ce que je dis, la plupart des municipalistes ont pu le constater dans leur budget. L'IPP se comporte donc bien et ce n'est pas anormal puisque la Cour des comptes – nous l'avons déjà mentionné dans l'intervention de solidarité nationale – constate aussi que celle-ci est en train de baisser du fait du redressement de l'IPP. Ensuite, il faut y voir aussi l'enjeu et les conséquences favorables du Fonds des communes.

Bref, nos communes wallonnes sont en meilleure situation que les communes bruxelloises et flamandes. Vous le voyez encore mieux avec les communes en déficit, on voit une dégradation du côté flamand, puisqu'elles étaient, en 2010, à 59 % en déficit et qu'elles sont aujourd'hui à 71 %.

Du côté bruxellois, le nombre de communes en déficit est passé de 37 % en 2010 à 63 % en 2012. La Région wallonne se trouve dans la bonne moyenne, avec une moyenne de 36 et 38 % de communes en déficit. Cela signifie que la structure des finances communales est meilleure en termes de déficit, en termes d'évolution également pour la Wallonie que pour Bruxelles et la Flandre.

C'est d'autant plus remarquable que je vous rappelle que la Flandre a opéré une vaste opération de remboursement de la dette communale pour toutes ses communes. Malgré cela, le déficit des communes flamandes repart à la hausse.

Ainsi, lorsqu'on agrège, dans l'Entité 2, les communautés, régions et communes, si on ne doit tenir compte que de la part des communes wallonnes, nous n'avons franchement pas de souci. Sur une autre planche de ma présentation, que je n'ai pas apportée, on voit même que les placements des communes augmentent.

On constate que tous les signaux s'améliorent : le déficit reste stable, les placements augmentent, la fiscalité n'a pas augmenté. On est là dans une situation qui est tout à fait favorable, me semble-t-il.

Ce n'est pas une surprise. J'ai agrégé ici tous les transferts de la région vers les communes, que ce soit le Fonds des

communes, le Fonds spécial de l'aide sociale, le refinancement du Fonds des communes intervenu après la réforme, l'intervention pour les communes dont les finances ont été obérées, ainsi que les compensations fiscales et celles des réductions du précompte immobilier liées au Plan Marshall. Tout cela fait qu'on est passé, sur à peu près cinq exercices, de 1,24 milliard d'euros à 1,435 milliard d'euros.

Manifestement, personne ne peut ici contester que, sur ces cinq ans, ce sont 200 millions d'euros de plus pour les pouvoirs locaux. Tant mieux, cela améliore bien sûr globalement le panier de l'Entité 2, en tout cas de la contribution du sud.

Nous avons donné la priorité à l'emploi. Je veux en faire la démonstration. Je vise ici l'emploi au sens large, à savoir tout le département de notre collègue, Mme Tillieux : action sociale, familles et handicapés. À cet égard, l'AWIPH bénéficie, comme vous le savez, d'une indexation d'1 % qui a été retenue, outre la dérive barémique, notamment pour tout ce qui concerne les points APE, de telle manière qu'il n'y ait pas de perte pour qui que ce soit. Il n'y a donc pas de nécessité de licencier pour rémunérer ces emplois ou pour assurer leur ancienneté, puisque les volumes sont préservés en la matière. C'est donc une confirmation prêtée à l'emploi. Il en va de même pour le non-marchand puisque, depuis le récent accord, ce sont pratiquement sept millions d'euros récurrents qui leur sont accordés. Tout cela fait que l'emploi public ou subventionné, même s'il n'a pas diminué, n'a pas terriblement augmenté non plus. C'est surtout l'emploi privé qui nous a permis, ces derniers temps, de faire baisser le chômage à 13,3 %, ce qui est le meilleur chiffre depuis à peu près 24 mois.

Ceci est la preuve que, sur ce point, on résiste aussi. Pas d'euphorie, certes, mais soulignons que, par rapport à un grand nombre de pays ou de régions qui nous entourent, le chômage s'est non seulement stabilisé, mais a aussi diminué. Cet élément me paraît important. Il participe aussi au maintien de l'IPP, comme je l'indiquais tout à l'heure.

J'en arrive à la synthèse de ces objectifs.

Je vous rappelle que le Comité de monitoring a constaté, le 24 février dernier, que nous avons parfaitement répondu à l'attente du Fédéral.

On voit, du reste, l'intervention de solidarité nationale puisque, de 2007, première année consacrée du Plan Marshall, à aujourd'hui, nous sommes passés de -14,92 à -11,63. Je cite ici les chiffres de la Cour des comptes. Par contre, à Bruxelles, nous assistons à un phénomène inverse, ce qui explique largement le refinancement de cette région, puisqu'ils sont passés de -9,36 à -15,97.

Ainsi, le niveau de rendement moyen de l'IPP par habitant est en train de chuter à Bruxelles et de se redresser en Wallonie. C'est d'ailleurs pour cela que je me suis permis d'y joindre le taux de chômage – 13,3 % - l'un n'étant peut-être pas étranger à l'autre.

Équilibre, relance, solidarité avec les communes et priorité à l'emploi dans les secteurs sociaux et de service à nos concitoyens, voilà comment résumer, un peu, les objectifs du gouvernement

La seconde partie de mon exposé porte sur le cadre macro-économique de l'ajustement du budget 2012.

Voici les yoyos d'indices qui s'imposent à nous.

En septembre 2011, il y a près neuf mois, on nous annonçait 2,4 %. En février 2012, au moment du conclave, nous étions à 0,1 %. Vous constaterez tout à l'heure que, dans le cadre des provisions, nous l'avons descendu à -0,1 %, dès lors que nous ne savions pas quelle serait l'évolution. Depuis, l'extrême prudence des gouvernements de placer un budget en évolution négative de -0,1 % s'est heureusement vu contraster par les dernières estimations – plus généreuses – que l'on nous annonce, puisqu'il est question, pour certains, de +0,5 ou +0,6 %.

Bref, à la lumière des dernières indications qui sont rentrées, vous constaterez que c'est un budget extrêmement prudent dans ses indices de croissance.

On voit aussi que l'inflation a terriblement évolué, en passant de 3,5 % pour se fixer à 2,7 %. Il en va de même pour l'indice santé.

Il convient de saluer cette prudence qui doit nous caractériser, dans ce contexte aléatoire où les indices évoluent sans même que nous ne puissions réagir puisqu'il s'agit, pour la plupart, d'indices qui renvoient à des situations conditionnées par l'international, le national et aussi par nous-même, mais dans un cocktail dont il est difficile d'identifier la responsabilité des uns et des autres.

Rappelons que le diaporama repris de l'exposé de l'initial n'a pas changé. À l'initial, pour la Wallonie et la Fédération

Wallonie-Bruxelles, nous avons provisionné pratiquement 520 millions d'euros par l'entremise de toute une série de provisions – provisions pour les index, provisions conjoncturelles, provisions sur la dette. On ne savait pas très bien les évolutions de taux, de la cotisation responsabilisation pension ou encore des corrections au niveau SEC pour lesquelles nous voulions nous prévenir en la matière.

On le voit, nous avons bien fait d'être prudents.

Nous l'avons aussi été du côté wallon. Vous voyez que, pour la Région wallonne, notre provision était quand même, au total, de 90 millions d'euros. En renonçant à dépenser 90 millions à l'initial, cela nous a d'autant plus facilité le travail du monitoring. Je pense toutefois que nous avons bien fait, sans quoi l'exercice eut été beaucoup plus difficile.

Retenons que, chaque fois, tant en termes de provisions que vis-à-vis des objectifs fixés par le Fédéral, on doit systématiquement être plus volontaire pour nous mettre à l'abri. Je pense que nous avons bien fait.

Du reste, voici quinze jours, les résultats de 2011 vous ont été présentés par la Cour des comptes dans une préfiguration. Nous avons eu tout un débat. Je retiendrai que, malgré les nouvelles contraintes SEC liées à Eurostat, le sauvetage du Holding communal – 207 millions d'euros – ou encore une crise économique avec des indices de croissance faibles, nous avons, là aussi, terminé l'année en faisant mieux – de l'ordre de 121 millions d'euros – que l'objectif. Nous aurions même pu porter ce montant à 135 millions en raison de deux divergences méthodologiques avec la cour, à savoir l'opération sur Ethias qui sera confirmée comme une dépense financière et non une dépense budgétaire et, ensuite, un millésime d'une opération décidée – les réserves mathématiques – au sujet duquel l'ICN a évolué dans l'appréciation « dépense financière ou dépense budgétaire ».

Je viens au contrôle. On constate une perte de recettes qui nous est communiquée par le Fédéral. Cela concerne essentiellement la partie attribuée à l'IPP, à concurrence de -52,701 millions d'euros. Au niveau des impôts régionaux, on constate une petite augmentation, même si cela cache des mouvements en sens contraire. En fait, ce sont essentiellement les droits de succession qui rétablissent notre situation par rapport à d'autres familles d'impôt.

À ce sujet et comme nous le verrons tout à l'heure puisque nous avons lancé la circulaire du deuxième contrôle budgétaire, nous sommes extrêmement attentifs à nos impôts régionaux puisque qu'ils peuvent évoluer en sens divers. En matière d'impôts institutionnels, on aura peut-être des corrections ex post. Nous sommes également très attentifs aux droits d'enregistrement et à la TMC, mais les derniers chiffres communiqués par le Fédéral, ce mois-ci, nous donnent pour le moment une confirmation de stabilisation – et même, pour certains impôts, une légère hausse – qui nous aidera lors du deuxième ajustement ou du deuxième contrôle.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les corrections au niveau des dotations ont été apportées avec les nouveaux indices. On constate également une diminution des recettes affectées. Cela entraîne une perte de recettes de pratiquement 53,998 millions d'euros.

Nous avons ensuite des dépenses qui augmentent mécaniquement, à savoir les rémunérations. C'est toutefois moins que pour la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque nous n'avons pas ici le poids des enseignants. Il y a également des dépenses indexées. À titre d'exemple, dès lors qu'on dit « indexation +1 » pour le Fonds des communes, cela entraîne automatiquement des dépenses complémentaires. Cela se traduit par une augmentation de 16,849 millions d'euros.

Nous avons par ailleurs fait des corrections SEC négatives de -21,498 millions d'euros, essentiellement pour des recettes liées à des avances récupérables octroyées aux entreprises dans le cadre du décret du 3 juillet 2008 qui, jusqu'ici, était présumées des recettes budgétaires. Dorénavant, elles sont qualifiées de recettes financières. Nous devons bien sûr intégrer cette correction.

À l'instar du Fédéral, nous avons opté pour la prudence et constitué un Buffer – c'est-à-dire un tampon conjoncturel, une provision – pour nous placer de 0,1 % à -0,1 %, ce qui fait une provision de 9,432 millions d'euros. Nous avons encore fait plus – cela a donné lieu à grand débat au gouvernement – nous avons même prévu un blocage administratif de quelque 23,210 millions d'euros. Pourquoi ce blocage administratif complémentaire à la provision ? Parce que nous ne savions pas comment nos impôts régionaux allaient se comporter en termes de rendement. Vous constatez que cela représente pratiquement 32 millions d'euros. Maintenant, ces blocages administratifs pourraient être levés au mois de septembre, à deux conditions : on verra, à ce moment-là, où on en est dans les impôts régionaux – les nouvelles sont plutôt rassurantes – et nous verrons quel sera l'indice de croissance définitivement acquis au niveau fédéral. Là aussi, on nous annonce une croissance plus importante. Encore faut-il savoir si le Fédéral va faire un ajustement de ses dépenses vis-à-vis de nous ou s'il les laissera dériver, auquel cas, il y aura une correction ex post l'année prochaine, et ce que nous devons recevoir cette année, nous le recevrons l'année prochaine. Dans les deux cas de figure, nous nous sommes prémunis par la provision et le blocage administratif.

L'enjeu du contrôle budgétaire de février, c'était 101,777 millions d'euros en région. Bien sûr, nous en avons retranché la provision que nous avons constituée à l'initial – provision conjoncturelle – de 40 millions d'euros. L'enjeu était de trouver 61,774 millions d'euros. À cela, pour que l'exercice soit le plus transparent possible, nous avons dû ajouter trois éléments : un litige avec l'Office national des Pensions pour les travailleurs salariés, à concurrence de 2,6 millions d'euros, l'appel à projets pour les APE dits sociaux à concurrence de 3,4 millions d'euros qu'il fallait financer ainsi qu'une petite dépense pour des agents provenant du Fédéral, à concurrence de 400 000 euros.

Bref, l'enjeu définitif était de trouver 68,174 millions d'euros.

Comment le gouvernement a-t-il trouvé ces 68,174 millions d'euros, ayant déjà vidé la provision de 40 millions d'euros ? Nous l'avons fait :

- par un ralentissement dans la fonction publique – via un phasage des recrutements – à raison de 5 millions d'euros ;
- par une compression des dépenses dites facultatives – ce qu'on appelle les dépenses non obligatoires hors personnel (NOHP) – pour 25,144 millions d'euros – celles et ceux qui voulaient que l'on comprime les dépenses facultatives trouvent ici leur réponse. Nous avons prévu, du reste, le fameux blocage administratif complémentaire à 1,2 millions d'euros. Cette mesure de prudence pourra, le moment venu, être levée dès lors qu'on aura la confirmation des rendements fiscaux tant au Fédéral qu'au régional ;
- la correction promise au niveau des traitements des ministres ;
- le planning des investissements. On ne renonce à rien, nous avons simplement alimenté en moyens de paiement bien au-delà de ce que nous pouvions concrétiser sur le terrain. C'est un peu normal, cela concerne beaucoup de ministres, à la fois en matière de travaux publics, de transports, de formation. Nous avons ramené ces montants à leur juste exécution et je dirais même encore au-delà, en se laissant une marge. Cela nous permet de faire une économie, par rapport au planning des travaux, de 13,3 millions d'euros. Si je prends, par exemple, les centres de compétences, nous n'avons pas encore désigné les architectes. Le temps de les désigner et d'obtenir les permis, les dépenses seront quasiment nulles cette année-ci ;
- le dividende aéroport – j'en suis très fier et très heureux en tant que ministre des aéroports – via la SOGEPa de 1,8 million d'euros. Tant mieux, les aéroports rapportent et nous n'avons pris que les dividendes de la SOGEPa, nous n'avons pas pris ceux de la SOWAER qui sont conservés pour financer de nouveaux investissements ;
- le supplément de recettes sur la redevance de l'eau puisque, avec le Ministre Philippe Henry, nous avons recalculé le rendement de cette redevance qui, bien que n'entrant en vigueur qu'au 1er mars, rapportait plus que ce qu'on avait imaginé. Je vous rappelle qu'il s'agit à la fois d'une redevance sur les consommateurs de Bruxelles et sur les consommateurs wallons puisque nous approvisionnons Bruxelles. En termes de coût par famille, on est en-dessous des sept euros par an. Pour situer l'effort, cela concerne trois millions d'euros ;
- la redevance certificats verts, à concurrence d'1,8 million d'euros
- la dette FADELS : comme nous la payons en janvier, nous avons le chiffre définitif, ce qui nous permet, par une bonne opération de gestion de la couverture, de faire une économie de 12,130 millions d'euros ;
- des ajustements et corrections SEC de six millions d'euros, principalement au niveau de la SOFIPOLE, si je suis bien informé.

Le total, en réduction de dépenses, s'élève à 68,198 millions d'euros.

Voici le tableau de synthèse : des recettes en moins, à concurrence de 53 millions d'euros ; le Buffer : -9 millions d'euros ; la croissance mécanique des dépenses : -16 millions d'euros ; les corrections SEC : -21,498 millions d'euros ; la provision : +40 millions d'euros ; la prise en compte de dépenses nouvelles : -6,4 millions d'euros ; le contrôle budgétaire : +68,198 millions d'euros. On est donc à 24 000 euros près. C'est moins que la marge d'erreur à l'équilibre en la matière par rapport à l'objectif. Je vous rappelle, à cet égard, que nous réalisons 109 millions d'euros de mieux que ce que le Fédéral nous demande pour les deux institutions.

Vous trouvez ici le tableau des recettes. C'est la confirmation de ce que je viens de vous présenter :

- la perte à l'IPP au niveau fédéral ;

- les impôts régionaux qui augmentent, avec des variations à la hausse et à la baisse. On pourra y revenir ;
- les dotations ;
- les financements des PRC, c'est la recette qui nous provient du Fédéral. J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un des éléments pour lesquels nous avons envoyé une lettre de créance au Fédéral. En effet, depuis 2002, nous sommes bloqués à 182 millions d'euros sans indexation et sans tenir compte de l'effort de réinsertion que nous réalisons. Cela fait que, pour la seule année 2012, nous avons réclamé au Fédéral 106 millions d'euros. C'est ce qu'ils nous doivent par rapport à l'effort produit. Cela fait bien sûr partie du match, nous en avons déjà parlé avec M. Crucke : le Fédéral réclame 250 millions d'euros aux communautés et régions de ce pays, mais nous, Région wallonne, rien que pour nous-mêmes, nous réclamons 156 millions d'euros au Fédéral. Rendez-vous au prochain match, puisque des groupes de travail ne cessent de se voir, mais pas nécessairement de s'entendre ;
- les recettes diverses, avec une petite augmentation de 2,308 millions d'euros. C'est notamment là que vous trouvez la recette des dividendes de la SOGEP. Il s'y trouve également une recette exceptionnelle liée à des remboursements de TVA sur des annuités de l'emphytéose du bâtiment de la Délégation Wallonie-Bruxelles, ce qui nous fait une recette de 250 000 euros.
- les recettes affectées, où nous avons une baisse de 6,913 millions d'euros. En réalité, la baisse était plus importante, à concurrence de 9,913 millions d'euros, mais on a décompté les 3 millions d'euros de la redevance sur l'eau.

Pour les recettes, nous aboutissons à un total de -47 millions d'euros.

Voici le tableau identique, mais pour les dépenses. Vous y voyez :

- les évolutions essentiellement liées à l'inflation. Ce sont des dépenses mécaniques ;
- les dotations d'OIP où on constate une légère diminution, principalement au niveau du Commissariat général au Tourisme où M. le Ministre Furlan a décidé de faire son effort par rapport à la réduction qui était imposée à chacun des ministres. C'est à cet endroit qu'il a décidé de faire son économie ;
- le cofinancement européen où vous constatez que rien ne bouge ;
- le Plan Marshall pour lequel il y a même un petit complément ;
- les montants que je vous ai présentés au niveau du FADELS ;
- la provision conjoncturelle ;
- une diminution des crédits variables.

On aboutit à un total de dépenses de -56 millions d'euros.

Nous allons maintenant analyser, si vous le voulez bien, ce qui est peut-être l'élément le plus important pour celles et ceux qui, aux niveaux fédéral et européen, surveillent nos budgets, à savoir des corrections de passage du solde budgétaire au solde de financement SEC. Vous allez voir qu'elles ont été analysées de manière prudente puisqu'on a même pris des provisions au cas où l'ICN modifiait ses analyses.

Nous nous sommes calés aux dernières prescriptions que nous communiquent l'ICN, puisque nous avons des relations tous les mois avec les responsables de l'institut et, bien sûr, sur des éléments tout à fait concrets.

Vous voyez que le solde du regroupement économique se détériore de 2,8 millions d'euros pour arriver à une correction de 54,64 millions d'euros.

Vous relèverez que les amortissements n'ont pas été modifiés.

Au niveau de la sous-utilisation de crédits, vous constaterez que la Cour des comptes relève elle-même, dans son rapport, que c'est une estimation très prudentielle par rapport à la sous-utilisation constatée en 2011. C'est donc l'octroi de crédits et de participations avec une diminution de 10 millions d'euros, pour se solder à 219 millions d'euros.

Ensuite, vous relèverez la traditionnelle correction négative de 10 millions d'euros pour nous mettre à l'abri. C'est

aussi une manière prudente par rapport à l'un ou l'autre élément qui se détériorerait.

À l'ajusté, on aboutit à 437,565 millions d'euros.

On va refaire ensuite le tableau avec le solde budgétaire brut à -637 millions d'euros, les corrections SEC à 437 millions d'euros, le solde de financement à 200 millions d'euros, l'objectif à 201,7 millions d'euros.

On obtient un écart favorable d'1,687 million d'euros. Je répète qu'il y a un écart favorable entre communauté et fédération de pratiquement 108 millions d'euros. Nous faisons donc encore mieux que ce que nous avons annoncé qui, lui-même, comportait une amélioration de 109 millions d'euros.

En conclusion, le gouvernement a réagi au plus vite au mois de février. On me dira que l'exercice décréteil ne vient qu'en juin. Rassurez-vous, tout cela a fait l'objet de tous les blocages administratifs, c'était donc impossible, pour les ministres, de pouvoir utiliser ces sommes. On a donc déjà anticipé le vote du parlement dans l'implémentation budgétaire.

Nous sommes donc toujours dans le respect de l'équilibre en 2015 et dans cette volonté d'améliorer la situation, chaque fois que c'est possible, que ce soient les objectifs fixés par le Gouvernement fédéral ou même ceux que nous avons fixés nous-mêmes.

Relevons également la prudence avec le Buffer, avec le blocage administratif – qui n'est pas repris – ou encore avec la sous-utilisation de crédits. On a prévu des provisions SEC pour d'éventuelles corrections négatives de l'ISSeP de 70 millions d'euros. Vous voyez qu'on a bien retenu les leçons du passé.

Au total, on dispose d'une marge de manœuvre de 182 millions d'euros auxquels, si nous étions complets, nous devrions ajouter les blocages administratifs, ce qui nous amènerait au-delà des 200 millions d'euros de prudence.

On s'est donc vraiment mis dans les hypothèses les plus sévères et les plus pessimistes pour pouvoir être au rendez-vous que nous fixe le Fédéral.

On a encore des moyens au niveau de la dette car, après six mois, on voit que, même si les marges commerciales restent hautes, les taux d'intérêt sont très bas, ce qui fait que nous sommes dans une situation meilleure que celle que nous avons projetée au moment de l'initial. Nous n'avons pas touché, excepté le Fadels, au montant inscrit pour la dette.

En outre, nous sommes déjà lancés dans un deuxième contrôle budgétaire car nous voulons vérifier à la fois nos dépenses et surtout nos recettes pour bien avoir la certitude que nous sommes « dans les clous ».

S'il le fallait, nous prendrions les mesures mais, aujourd'hui, nous sommes plutôt dans un sentiment, certainement pas euphorique, mais de stabilisation légèrement à la hausse au niveau des recettes, ce qui devrait nous mettre à l'abri. Notons encore, bien sûr, le Plan Marshall, les fonds structurels, les pouvoirs locaux, sociaux et non-marchands.

Voilà qui clôture cet exercice, Madame la Présidente, sachant que vous en aurez un deuxième à analyser, qui sera probablement jumelé avec le budget 2013 où nous aurons encore de nouveaux efforts à produire puisque, vous l'avez vu, nous allons devoir emprunter moins. Fatalement, 2013 sera donc encore un exercice où il faudra serrer les vis, que ce soit en dépenses voire, le cas échéant, l'une ou l'autre recettes, tout en maintenant le cap du Plan Marshall et des cofinancements européens pour lesquels nous ne voulons pas ralentir la croissance des dépenses puisqu'elles sont génératrices d'un mieux-être pour nos concitoyens. On le voit à l'IPP et dans l'intervention de solidarité nationale.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre exposé.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est à M. Duchêne.

M. Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes. - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, nous vous remercions tout d'abord pour l'attention que vous portez au rapport de la Cour des comptes relatif à l'examen des projets d'ajustement des budgets pour l'année 2011.

M. le Ministre a exposé longuement les principales mesures.

Je vous présente déjà nos excuses pour les redites inévitables.

Comme nous avons préparé un texte, pour ne pas perdre le fruit de notre travail, je vais essayer d'être bref mais le suivre plus ou moins. Je m'en excuse déjà.

L'ajustement des recettes. Les prévisions de recettes ajustées diminuent globalement de 47,6 millions d'euros par rapport au montant arrêté par le budget initial.

La principale diminution vient de l'impôt des personnes physiques et de la révision à la baisse du taux de croissance faite par le Bureau du Plan en février 2012.

Hors vignette, les estimations relatives au produit des impôts régionaux augmentent de 5,5 millions d'euros. Pour un certain nombre de taxes, les montants diffèrent de ceux mentionnés dans le budget des voies et moyens de l'État pour l'année 2012, notamment pour les recettes provenant de la taxe de mise en circulation qui, dans le présent projet d'ajustement, intègrent les recettes liées à l'application des malus CO2. Concernant lesdits malus, la cour recommande que les recettes qui en proviennent soient imputées sur l'article ad hoc existant au budget.

En ce qui concerne les prévisions relatives aux droits d'enregistrement, les montants inscrits au budget régional, prennent en compte les effets escomptés du cavalier budgétaire inscrit à l'article 13 du dispositif des recettes du budget initial qui majore les taux prévus à l'article 131bis §1er du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Les prévisions relatives à la redevance télévision ne sont pas modifiées par le projet de l'ajustement. Elles restent fixées à 115 millions d'euros. À la fin du mois de mai, les recettes perçues par le service, mais non encore entièrement transférées au receveur, s'élevaient à 37,6 millions d'euros.

Les recettes affectées au Fonds pour la protection de l'environnement augmentent de 3 millions d'euros. Cette majoration fait suite à la révision à la hausse de la prévision de recettes supplémentaires que rapportera à la région la modification de l'article D252 du Code de l'eau, prévue à l'article 20 du dispositif qui impose une contribution annuelle de prélèvement sur toutes les prises d'eau potabilisables.

La part de l'impôt conjoint transféré du Fédéral diminue de 52,7 millions d'euros, essentiellement en raison de la révision du taux de croissance 2012 qui passe de 1,6 % à 0,1 %. Les paramètres utilisés sont ceux qui figurent dans le budget économique du 10 février 2012. Les montants coïncident avec ceux qui figurent dans le budget 2012 ajusté des voies et moyens de l'État.

La dotation de la Communauté française augmente, pour sa part, de quatre millions d'euros suite à la révision à la hausse de l'inflation : 2,7 % au lieu de 2 %.

En recettes diverses, la principale augmentation – 1,8 million d'euros – concerne les recettes provenant de la participation aux bénéfices d'entreprises publiques ou privées. Elle correspond à un dividende exceptionnel à percevoir de la Brussels South Charleroi Airport via la SOGEPA, en mission déléguée.

Le projet d'ajustement diminue de 9,9 millions d'euros les recettes affectées non fiscales. Cette diminution concerne exclusivement les recettes affectées au Fonds du péage et des avaries, qui passent de 69,1 millions d'euros à 59,2 millions d'euros suite à la révision à la baisse des prévisions de recettes liées à l'eurovignette.

En ce qui concerne l'ajustement des dépenses, le projet d'ajustement du budget général des dépenses réduit les moyens d'action de 48,1 millions d'euros et les moyens de paiement de 56,8 millions d'euros. Il augmente de 8,6 millions d'euros l'écart entre les crédits dissociés d'engagement et les crédits dissociés d'ordonnancement, générant une hausse potentielle de l'encours des engagements de 79 millions d'euros.

Les principales baisses en moyens de paiement concernent :

- la diminution de trois millions d'euros de la dotation au Commissariat général au Tourisme ;
- la diminution de 30,6 millions d'euros de la provision conjoncturelle faisant suite à l'intégration dans le montant des recettes de l'impôt conjoint de la révision à la baisse du paramètre de croissance. Comme M. le Ministre l'a expliqué, la provision subsistante intègre cependant encore un montant de 9,4 millions d'euros visant à faire face à une éventuelle nouvelle dégradation de ce paramètre ;
- la diminution à concurrence de quatre millions d'euros des crédits visant à supporter les intérêts de la dette régionale ;

- à concurrence de huit millions d'euros, les crédits permettant de financer les annuités à verser au Fabels, adaptation au taux d'intérêt réel ;
- la diminution à concurrence de 3,3 millions d'euros de la dotation à la SOWAER ;
- l'annulation des crédits de respectivement 1,8 millions d'euros et un million d'euros prévus pour la participation de la région au programme « métro de Charleroi » et pour l'octroi de subventions à la SRWT pour la réalisation de sites propres inscrits à la Déclaration de politique régionale.

Un certain nombre de crédits ont été majorés, dans la plupart des cas, pour tenir compte de l'inflation. On citera notamment le Fonds des communes – +1,7 millions d'euros – et plusieurs programmes de la division organique 18 incluant un certain nombre d'allocations de base liées aux missions du Forem dont les moyens de paiement augmentent de 14,3 millions d'euros. Il s'agit évidemment ici du total de la division organique 18, et pas seulement du Forem – pour éviter tout mal entendu. On pourrait également citer le cas de l'AWIPH.

Quels sont les effets de l'ajustement sur les soldes budgétaires ? Ainsi que M. le Ministre l'a exposé, le projet d'ajustement réduit le déficit budgétaire brut de 9,1 millions d'euros, pour le porter à -637,6 millions d'euros.

Les corrections apportées par le gouvernement au solde budgétaire afin d'obtenir le solde de financement de l'Entité, varient peu par rapport au budget initial. Elles concernent principalement les octrois de crédits et prises de participations, qui diminuent de 10,5 millions d'euros. Le gouvernement a, en effet, considéré comme des opérations non financières un certain nombre de dépenses inscrites sous code 8 dans les tableaux budgétaires.

La Cour des comptes relève qu'il est peut-être dommage qu'on n'ait pas profité de l'ajustement pour éliminer cette discordance et que, comme dans le budget initial, le budget de l'Office wallon des déchets affiche, en recettes, un prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets de 40,1 millions d'euros tandis que le budget de Région wallonne proprement dit mentionne des dépenses à charge de ce même fonds à concurrence de 24,5 millions d'euros. Il pourrait en résulter une sous estimation des dépenses, mais je sais que M. le Ministre dira que l'OWD ne réalise jamais son budget. On aurait peut-être pu adapter et profiter de l'ajustement.

Le montant de la correction négative inscrit au titre de solde budgétaire des institutions consolidées passe de -56,9 millions d'euros au budget initial à -54,1 millions d'euros au projet d'ajustement suite à la révision de l'estimation concernant le résultat budgétaire de la SRWT.

La Cour des comptes ne peut toutefois se prononcer sur l'exactitude du montant mentionné dans le tableau de l'exposé général. Elle ne dispose pas, en effet, de tous les budgets ajustés des organismes. Par ailleurs, le Forem présente un budget en équilibre, mais ce budget ne reprend pas les dépenses qui pourraient être financées par le Fonds de réserve.

Au total, le solde de financement s'établit à -200 millions d'euros, montant qui respecte l'objectif imparti à la Région wallonne pour l'exercice 2012, compte tenu du transfert de norme provenant de la Communauté française à concurrence de 67,3 millions d'euros.

La cour insiste une nouvelle fois sur le fait qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur le solde de financement étant donné qu'il s'agit d'une prérogative de l'ICN qui fera les requalifications qu'il juge utiles.

Comme les années précédentes, l'analyse des programmes n'est pas exposée dans le cadre de cette commission, mais devant les commissions spécialisées.

Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les commissaires, je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Duchêne pour les observations de la Cour des comptes.

Monsieur le Ministre, je vais directement vous passer la parole pour des commentaires avant d'entamer la discussion générale.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - D'abord, je remercie la Cour des comptes pour son analyse.

Je comprends l'attitude prudente de M. Duchêne quant au respect ou non des soldes. Cependant, enfin, je me plais à souligner que, dans une littérature que nous connaissons bien de la cour, vous êtes prudent, mais vous dites quand même que nous devrions – je me permets de le dire pour rassurer les parlementaires – atteindre les objectifs, même si ce n'est

pas le travail de la cour, mais bien évidemment celui de l'ICN.

J'ajouterais que nous avons entrepris depuis 2009 – ce qui n'était pas le cas par le passé, il faut le dire – un dialogue avec l'ICN, avec, le moment venu, des corrections à notre désavantage, et parfois à notre avantage. On l'a d'ailleurs vu au niveau des réserves mathématiques ou d'une opération de la SOGEPa qu'ils ont acceptée. C'est un dialogue qui est constant et permanent. On voit bien – c'est toute la difficulté pour nous – que la jurisprudence de l'ICN, elle-même, évolue. En 2010, ils considéraient les réserves mathématiques comme étant des dépenses financières. Aujourd'hui, eu égard au risque de sinistralité, ils ne les considèrent plus comme tel. En un seul exercice, l'ICN a évolué. Vous avez vous-même, dans la préfiguration et à juste titre, émis quelques craintes sur Ethias, alors qu'ils viennent de nous confirmer que c'était bien une opération financière. Je veux le dire aux parlementaires.

Tout à l'heure, j'évoquais le contexte économique et financier qui est difficile – indice de croissance. Cependant, le cadre SEC n'est pas totalement et définitivement établi. C'est pour cela que nous avons inscrit 70 millions de provisions en corrections SEC. Ainsi, si, d'aventure, l'ICN évoluait encore, nous avons prévu de quoi y faire face. C'est uniquement pour cela. S'il n'y a pas de nouvelle correction, vous aurez compris que l'on va améliorer de 70 millions notre réalisation. Rendez-vous à la préfiguration d'ici un an. Nous le verrons à ce moment-là.

Deux remarques me paraissent importantes, si vous me l'autorisez, Madame la Présidente. J'ai cru le comprendre dans l'intervention du représentant. Il y a une divergence au niveau du budget des voies et moyens du Fédéral par rapport à nos propres estimations sur la taxe de mise en circulation. Je relève aussi que la remarque vous avez notifiée dans votre rapport sur le fait que nous n'avons pas distingué la TMC des éco-malus.

Je voudrais le faire mais, malgré tous les courriers que nous transmettons au SPF Finances, ils se refusent de départager ce qui est TMC de ce qui est écomalus. Donc, je suis dans l'incapacité d'alimenter l'article écomalus. Je le voudrais. Ce serait bien plus compréhensible et transparent pour les parlementaires, mais je ne sais pas le faire puisqu'ils ne font pas la distinction.

Deuxièmement, nous avons quelques difficultés avec nos amis du Fédéral. Vous connaissez notre volonté de pouvoir, à l'avenir, gérer nous-mêmes cette famille d'impôts, essentiellement parce que nous avons des transmissions qui souffrent d'un retard relativement important entre la DIV et le Ministère des Finances. Ces retards, malheureusement, vont encore s'accroître puisqu'ils ont adopté maintenant un nouveau traitement des données par le système Athos. Lorsque celui-ci sera enfin à maturité, nous aurons d'autres résultats. Cependant, pour le moment, le traitement administratif en lui-même prend beaucoup de retard. Cela complique notre situation par rapport aux estimations en la matière. Nous ne pouvons donc pas le ventiler.

Il y a aussi les nouvelles mesures que nous avons prises. Le Fédéral ne les a bien sûr pas enregistrées, elles ont été décidées dans le cadre du budget initial. Je vous rappelle que, dorénavant, dès lors que l'on dépasse 146 grammes de CO₂, on doit s'exposer à 100 euros d'écomalus. Nous avons revu, en fin de grille, les taxations dues pour les plus polluants. Pour un véhicule de plus de 255 grammes de CO₂, vous êtes à 2 500 euros.

Troisièmement, on a supprimé la comparaison du véhicule actuel et du véhicule acquis, essentiellement pour des raisons de simplification administrative, parce qu'il y avait toujours des contestations entre le véhicule que j'avais – qui était plus ancien, dont on ne connaissait pas la catégorie – et le nouveau, ce qui faisait que cela retardait encore la perception des écomalus. On a donc fait une simplification. Ce qui compte, c'est le véhicule.

Ayant indiqué tout cela, nous pensons qu'il y a une différence de 33 millions d'euros entre les estimations du Fédéral et les nôtres, ce qui explique la différence. Régulièrement, mes collaborateurs – M. Briet, que je n'ai pas présenté, qui est notre chef de cabinet, M. Dubois et M. Van de Kerckhove pour le budget – prennent les contacts nécessaires. Pour certaines familles, on a tout de suite la transmission des informations. Par exemple, on sait suivre au mois le mois la transmission des enregistrements. Par contre, pour la TMC, c'est beaucoup plus difficile de disposer des informations.

J'aurais voulu répondre à la remarque de la Cour des comptes. On m'avait d'ailleurs encouragé à bien la respecter. Mais, techniquement, ce n'était pas faisable en la matière.

Concernant l'OWD, merci, Monsieur Duchêne, vous privez l'opposition d'une belle sortie, mais l'honnêteté qui vous caractérise devait vous amener à le dire. C'est un différend que j'ai chroniquement avec mon collègue Philippe Henry sur le rythme des dépenses.

M. Henry, je le comprends, est extrêmement volontaire. Il veut rembourser aux intercommunales. Encore faut-il que les intercommunales lui rendent les créances en temps utiles. Il est là en disant : « Je veux payer. Chers collègues, il me faut de l'argent de manière plus importante, donc je vais prélever 40 millions d'euros ». Je lui dis : « Je constate ta bonne volonté, mais elle ne se traduit pas par les dépenses, donc je pense donc que tu seras aux alentours de 24 millions

d'euros ».

Bien sûr, je m'attendais à avoir la question ou la remarque, c'est selon. Néanmoins, si je fais le bilan des cinq dernières années, on n'a jamais dépensé plus de 49 % de la somme inscrite. Il y a toujours la moitié qui tombe. Mieux même, au 29 juin – nous avons été faire des vérifications – l'OWD n'a pas encore fait le moindre prélèvement sur le fonds. À la demi-année, ils n'ont pas encore utilisé un euro ! J'applaudis. Si les intercommunales se mettent en action et rentrent leurs factures, M. Henry va payer. Aujourd'hui, après six mois, rien n'est encore rentré. C'est pour cela que nous avons pris une attitude prudentielle.

Je reconnais qu'idéalement, nous devrions pouvoir nous entendre sur les mêmes montants, mais je dirais que la pratique de ces dernières années tend, malheureusement – ou heureusement, c'est selon – à donner raison au département du budget sur la sous-consommation dans ce secteur.

Voilà, pour ne pas être trop long, les trois remarques essentielles que je voulais apporter en réponse à l'excellent travail réalisé par la cour.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ses explications, ainsi que la Cour des comptes.

Si on ferme les yeux et qu'on écoute les explications de M. le Ministre, tout va bien dans le meilleur des mondes. De temps en temps, il faut être prudent. La cour lui rappelle d'ailleurs aussi qu'il faut être prudent, mais « il n'y a pas de quoi s'inquiéter ». On en oublierait même que nous sommes en déficit. C'est un élément qui, à la limite, n'est pas « débattable » ou n'a aucun intérêt dans le débat. La situation est celle qu'elle est, Monsieur le Ministre, même s'il faut reconnaître qu'un certain nombre d'éléments n'ont pas été extrêmement difficiles à traiter, j'y reviendrai, dans le cadre de cet ajustement.

Mais il y a déjà une difficulté dans le débat d'aujourd'hui : c'est un ajustement qui date de février et nous sommes en juillet quand cela vient au parlement.

Les paramètres sur lesquels vous vous fondez ne sont plus d'actualité aujourd'hui. Nous allons faire un débat sur ce qui n'est plus d'actualité. C'est quand même extrêmement frustrant, Madame la Présidente, pour les parlementaires, de devoir débattre du passé, même si l'histoire a toujours son sens. Il y a un sens à l'histoire et c'est peut-être cela qui est aussi intéressant : trouver la raison pour laquelle on a pris autant de temps pour ramener tout cela au parlement.

Ceci dit, les *slides* qu'on a montrés sont, pour certains, inconnus. Il serait intéressant qu'on puisse avoir ces documents. Je sais que vous le faites d'habitude, ce n'est jamais qu'une redite par rapport à ce qui est fait.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je reviendrai sur ce que je demande depuis le début de la législature. Si, déjà, vous pouviez répondre à ce qu'on vous demande depuis le début de la législature, ne fût-ce que sur le financement alternatif ... Depuis le début, on vous demande d'avoir ce document-là.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

J'étais bien présent à la préfiguration et je peux vous rappeler qu'il n'y avait absolument rien par rapport au financement alternatif, qui est une dette incontestée et incontestable. Vous relirez ce que vous définissez vous-même comme une dette, vous verrez que c'est le cas.

J'ai deux autres éléments pris au vol, avant de revenir plus sur des détails.

Concernant le refinancement des communes, vous l'avez évoqué en disant : « On tient notre engagement, il y a une augmentation par rapport à la dotation des communes. Même Belfius nous donne un bon bulletin ». Je n'ai pas lu tout à fait la même chose dans ce qu'écrivait Belfius, mais on peut avoir des lectures différentes. Je suppose que vous avez quand même lu ce que M. Gobert a écrit. Il est un membre de la majorité, même s'il n'est pas parlementaire, c'est le président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Il ne travaille pas chez Belfius, je vous rassure, il travaille au

parti socialiste. M. Gobert est loin de dire la même chose que vous. Je crois que vous ne vous parlez plus, à mon avis, entre certaines ailes. Lui, qu'est-ce qu'il vous en envoie ! Vous n'êtes pas le seul : Fédéral et région, tous dans le même panier : « Ils ne respectent pas leurs engagements vis-à-vis des communes ».

De grâce, on peut avoir une lecture des chiffres qui est la vôtre, mais il faut peut-être aussi entendre ce qui est réellement dit dans les communes et par le patron des communes. Le président de l'Union des Villes et Communes représente l'ensemble des communes. Ce n'est vraiment pas le même langage.

C'est pour cela que je dis qu'on ne peut pas vous écouter en fermant les yeux, il faut vraiment aller sur le terrain. C'est la même chose pour le chômage ! Si je vous laisse dire « diminution du chômage, tout va bien ». Il y a, et ce n'est jamais contesté de notre part, une diminution du chômage.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Oui, mais il y a deux hic. Le premier, c'est qu'on ne parle pas des mêmes critères. On est dans un pays où on réussit à ne pas parler des mêmes critères de chômage entre la Flandre, Bruxelles, la Wallonie, l'Europe. On n'est pas dans les mêmes critères. Comment voulez-vous comparez ce qui n'est pas comparable ?

Le deuxième hic porte toujours sur le chômage. Modestement, rappelons que nous sommes toujours à deux fois plus de chômeurs que la Flandre. C'est un détail ! Il y a, aujourd'hui, quatre millions d'habitants en Wallonie, puisqu'on a dépassé le chiffre, et on ne cesse de dire qu'il y a des terrains à disposition pour que les entreprises puissent venir s'y installer. Néanmoins, je lis tout à fait le contraire quand j'entends les entreprises. Cependant, j'en parlerai demain avec le Ministre Henry, il y a du terrain pour pouvoir créer de l'emploi et nous sommes à deux fois au-dessus de ce qu'est la Flandre qui, elle, souffrirait de voir son chiffre pâlir. Monsieur le Ministre, restons réalistes !

C'est la même chanson pour les compétences usurpées. Dans les compétences usurpées, on va être prudents, on ne sait jamais ce qui peut nous arriver. J'espère que vous ne renoncerez pas, Monsieur le Ministre, à ce que vous réclamez et que vous devez réclamer depuis des années, depuis que vous êtes ministre du budget. Vous pouviez le faire, j'espère que vous ne le ferez pas. Manifestement, le Fédéral dit « On va tenter de trouver autre chose ». Il y aurait un abandon.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Si j'ai bien compris, vous avez dit tout à l'heure, en parlant des réunions et des cellules qui se faisaient, qu'il y avait beaucoup de commissions. Nous n'avons pas les mêmes informations. Peut-être qu'il y a des commissions qui se réunissent que l'on ne connaît pas. Nous n'avons pas vraiment cette information-là. On ne pense pas que vous réussissez aussi souvent que vous le dites.

Vous avez ajouté que ce n'était pas pour cela que vous trouviez des accords. Vous étiez même en désaccord. Ne mettez pas tout sur nos amis. J'ai envie de dire que le ministre des finances, sur le plan Fédéral, c'est un de vos amis, c'est la famille sociale-chrétienne. Pas de chance pour vous, ce n'est plus M. Reynders, vous ne savez plus taper sur votre proie favorite, il fait d'autres choses pour l'instant.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Il n'est pas qu'à Bruxelles mais, effectivement, il n'a plus beaucoup le temps de lire les journaux pour l'instant, le Tour de France passe.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Oui, vous êtes arrivé un peu en retard parce que vous avez été pris dans les embouteillages.

Ce qui compte, c'est que les parlementaires soient bien à l'heure. On est bien d'accord, c'est ce qui compte.

Sur les taxes, la Cour des comptes a relevé un élément qui est intéressant, et ce n'est pas le seul. On n'a pas les mêmes chiffres dans l'ajusté que vous présentez par rapport aux chiffres qui sont présentés par le Fédéral. Pourquoi cette différence ? Est-ce que, à certains moments, on prend les chiffres du Fédéral et puis, à d'autres, on ne les prend pas ? Comment le justifiez-vous ?

Je l'ai dit tout à l'heure, Monsieur le Ministre, on ne peut pas dire que l'opération qui a été faite ici dans l'ajustement soit une opération qui a été indolore. On ne peut pas dire non plus qu'elle a été très douloureuse pour votre budget. On nous avait annoncé une tempête – je me souviens, et je pourrais retrouver les articles de presse de l'époque, lorsque le gouvernement a dû s'entendre en février. On n'en dormait plus, tant il était difficile d'arriver à faire un ajustement budgétaire. Aujourd'hui, on est loin de la tempête, on a eu un crachin. Même si les chiffres sont les chiffres, et que, en

termes de brut, cela peut paraître important quand on parle de 50 millions d'euros, il faut remettre cela à l'échelle du budget wallon, de quasiment huit milliards d'euros.

Vous vous êtes donc bagarré ensemble pendant des semaines pour 50 millions d'euros ! Et cela représente quoi, Monsieur le Ministre, 50 millions d'euros ? C'est inférieur à la provision que vous aviez avancée, plus le résultat de l'intérêt de la dette. Le résultat de l'intérêt de la dette diminuant, quand vous cumulez les deux, c'est inférieur à l'effort que vous deviez faire. Vous vous êtes bagarré durant des semaines pour venir nous faire croire – c'est une forme de théâtralisation à laquelle vous vous prêtiez très volontiers, à mon avis – que c'était impossible et que l'on n'y arriverait pas.

Je dis bien que vous avez des lectures qui sont très partielles. Vous ne vous souvenez même plus de ce que vous avez communiqué, à l'époque, vis-à-vis de l'extérieur. Nous, on n'est pas à l'intérieur. On ne peut jamais que prendre connaissance de ce qui se communique vers l'extérieur et par la presse qui le relate. L'exercice est très compliqué. Maintenant, on s'en rend compte, mais on n'est jamais que quelques mois après, avec des autres paramètres.

Dans le cas présent, ce n'est pas de la prudence. Je pense qu'il y a autre chose. Je vais vous dire mon point de vue. Il y a deux choses. La première était que vous étiez dans le débat, à l'époque, sur les fameuses compétences usurpées. À mon avis, vous avez fait laid. À mon avis, pour une fois, avec les flamands, vous vous entendez pour le faire, parce qu'en faisant cela, ils vont comprendre qu'on ne peut pas participer, nous, à l'effort européen qui est demandé.

Il serait d'ailleurs intéressant d'avoir votre avis sur la mécanique européenne de solidarité. J'ai vu que votre collègue, M. Muyters, avait dit qu'il souhaitait que l'on prenne le point de vue de la Flandre avant de marquer son accord. Cependant, j'ai aussi vu que M. Di Rupo disait que les régions n'avaient rien à dire là-dedans, que c'était une compétence purement fédérale. Or, cela peut avoir des conséquences sur les régions également. Il y a donc déjà deux points de vue différents.

Mais, là, vous vous êtes entendus pour leur faire comprendre que nous ne pouvions pas participer à l'effort. C'est le premier point.

Mme la Présidente. - Monsieur Crucke, vous utilisez une expression plusieurs fois, «vous avez fait laid», ou « faire laid ». Que voulez-vous dire ?

M. Crucke (MR). - C'est une expression wallonne, Madame la Présidente, en tout cas picarde, si je puis me permettre. Faire laid veut dire que vous montrez un visage extrêmement douloureux, comme sur certaines statues qui apparaissent comme laides, en apparence, parce que la beauté et l'apparence sont des choses qui peuvent aller ensemble et ainsi la laideur peut être belle. Et donc, on a une sorte de laideur.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est un aveu révélateur du MR. La beauté peut être laide et la laideur peut être belle. Donc, M. Crucke peut dire le tout et son contraire avec talent.

M. Crucke (MR). - Non, je n'ai pas, à cet égard, la même ambition que vous, je vous l'avoue.

Donc, il y a cette apparence de laideur mais, en réalité, l'apparence n'est pas ce qu'est le fond. La forme et le fond sont extrêmement différents. « L'habit ne fait pas le moine », si vous voulez. C'est un peu le cas chez le ministre du budget.

Qu'avez-vous voulu faire, Monsieur le Ministre ? À mon avis, comme certains ministres n'ont pas envie de se rapprocher trop vite des budgets qui vont être douloureux à faire – et il y en aura, 2013 ne sera pas effectivement un budget facile à faire quand on voit où vous allez, mais on va sans doute embellir tout cela - vous dites « On ne va pas faire ce que tout le monde aurait pu faire dans ce cas, aurait dû faire dans ce cas, à savoir avoir un redressement structurel des finances publiques ». Vous aviez l'occasion de le faire parce que l'exercice n'était pas douloureux et, vous, Monsieur le Ministre, puisque vous ne le faites pas à l'initial, pourquoi vous ne le retapez pas à l'ajustement ? Quand vous voyez que vos chiffres ne sont pas – comme vous le dites – douloureux, pourquoi ne dites-vous que vous pouvez le faire dans ce cas-là ?

Cependant, à force de reporter l'exercice, vous allez un jour devoir prendre d'autres mesures à moins que, comme on le voit d'ailleurs pour une nouvelle taxe qui serait dans le budget, la solution ne soit que le contribuable mette la main à sa poche. Il la met déjà, en grosse partie. Effectivement ! Sur les successions, vous n'avez pas vu votre recette supplémentaire par rapport aux cinquante millions d'euros ? Vous n'avez rien bougé mais le Wallon paie beaucoup plus. Cela veut dire quoi ? Qu'il meurt davantage ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Vous n'êtes plus cohérent avec vos chiffres ! Vous ne touchez à rien, mais on touche beaucoup plus !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Monsieur Crucke, ne nous prenez quand même pas pour des naïfs, s'il vous plaît ! Il y a que ceux qui meurent qui laissent plus derrière eux. C'est tout.

M. Crucke (MR). - Donc, vous n'avez jamais indexé des tranches ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Même cela, vous l'oubliez ! Voyez comme vous êtes ! Vous êtes arrivé à une sorte d'empathie envers votre budget qui vous fait totalement oublier les mesures que vous prenez. Je vous rassure : les Wallons, eux, ne les oublient pas. Ils doivent bien les assumer.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Oui, mais quand on confond droits de succession et droits de donation, je ferme mon dossier.

M. Crucke (MR). - Non, non, je parle bien des droits de succession. En termes de mort, ce n'est pas encore une donation, quoiqu'on pourrait, à la limite, le voir de cette manière-là aussi : une donation à ceux qui suivent et au gouvernement surtout.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Nous n'avons pas le droit de vie et de mort.

M. Crucke (MR). - Heureusement, vous seriez capable du pire en la matière !

Enfin, Monsieur le Ministre, nous allons être d'accord : en finalité, ce qui compte, c'est la préfiguration. On l'a vu, et qu'a-t-on appris ? Qu'il y avait loin de la coupe aux lèvres quant à ce qu'on nous dit dans le budget et ce qu'on voit en préfiguration.

Je vais vous donner encore un autre exemple dont vous avez également parlé. Pour le Plan Marshall 2.vert, vous vous souvenez que, en préfiguration, systématiquement, vous nous parliez de 2015. « En 2015, il restera un milliard d'euros. Il sera dépensé ». Dans vos *slides*, c'est 2014 et un milliard à dépenser sur deux ans.

Alors, je veux bien que, en préfiguration, il faut bien tout arranger parce que l'on n'arrivera pas à le dépenser. Cependant, il y a les OIP là-dedans, il n'y a pas que vous. Il y a quand même un ministre du budget, il peut l'être également pour les OIP. Vous n'arriverez pas à dépenser cela, vous le savez, mais vous faites l'autruche. On continue de penser qu'on y arrivera, puis, cela ne fait pas bon genre de dire qu'on n'y arrivera pas parce qu'on n'a pas travaillé comme il le fallait sur le dossier, alors que, sur ce dossier-là, l'opposition vous soutenait. Manifestement, ce n'est pas suffisant.

L'amélioration du solde de financement existe, effectivement, mais il est très léger. Il faut reconnaître que ce n'est pas une nouvelle astronomique. C'est très léger. Il vaut mieux cela que le sens inverse, c'est clair. Cependant, l'effort conséquent reste à faire. On dépend toujours d'une dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Là, ce fut l'inverse. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Une des mesures qui m'a aussi fait sourire – et vous en avez reparlé aujourd'hui – c'est cette fameuse provision. Il reste un solde de provision, que vous avez prévu, de l'ordre de neuf millions d'euros. Mais, s'il y a amélioration de la conjoncture – on y reviendra – elle pourra être utilisée. C'est vous-même qui le dites.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Non, il y a deux choses : blocage administratif et solde de provision. Ce sont deux choses bien différentes.

Pour le solde de provision, vous prévoyez également que, si la conjoncture devient plus favorable que l'estimation de départ, celui-ci pourra être dédié au bon vouloir des demandes des uns et des autres. Nous aurions préféré que ce soit au désendettement. C'était possible. Vous pouvez dire que, si on ne l'utilise pas, on peut l'utiliser pour le désendettement.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Ce n'est pas impossible.

M. Crucke (MR). - Dans ce cas, c'est encore mieux en le disant, Monsieur le Ministre. Par rapport aux ministres qui vous entourent, je pense que c'est mieux de leur dire directement maintenant : « Ne comptez pas là-dessus ». J'entends déjà Jean-Marc Nollet dire : « On ne va pas aller faire des efforts, on n'est quasiment pas sûr de rester plus d'une fois dans un gouvernement, on ne va pas aller faire des efforts pour ceux qui viendront après ».

M. Disabato (Ecolo). - C'est une fois de plus que vous, en tout cas !

M. Noiret (Ecolo). - Dire le contraire de la réalité à ce point là, c'est remarquable !

M. Crucke (MR). - Vous êtes Nostrodamus, vous savez déjà ce qui va se passer en 2014 ?

M. Noiret (Ecolo). - On parle des efforts qui sont faits depuis trois ans pour remettre le budget à zéro en termes d'endettement. C'est un effort que tous les partis de la majorité font. Manifestement, d'autres n'arrivent pas à le faire ailleurs, mais en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles, ça se fait.

M. Crucke (MR). - Je prends acte que cela se fait. Voilà une bonne nouvelle. Les Ecolos vous soutiennent, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas que des opinions divergentes chez Ecolos. Il n'y a pas que des Jean-Marc Nollet, il y a aussi des petits moutons verts, extrêmement dociles qui siègent ici, au sein de ce parlement.

(Réaction de M. Noiret)

Mouton, ce n'est pas méchant : ça n'aboie pas, ça ne mord pas, ça se fait tondre de temps en temps. Si vous avez envie de passer à la casserole de temps en temps ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Ne vous prenez pas pour un Border Collie, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). - Non, mais je ne vais pas aller dans le sens d'Ecolo pour vous faire plaisir. Je ne suis pas dépendant d'un ministre d'un point de vue budgétaire ou politique. Si vous avez envie d'entendre les sirènes Ecolo, écoutez-les. Moi, je ne suis pas du tout comme ça et je ne vais pas changer mon discours pour vous faire plaisir.

M. Disabato (Ecolo). - Vous devez vous sentir bien seul...

M. Crucke (MR). - C'est souvent cela, la triste réalité, à la fois des budgets et de l'opposition. Mais, comme vous le dites vous même : un jour dans l'opposition, un jour dans la majorité. Et puis, on corrige ce que ceux qui étaient là auparavant n'ont pas bien fait, ou pas assez ou pas encore.

Monsieur le Ministre, je reviens aux différents paramètres que vous avez utilisés. Vous le dites vous même : « On a pris février 2012, les chiffres du plan communiqués ». Ce sont effectivement des chiffres qui, à l'époque, étaient conformes à une certaine réalité. Aujourd'hui, on peut travailler avec des chiffres de juin 2012. Ces chiffres annoncent – heureusement d'ailleurs – une croissance à la hausse. Aujourd'hui, ce qu'on vous dit, c'est qu'il n'y a aucune chance pour que la Belgique ait une croissance 2012 négative.

Autre bonne nouvelle, c'est que l'indice-pivot ne sera pas pour octobre mais pour décembre. Cela veut dire qu'il y aura, là aussi, une différence.

C'est pour cela, Madame la Présidente, qu'en ce qui nous concerne, c'est difficile aujourd'hui de devoir crédibiliser des chiffres qui sont des chiffres du passé. Nous ne sommes plus dans la même conjoncture ni dans les mêmes paramètres. Dans certains cas, il faut pouvoir s'en féliciter : autant qu'une nouvelle socio-économique soit bonne plutôt que de devoir gérer des difficultés à l'horizon. C'est vraiment le grand regret que nous avons, c'est que, nonobstant ces éléments qui sont plus favorables, on ne prend pas aujourd'hui les mesures nécessaires à redresser la situation de la Wallonie sur les plans fiscal, financier et budgétaire.

Monsieur le Ministre, si vous atteigniez aujourd'hui les critères du plan – vous pourriez le faire, ce serait un second ajustement qu'on aurait sans doute juste avant le prochain budget – si vous le faisiez en maintenant la prudence en collant aux chiffres du plan, qu'est-ce que cela vous amènerait en termes budgétaires comme différence si on avait une croissance supérieure à celle qui était prévue en février – et qui peut être considérée comme prévue puisque c'est le cas des chiffres annoncés pour juin ? Qu'est-ce qu'on aurait comme différence dans ces chiffres ?

Quand on voit l'importance de cette loi de financement – la Cour des comptes l'a bien expliqué aussi – parce que, de manière assez mécanique, un certain nombre de recettes découlent de la loi de financement et de son application. Vous aviez en 2010, si mes souvenirs sont bons, évoqué le Conseil supérieur des finances et de la fiscalité en disant qu'il se pencherait sur la problématique qui est celle à la fois de la loi de financement et des conséquences budgétaires du

transfert des compétences. J'ai vu que vous aviez réinscrit le montant dans le budget tandis que rien n'a été fait pour 2010-2011. Cela veut-il dire qu'en 2012, on a une certaine assurance, on peut crédibiliser le message ? Pourquoi cela n'a pas été fait avant que, tout à coup, cela va être fait maintenant ? Qu'est-ce qui va justifier que cela n'a pas été d'application au préalable ?

Par rapport aux différentes variations d'impôts régionaux, Monsieur le Ministre, vous avez évoqué tout à l'heure une diminution de l'ordre de 25 millions d'euros en matière de droits d'enregistrement. Certes, il s'agit d'une diminution, mais, par rapport à 2011, on reste au-dessus des chiffres, de l'ordre de 7 %. Je pense qu'il faut essayer de comprendre cette différence parce que, par rapport à l'estimation qui a été faite, elle est importante et qu'elle peut être un signe de l'évolution économique des choses. Avez-vous reçu du SPF Finances des explications plus précises ? Concernant les nouvelles dispositions qui ont été votées, y a-t-il là une influence quelconque qui pourrait jouer ?

J'aimerais avoir votre avis par rapport à l'évolution même du marché. Aujourd'hui, on dit que l'on pourrait rencontrer une baisse des prix sur le marché immobilier. Je dois reconnaître que, sur un plan plus sous-régional, je ne la constate pas mais c'est peut être une vérité qui existe à certains endroits et pas à d'autres. Sur un plan macro-économique, si on parle de la situation wallonne, le ressentez-vous également à travers les chiffres et les indications qui vous sont données ? Vous me donnerez l'explication. Je trouve qu'il faut avoir cette analyse pour maîtriser le futur.

En matière de donations, on note une augmentation de 10,4. Vous avez été moins haut que ce que le Fédéral prévoyait : 8,7 chez vous, 9,2 au Fédéral. Qu'est-ce qui vous amène à dire qu'il faut avoir une prudence sur ce chiffre-là ? Pourquoi estimez-vous devoir être plus prudent que ceux qui sont censés étudier ces montants ?

En matière d'écomalus, la Cour des comptes en a parlé tout comme vous. À l'époque, il était question de faire l'équilibre entre le bonus et le malus. Aujourd'hui, on constate que cet équilibre n'existe plus. D'un côté, on paie un max ; de l'autre, les bons élèves sont beaucoup moins nombreux que ceux que vous entrevoyiez. Ecolo va encore faire des bonds, mais on est dans une marge de 1 à 7. Je pense, dès lors, que tous les discours en la matière n'ont pas été soit fort compris soit fort appliqués. C'est d'ailleurs encore une autre chose, parce que pour les appliquer, encore faut-il en avoir les moyens. On ne peut pas demander à tous les Wallons d'acheter une nouvelle voiture pour correspondre aux besoins, aux souhaits, aux espoirs de certains. Mais cela, c'est souvent la différence entre ce que l'on appelle la théorie et la réalité, celle du porte-feuille des uns et des autres.

Par rapport à cette fiscalité de la circulation, Monsieur le Ministre, on a envisagé à un moment ce transfert pour le 1er janvier 2013. Comment cela se passe-t-il ? Ces transferts sont-ils définis au niveau des infrastructures et, notamment, des infrastructures informatiques ?

Est-on dans le calendrier prévu pour le transfert de la fiscalité automobile ? Là aussi, un débat a été évoqué à plusieurs reprises ici. On ne sait toujours pas sur quel pied on pourrait ou on devrait danser. Est-ce que ce sera une taxe au kilomètre, une vignette ? Où en est le débat ? Nulle part ? Pas défini ? C'est une précision qui, aujourd'hui, pourrait nous donner une indication.

Je vous demande également le travail qui est effectué sur le dossier. Cela m'intéresse et je vous en demande l'explication.

Pour ce qui touche à la télé-redevance, je vais laisser ce sujet à M. Jeholet qui se fera un plaisir de le développer. Mais s'il n'arrive pas, je reviendrai moi-même sur le sujet, ne vous en faites pas.

(Réaction de M. Antoine)

Au niveau des différents fonds, par rapport à l'équilibre qui doit exister entre les recettes et les dépenses, vous n'avez pas répondu à ce que la Cour des comptes a avancé. Il serait intéressant de connaître votre opinion. Vous avez pointé le Ministre Henry en disant qu'il vous demandait de l'argent parce qu'il voulait payer mais que votre analyse – et celle de votre administration – faisait en sorte que moins de la moitié des dépenses était honorée et que vous ne pouviez donc pas bloquer ainsi des budgets. C'est la réponse que vous donnée. J'ajoute que, par rapport à 2012, on n'a encore rien dépensé. Quand vous le secouez, le Ministre Henry comprend-il ce que vous dites ou bien il y a un problème de blocage ?

(Réaction de M. Disabato)

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Le Ministre Henry n'est en rien responsable.

M. Crucke (MR). - Non, facialement, il n'est en rien responsable, mais un ministre qui a ce type de budget en main

pourrait se sentir responsable.

Je pense qu'à sa place, je me sentirais responsable. J'irais effectivement voir un certain nombre d'intercommunales – puisqu'elles sont l'interface à ce niveau-là – et que je leur proposerais de travailler autrement si cela n'avance pas. Quel est, finalement, le poids qu'un ministre peut avoir ? Ou bien alors c'est se dire qu'on est ministre sans aucun poids et que les intercommunales feront quand même tout ce qu'elles veulent faire, à leur mode. « Laissons faire, laissons courir et puis après, on verra et cela ira peut-être mieux un jour ». Mais tout cela, c'est de l'encours par la suite. Je voulais simplement savoir si le ministre comprend ce qui a été dit.

Sur le Fonds énergie, il est intéressant de noter cette nouvelle taxe. Dans votre présentation, vous parlez d'1,8 million d'euros mais, pour le budget, on est à 900 000 euros puisqu'on est à la moitié de l'année. Aujourd'hui, on va lever une taxe sur une prime. C'est remarquable. Oui, sur une prime : les certificats verts de la Région wallonne. Donc, la région sort, mais on taxe sur ce qu'on va sortir. C'est déjà pas mal. Mais alors, le tour de passe-passe du Ministre Nollet est encore mieux parce que, pour lui, dans le cadre du fonds, puisqu'il ne devra plus financer la CWAPE pour partie, il va pouvoir donner un certain nombre de subsidiations supplémentaires. En même temps, j'ai vu qu'il rapatriait tout ce qui se trouvait chez les Ministres Di Antonio, Henry et même Tillieux. Il reprend tout en main ! Dorénavant, c'est lui qui va décider, les autres attendront leur tour. Il pense sans doute qu'il vaut mieux que ce soit lui, que c'est plus sûr car il sait mieux qui doit être aidé. C'est très Ecolo. On s'attendait à tout cela depuis très longtemps mais aussi rapidement, non. Mais enfin, Monsieur Nollet est quelqu'un ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je vais quand même rassurer tout le monde : tout ce que vous dites là est de la fiction. Toute ressemblance avec des personnes ayant existé ou existant serait pure coïncidence. Nous sommes dans la fiction la plus complète avec vous, mais c'est intéressant, je découvre un gouvernement que je ne connais pas, des qualités, des défauts, c'est magnifique !

M. Crucke (MR). - Ce qui est au moins intéressant, c'est que vous découvrez un gouvernement auquel vous participez, et sans doute que vous vous demandez comment je peux savoir tout cela. C'est parce qu'il y a tellement d'unité au sein de votre gouvernement – les trois composantes travaillent tellement main dans la main – que des informations nous reviennent. Vous avez aussi le droit de dire que tout cela est inexact.

M. Disabato (Ecolo). - D'habitude, vous dites qu'il ne faut pas écouter ce que dit la majorité ...

M. Crucke (MR). - Mais j'essaie d'écouter ce qui est dit par les uns et par les autres.

M. Disabato (Ecolo). - Ce qui vous arrange ...

M. Crucke (MR). - Quand deux personnes sur trois nous rapportent la même chose, on se dit forcément qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Par contre, et j'ai bien compris ce que vous voulez me faire dire, c'est que si deux sur trois vous disent quelque chose, n'écoutez que le troisième.

M. Disabato (Ecolo). - Je n'ai pas dit cela, je ne l'oserais pas.

M. Crucke (MR). - C'est une manière sans doute de travailler, mais qui n'est pas la nôtre ...

Je vous rassure, nous ne sommes pas autour de la table et ce n'est pas un ministre qui est venu me voir ou m'a téléphoné. Ah, si, il y en a eu un, mais je ne vous dirai pas qui ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Vieille technique, Monsieur Crucke ...

Mme la Présidente. - Je vous en prie, Monsieur Crucke, continuez.

M. Crucke (MR). - On peut me taxer de beaucoup de choses, mais pas de menteur.

Mme la Présidente. - On ne va pas allonger les débats inutilement.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Rassurez-vous : Monsieur Crucke n'écrit pas le mot « compte » de la même manière que nous. Chez lui, c'est un conte, une fable.

M. Crucke (MR). - J'essaie d'expliquer ma façon de travailler : soit nous avons des articles de presse qui nous permettent de se dire aussi qu'ils ne sont pas à l'intérieur du gouvernement, qu'ils ne savent pas ce qui s'y passe, et donc, je ne sais pas comment ils écrivent leurs articles, soit nous avons des informations qui ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - À la veille du match de dimanche, les Italiens allaient écraser les Espagnols. Cela ne s'est pas vérifié. Que voulez-vous que je vous dise ?

M. Crucke (MR). - Quand j'entends cela, Monsieur le Ministre, je comprends bien maintenant comment vous faites vos prévisions. Si, effectivement, vous avez tablé sur les Italiens, qu'est-ce que vous voulez ? C'est un manque de connaissance du football. Si vous m'aviez demandé mon avis, je vous aurais dit l'Espagne. Mais vous ne m'avez pas demandé mon avis.

Mme la Présidente. - Revenons à nos débats. Monsieur Crucke, poursuivez.

M. Crucke (MR). Merci, Madame la Présidente. Un autre regret : quand on veut trouver le tableau récapitulatif par type de dépenses, on peut toujours chercher. Ce tableau nous est promis. On a tenté d'y arriver par nos propres moyens. Cela vaut ce que ça vaut, nous n'avons pas les mêmes analystes et on fait avec les moyens du bord. Au demeurant, cela ne me semble pas si mal fait. C'est dommage que ce document n'existe pas.

Et puis, j'avais promis que je reviendrais sur le financement alternatif parce qu'on a encore un peu amélioré la chose. On vous parle de financements alternatifs ou on essaie de vous dire qu'il y a aussi la FIWAPAC, comme si tout cela n'était pas dans le même bain. Cette dette, vous savez qu'elle nous inquiète mais ce qui nous inquiète davantage, c'est qu'à aucun moment, vous n'appliquez la Déclaration de politique régionale. Il avait été prévu, en matière de financement alternatif, d'avoir des chiffres extrêmement précis et détaillés. Malheureusement, nous n'avons strictement rien à manger. On doit faire nous-mêmes les calculs par rapport aux chiffres budgétaires que l'on retrouve et quand on voit ce chiffre, il est clair que les dettes liées au financement alternatif sont plus élevées que les dettes du budget. Cela nous inquiète. Mais la vérité, on ne l'aura quand vous voudrez, ne fût-ce que faire ce que votre prédécesseur avait fait. M. Daerden lui-même l'avait fait. Je sais que, parfois, on le décrie, mais il faut reconnaître que, là au moins, on avait cet élément. Chez vous, c'est clair qu'on ne l'a pas.

Monsieur le Ministre, j'espère qu'on n'attendra pas le moment où l'Europe viendra nous chatouiller sur le sujet. Je vous entends dire que c'est l'opposition qui a réveillé l'Europe mais, si mes informations sont bonnes – on pourra aller sur Eurostat en temps opportun – il y a eu une visite les 5 et 7 mars en Belgique et une dernière le 27 juin. Vous ne me direz pas après, M. Disabato, que je ne vous l'avais pas dit.

La rumeur nous dit que la région ferait l'objet d'une attention très particulière. Je suppose que vous avez rencontré ces érudits de la finance, de la fiscalité, de la comptabilité. C'est oui ou c'est non. Dans l'affirmative, quel a été l'échange ? Sinon, j'en prends acte.

(Réaction de M. Disabato)

On ne peut pas avoir toutes les qualités, Monsieur Disabato. Vous êtes déjà chef de groupe, ce n'est déjà pas si mal. On ne peut pas tout faire en même temps.

Si vous lisiez tout cela, ...

(Réaction de M. Disabato)

Sûrement pas. Vous savez, je fais partie de ceux qui cumulent – bourgmestre et député – que vous ne voulez plus voir. Je défends tous ceux qui cumulent. C'est une vision, en politique, tout à fait différente de la vôtre. Je n'envie pas votre situation, je vous rassure. Je ne voudrais pas que vous preniez la mienne non plus. Je tiens, pour mes électeurs, entre autres, à ce que cela puisse se passer convenablement.

Monsieur le Ministre, c'est à vous de me dire s'il y a eu ou pas de l'information qui a été donnée. J'aimerais la clarté.

Je vais en terminer là, Madame la Présidente – mais je reviendrai sans doute tout à l'heure, si M. Jeholet n'arrive pas, mais sur le financement alternatif – et je ne vais pas le dire dix fois, parce qu'on va revenir par une résolution si vous ne le faites pas. Vous nous direz encore qu'on a déjà débattu de cela auparavant, mais quand pourrions-nous disposer de cette cartographie, de l'encours total, des échéances finales, de la protection des charges pour les prochaines années, du relevé des décisions gouvernementales relatives à ces financements et d'autres détails encore ?

Quand je dis « détails » par rapport au montant de la dette, vous aurez bien compris qu'ils s'agit de « détails » fort importants.

Quand nous communiquerez-vous cela ? Quel est votre échéancier pour enfin respecter la DPR en la matière ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Vous ne l'avez pas

votée, la DPR ...

M. Crucke (MR). - Je suis bien content de ne pas avoir voté ce que vous n'appliquez pas.

En plus, maintenant, vous me demandez de faire confiance sur ce que vous-même vous n'établissez pas comme confiance. C'est le monde à l'envers. J'avais déjà beaucoup entendu.

Heureusement qu'on ne l'a pas voté puisque vous ne pouvez pas fiabiliser ce qui avait négocié.

Voilà, Madame la Présidente, ma première intervention. Il y en aura sans doute une deuxième.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je serai un peu moins long que mon collègue.

Mes autres collègues sont ici. Ils pourront compléter le propos. Je n'ai pas besoin d'être aussi long.

Tout d'abord, je voulais remercier la Cour des comptes pour le travail réalisé. C'est toujours un travail utile pour les parlementaires. Je remercie M. le Ministre d'avoir déjà répondu à une série de questions.

Je vais essayer de ne pas répondre aux sirènes de Calypso que vous représentez apparemment aujourd'hui, ni être un mouton ou un américain staff. Je vais essayer de retracer la réalité, la vérité ou la réalité plutôt.

La réalité est liée à la situation socio-économique. Ce n'est pas de la responsabilité de la Région wallonne ; ce n'est pas elle qui, tout d'un coup, a décidé de déréguler tout le système mondial financier, qui nous a amenés dans des problèmes que l'ont connaît aujourd'hui. Nous en sommes simplement les victimes.

Il faut pouvoir réagir par rapport à cette situation socio-économique, ce qui est loin d'être simple.

Je ne veux pas non plus me réjouir. C'est vrai que le taux de chômage n'augmente pas. On ne peut toutefois pas considérer que les choses sont résolues maintenant. Il y a encore beaucoup trop de gens qui sont en demande d'emploi et qui cherchent de l'emploi. Il faudrait peut-être prendre des mesures intéressantes pour, non seulement les former, mais qu'ils puissent aussi trouver un emploi, ce qui est quand même la chose la plus difficile que les jeunes, notamment, peuvent vivre actuellement.

Cette situation économique ne dépend pas totalement de nous. Nous essayons – comme le gouvernement – d'y répondre, avec toutes les difficultés que cela comporte puisque la Wallonie est certes une économie ouverte, mais relativement petite par rapport au reste du monde.

Je suis assez frappé d'entendre toujours tout et son contraire. Je tiens à souligner que ce gouvernement agit de manière cohérente, puisqu'on a pris les chiffres qui nous étaient donnés par le Bureau du Plan. On nous avait reproché, la dernière fois, de ne pas avoir pris que des chiffres qui étaient bons. Ici, on prend des chiffres qui sont moins bons et vous nous dites qu'il ne fallait pas prendre ces chiffres-là et qu'il fallait prendre les chiffres qui étaient meilleurs.

À un certain moment, c'est un peu compliqué de vous suivre ...

Ce gouvernement a au moins le mérite de jouer la cohérence. Il se base sur les chiffres qui lui sont actuellement communiqués.

Si la situation est meilleure, et je l'espère, ...

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, si M. Disabato le permet, les chiffres qui sont actuellement communiqués sont ceux de juin.

Que les choses soient claires : mon reproche n'est pas de dire que vous travaillez sur des chiffres qui n'existent pas, c'est que vous travaillez aujourd'hui, en juillet, sur des chiffres de février.

M. Disabato (Ecolo). - Si on avait pris les chiffres de juin, vous auriez hurlé parce qu'on n'avait pas fait d'ajustement avant les vacances parlementaires.

M. Crucke (MR). - Vous pouviez l'amener au mois de mars.

Ceci n'a pas de sens de discuter aujourd'hui de chiffres qui ne sont plus d'actualité. C'est cela que je vous dis.

M. Disabato (Ecolo). - Je peux en partie être d'accord sur le fait qu'on aurait pu venir un peu plus tôt avec cela. Vous le savez aussi, il y a eu des petits contingentements d'agenda qui ont fait qu'on a retardé un petit peu les travaux.

Sincèrement, il y a une volonté de coller au plus près des chiffres qui nous sont communiqués. Sans ces chiffres-là, c'est difficile. On aurait pu prendre d'autres chiffres, mais vous nous auriez tapé dessus, en disant « C'est scandaleux, vous prenez des chiffres qui vous arrangent alors que ce ne sont pas les chiffres officiels ».

Moi, je trouve en tout cas qu'à ce niveau-là, il faut attirer l'attention sur la cohérence de ce gouvernement.

Deuxième élément, la prudence. On avait déjà fait acte de prudence précédemment avec des provisions – le fameux Buffer – avec toute une série de provisions par rapport aux paramètres qui auraient pu se détériorer. Ici, on est à 0,1 % mais on va jusque -0,1 %. Si on arrive à remonter au 0,6 %, tel qu'on le prévoit avec les chiffres actuels non officiels, je pense que ces chiffres-là nous permettront peut-être d'avoir un ballon d'oxygène pour continuer à travailler dans le sens tel que le gouvernement le fait maintenant, c'est-à-dire dans le sens du redéploiement

M. le Ministre parle de la relance. Moi, je préfère le terme de redéploiement parce que la relance voudrait dire relancer la même machine, les mêmes choses. Ici, je trouve justement que ce gouvernement, à travers notamment le Plan Marshall 2.vert, a réussi à faire autre chose. Même s'il a en partie poursuivi l'action du premier Plan Marshall, il a aussi imaginé quelque chose d'autre en lien avec – ne vous en déplaise, M. Crucke – les matières vertes et tout ce qui est l'emploi lié aux technologies vertes, à la politique verte de manière assez large.

Je ne peux que m'en féliciter parce que je trouve que c'est effectivement intéressant de se projeter dans une vision d'avenir. Il y a effectivement des emplois actuels qu'il faut défendre. Il y a des emplois dont notre tissu est fait actuellement. Ces emplois-là, il faut les défendre. Il faut se battre pour les maintenir. À côté de cela, il faut aussi aller capter les emplois de demain.

Les emplois de demain, c'est justement tout ce qu'on essaie de faire à travers ce Plan Marshall 2.vert.

Je me réjouis aussi, peut-être plus dans le détail, du fait qu'on respecte la trajectoire budgétaire et donc qu'in fine on améliore encore cette trajectoire budgétaire, ce qui n'était déjà pas simple au départ.

Ce gouvernement a quand même fait des efforts inédits. De tels efforts ne s'étaient jamais produits au niveau des entités fédérées. Je ne ferai même pas la comparaison avec le Fédéral. Même si je ne suis pas d'accord sur comment il mène son travail, je suis respectueux du fait qu'il y a une volonté d'atteindre ces chiffres-là. À côté de cela, ne me demandez pas non plus d'applaudir les décisions qui sont prises à un niveau auquel on ne participe pas, puisque ce n'est pas véritablement, c'est le moins qu'on puisse dire, notre projet.

Je me réjouis de la décision par rapport aux certificats verts. On peut parler de taxes, et je sais bien que la confusion est maîtresse dans ce jeu-là. Ici, il s'agit d'une redevance.

Il me semble qu'il est logique de demander à des gens qui bénéficient d'un système de participer à la gestion de celui-ci. Cela me semble logique, outre le fait qu'on a réussi à exonérer les petites producteurs d'électricité. C'est quand même quelque chose d'intéressant. Ici, on va aller chercher cette somme-là chez les gros producteurs, ceux qui sont là plutôt dans une rentabilité uniquement financière plutôt que de participer à quelque chose de plus global ou ambitieux. Cela, en tout cas, je voulais m'en féliciter.

Je vous avoue que j'ai encore quelques questions, notamment par rapport à deux types de taxes. Au niveau de la taxe sur les jeux et paris, la Cour des comptes nous dit qu'on est à peu près à 6,6 millions d'euros et qu'on a budgété plus de 18 millions d'euros.

J'aurais souhaité savoir où on en était par rapport à cela puisqu'on savait aussi qu'il y avait notamment des blocages par rapport aux licences et que c'est cela qui faisait que, à un moment donné, des moyens étaient plus restreints que ce que nous avions prévu au départ.

Concernant la taxe sur les automates, j'aurais souhaité vous entendre également puisque c'était une des grosses mesures du budget 2012. En effet, ici, on peut dire que c'est un budget qui est surtout ajusté techniquement, mais les vrais efforts ont, en fait, été faits au budget 2012. C'est à ce niveau-là qu'il faut pouvoir placer le débat. J'aurais souhaité vous entendre à ce niveau-là pour savoir si la taxe sur les automates va bien être perçue à hauteur que ce que le gouvernement a budgété.

Sur la question des compétences usurpées, j'aurais voulu savoir de manière plus détaillée ce que vous disiez tout à l'heure par rapport au groupe de travail. Vous le savez, je l'ai déjà défendu face à vous, il n'y a pas de compétence

usurpée de notre point de vue. Il y a donc une première stratégie que vous avez bien utilisée d'ailleurs et qu'on avait déjà évoquée ici, le PRC – Programme de Résorption du Chômage – où vous avez bien montré au Fédéral que, s'il voulait nous réclamer des montants, nous pouvions aussi, nous, réclamer des montants que le Fédéral nous doit.

J'aurais donc voulu savoir si vous aviez imaginé une autre piste puisque, dans les moyens que le Fédéral entendait capter des régions, il y avait les exonérations de bâtiments régionaux. Mon collègue, M. Hazée, vous avait déjà interpellé à ce sujet il y a quelques temps, pour savoir si vous aviez déjà imaginé ce que cela donnerait si on inversait la mesure et si, au niveau régional, on retirait l'exonération des bâtiments fédéraux, ce que cela représenterait au niveau du budget.

Concernant l'Office wallon des Déchets, il y a bien sûr une différence d'interprétation – je suis d'accord – et, Monsieur Crucke, on ne peut pas reprocher au Ministre Henry, de ne pas dépenser l'argent alors que ce n'est pas lui qui est directement à la manœuvre. Ce sont les intercommunales qui doivent venir réclamer les montants. Elles ne le font pas. Que voulez-vous faire à un certain moment ? On peut dire que s'il pleut, c'est de la faute du ministre Henry, s'il y a un accident de la route, c'est à cause du Ministre Henry. On peut tout dire sur M. le Ministre Henry mais, à un moment donné, il faut arrêter. Il y a juste que, quand il fait beau que l'on ne dit pas que c'est le Ministre Henry. C'est quand même dommage. Je trouve que c'est extraordinaire cette propension à vouloir toujours jouer l'homme plutôt que la politique.

Franchement, cela me dérange fortement ! Le Ministre Henry fait un travail de qualité. Si vous n'êtes pas d'accord avec ce qu'il fait, on peut le comprendre. C'est normal. Il s'agit de votre rôle dans l'opposition, mais ne venez pas dire qu'il ne fait rien. Il travaille avec les partenaires qui doivent, à un certain moment, être le relai de ce qu'il prend comme politique. C'est la même chose pour les intercommunales. Vous avez parlé du dossier – on en reparlera plus tard – des zonings économiques. Si tout le monde ne prend pas son rôle à bras le corps, si tout le monde ne joue pas le rôle qui lui est assigné, le ministre ne va pas lui-même aller creuser à la pelle ou à la pioche pour construire ces zonings quand même ! C'est vraiment assez extraordinaire, cette propension à taper toujours sur le clou qui, à mon sens, est vraiment cassé. À force de taper dessus, vous allez finir par vous taper sur les doigts.

Maintenant, par rapport aux efforts qui ont été faits, je tiens aussi à souligner toute une série de mesures qui ont été prises. On a parlé du recrutement, on a évoqué la diminution des dépenses facultatives, les blocages administratifs. Il y a eu toute une série de mesures. Il est clair que l'on n'a pas fait une mesure sur un point où on a vraiment totalement réduit les dépenses. Cependant, à mon sens, on a fait un budget réel qui tient compte des différents paramètres avec une volonté de ne pas hypothéquer le redéploiement que la Wallonie attend depuis de nombreuses années et que l'on est en train de redresser. Les choses ne sont pas simples, le chemin est encore long, mais il me semble que l'on ne peut pas dire que cet ajustement budgétaire est la pire des calamités, tout comme ce budget 2012. Je pense que ce serait totalement à contre sens de la réalité et de la vérité. Je voulais le dire et le redire.

J'espère que M. Crucke fera preuve de plus de retenue dans l'analyse. Je vous ai connu beaucoup plus mesuré, nuancé. C'est ce que j'aime chez vous. En effet, vous dites la vérité telle qu'elle est d'habitude. Cependant, là, quand je vous ai entendu tout à l'heure ... Peut-être est-ce parce que vous êtes le seul représentant du MR et donc que vous êtes dans un autre rôle. Cependant, ici, vous avez fait de la caricature. Je trouve sincèrement que si l'on pouvait sortir de la caricature pour arriver à la réalité, la Wallonie serait encore un peu loin dans son développement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Eerdeken.

M. Eerdeken (P.S.). - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne sais pas ce que, au paradis des artistes, M. Giacometti doit penser de ce budget. Je ne pense pas qu'un jour, tant le rapport de la Cour des comptes que la présentation faite par M. le Ministre, puissent être vendus à Sotheby's pour 30 millions de dollars.

J'ai quand même appris pas mal de choses. Je ne connaissais pas du tout ce verbe «faire laid». J'ai compris qu'Alice Sapritch, dans La Folie des Grandeurs, faisait laid puisqu'on peut transformer en beauté absolue ce qui pouvait paraître moins séduisant de prime abord.

(Réaction de M. Crucke)

Je pense aussi à M. le Ministre qui, dans votre conception, Don Saluste, dans la Folie des Grandeurs, qui subit un sort très variable dans le temps. À mon avis, vous êtes comme le roi qui le destitue de sa mission de ministre, et vous voyez notre brave ministre, tout triste en disant : « Je suis ministre et je ne sais rien faire ». Je trouve cette tirade assez extraordinaire.

Cela dit, redevenons sérieux. À entendre M. Crucke, ce qui nous est présenté aujourd'hui est vraiment affolant, traumatisant. On n'a plus qu'à aller tout de suite voir un médecin pour demander à être soigné d'urgence car on va vraiment passer des nuits blanches, tant la situation présentée par le ministre est à ce point apocalyptique. Je pense qu'il faut quand même garder raison, d'autant plus que ce que le ministre a fait, il l'a fait dans un contexte difficile avec tout le gouvernement.

Par rapport au budget initial, deux mauvaises surprises sont survenues : l'inflation est passée de 2 à 2,7%. C'est quand même source de dépenses complémentaires, notamment pour l'indexation des salaires du personnel du SPW et de tous les organismes qui en dépendent ainsi que le ralentissement de la croissance. Par rapport à l'objectif, à la prévision initiale, on est tombé à 0,1%. On sait très bien qu'une perte de 0,1%, c'est une perte de 10 millions d'euros et que, d'autre part, ces mauvaises nouvelles – inflation et croissance réduite – ont entraîné une mauvaise surprise pour le budget wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles de près de 200 millions d'euros.

Heureusement, le ministre avait prévu des provisions. Cependant, elles ne sont pas faites pour être contemplées. Elles n'ont pas vocation à être vénérées, à être présentées comme les bijoux de la Couronne dans la Tour de Londres. Les provisions sont faites pour être utilisées à un certain moment. Nous n'allons pas demander à M. le Ministre, comme à ces vieux avarés qui ne font pas confiance aux banques mais qui planquent tous leurs billets dans un coffre à la banque et qui, tous les matins, pour se rassurer, vont toucher l'argent et hument l'odeur de l'argent car cela leur permet d'avoir une bonne journée. « *Mon Señor, il est l'or* », et caetera.

Les provisions sont faites pour être utilisées.

Ensuite, M. le Ministre a imaginé, avec ses collègues, d'avoir des recettes additionnelles, de réduire certaines dépenses. C'est un peu normal. On fait cela à tous les niveaux de pouvoir. On fait des ajustements, car – on le sait tous quand on a exercé une responsabilité dans une commune – il y a toujours une très grande différence entre le budget initial et le compte. Fort heureusement d'ailleurs ! En effet, tout ce qu'il est prévu de dépenser ne peut pas nécessairement l'être car il y a les lenteurs des marchés publics et j'en passe. En soit, c'est donc chaque fois une garantie de sécurité que de ne pas pouvoir épuiser les AB dans tous les secteurs des dépenses. Cela me paraît, en tout cas, logique.

Vis-à-vis de l'OWD, je suis un peu surpris. En effet, les échos que j'ai reçu d'une intercommunale bien précise qui avait réuni les parlementaires namurois, c'est qu'on n'honore pas ce qui est dû aux intercommunales, faute de crédits. C'est la réponse que l'on donnait, notamment au bureau économique de la province.

Je vais donc, sur ce point, interroger le bureau économique pour savoir ce qu'il en est et s'il y a des factures qui ont été présentées pour être honorées et qui ne le seraient pas car ce n'est pas vraiment ce qui a été dit.

Je ne sais pas ce qu'il peut en être pour d'autres intercommunales mais, pour le bureau économique, il y avait une inquiétude de ne pas avoir de factures présentées et de pouvoir être honorées, faute de budget.

Je me souviens d'ailleurs avoir assisté à une discussion, c'était l'année précédente, où le ministre était cuisiné par le MR sur ce point précis. Là, il y a une certaine contradiction qu'il faudra préciser en toute clarté et sans faire le procès de personne.

Je dirais aussi que, pour la satisfaction que vous avez du recul du chômage, je confirme que ce recul est bien réel en Wallonie et dans toutes les parties de Wallonie. Cependant, j'avoue ne pas très bien comprendre pourquoi on se réfère aux DEDA, demandeurs d'emploi-demandeurs d'allocation, par rapport aux DEDI, qui sont les chômeurs indemnisés par l'ONEM. En effet, les chiffres en DEDI sont quand même beaucoup plus favorables. Pourquoi faire une référence aux DEDA qui donnent de la Wallonie une image plus négative que par rapport aux DEDI ? On peut très bien avoir un demandeur d'emploi-demandeur d'allocation qui n'est pas indemnisé, mais qui s'inscrit au FOREM pour avoir une formation. Parfois même, vous avez des personnes qui le font pour simplement ne pas rester uniquement à la maison et qui ne sont pas vraiment demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Je formule une autre petite remarque à ce sujet.

J'en viens aussi au Plan Marshall 2.vert dont on a beaucoup parlé et au précédent Plan Marshall, puisque dans le précédent, il y avait quatre créneaux et qu'on y a ajouté, dans le cadre de la Déclaration de politique régionale de l'actuel gouvernement, le Plan Marshall 2.vert. Je pense que les cinq créneaux qui sont privilégiés en soutien d'activités pour créer de l'emploi et qui coûtent beaucoup d'argent sont nécessaires. C'est une bonne chose pour la Wallonie que de consacrer de l'argent à innover dans des secteurs très porteurs pour demain.

Toutefois, j'ai quand même quelques échos du monde industriel qui peut être lié aux cinq volets. Certains disent que l'argent investi ne crée pas toujours l'emploi escompté. Il faudra quand même un jour que l'on fasse le bilan de ce qui a été dépensé par rapport aux effets positifs induits. Je suis pour le Plan Marshall et les cinq volets du Plan Marshall

2.vert en particulier. Cependant, il est vrai que, à un moment donné, on doit avoir, dès lors que tant d'argent est consacré, une analyse des résultats escomptés. On peut très bien avoir une filière – je ne vais pas en citer une en particulier – où on avait beaucoup d'espérance mais où les résultats ne suivent pas. Donc, à un moment donné, il faut faire une analyse des résultats en disant : « tiens, dans 30 ou 40 secteurs déterminés figurant dans les cinq filières, il y a 20 créneaux qui fonctionnent bien et 20 où l'argent a été distribué, mais sans qu'il y ait des résultats concrets ».

En clair, je veux dire par là que c'est comme en recherche scientifique. Vous avez des chercheurs qui cherchent et on cherche des chercheurs qui trouvent. C'est un peu en suivant le même type de raisonnement que l'on doit avoir la correction de faire, à un certain moment, une analyse.

Quand on voit le résultat final, vous avez un meilleur résultat que celui escompté. Vous aurez à nouveau 122 millions d'euros de réduction d'emprunt à faire en 2013. On sait quel est l'objectif en 2015. C'est sur la bonne voie. Fort heureusement, il y a quand même, depuis quelques jours, des signaux positifs. Après des mois de morosité, enfin une éclaircie ! Éclaircie, je dirais, sur le plan de la scène européenne. Je ne suis pas sûr que tout soit réglé et qu'il faille crier « cocorico » parce qu'on doit encore s'attendre, peut-être dans les mois, les années à venir, à de nouvelles crises particulièrement inquiétantes.

C'est la mondialisation qui veut cela. C'est l'apparition des pays émergents sur la scène économique internationale. C'est aussi le fait que l'Europe, la zone euro en particulier, a une structure comme un vieux pays industriel, avec une protection sociale exemplaire qui peut, à certains moments, la fragiliser par rapport à d'autres continents où on n'a pas – malheureusement pour les populations de ces continents – la protection sociale dont on dispose.

Il suffit de se référer, pour en être conscient, à la victoire du président américain devant la Cour suprême qui, à une voix près, a obtenu que son programme de santé qui permet à 32 millions d'Américains – et ce n'est pas rien – d'avoir une couverture santé qu'ils n'avaient pas auparavant, soit approuvé. C'est dire que comparaison n'est pas raison et que, dans la bataille économique des continents, des sous-continentes, des pays émergents et les autres, c'est une confrontation sans pitié où on essaie, à certains moments, de nous écraser et de nous faire plier.

Je crois vraiment aussi que la recherche scientifique, c'est peut-être demain la clé. Le hasard des choses veut qu'il y ait un scientifique français d'exception, André Brahic, scientifique, astrophysicien qui a découvert notamment des anneaux de Saturne, qui est présenté, sur le plan de la recherche scientifique, comme quelqu'un des plus éminents qui vient de publier, il y a quelques jours, - j'ai commandé l'ouvrage – un livre où il interpelle la France, son pays, sur l'absence de crédits consacrés utilement à la recherche scientifique, parce que c'est des découvertes scientifiques que l'on fera aujourd'hui et demain dont dépendra l'avenir de certains pays.

Dans le résumé de cet ouvrage que faisait le *Figaro Magazine* de la semaine précédente, il était exprimé que les grandes découvertes qui ont été faites depuis 30 ans, ne l'ont pas été en Europe. Elles l'ont été, soit aux États-Unis, soit au Canada, soit en Asie, et plus particulièrement dans l'extrême-Orient.

C'est vrai que, là, il y a peut-être demain, en matière de recherche scientifique, des choses fabuleuses à faire et que l'on n'a pas encore faites.

Je veux dire par là que tout est compliqué, rien n'est simple dans un monde comme celui dans lequel nous vivons et je crois, Monsieur le Ministre, sans vouloir vraiment jouer au cireur de pompes – ce n'est pas mon style – que vous avez fait votre devoir avec les moyens du bord, dans un contexte difficile, avec un résultat appréciable, avec la Cour des comptes qui ne crie pas au secours, que les choses paraissent maîtrisées, en tout cas, pour l'heure.

Je crois, au nom du groupe, que l'on peut manifestement faire confiance au gouvernement et considérer que ce que vous nous avez présenté est parfaitement correct.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, je voudrais faire un écho à l'intervention de M. Eerdeken, non pas pour le contredire, mais pour apporter un élément de complément d'information qui me paraît important.

Vous avez évoqué à juste titre toute la question du Plan Marshall 2.vert, et singulièrement, si je vous ai bien compris, des pôles de compétitivité qui, effectivement, sont les cinq secteurs, six maintenant, dans lesquels un effort particulier est fait. Vous disiez : « j'entends dire, par un certain nombre d'acteurs, que l'emploi n'est pas nécessairement et aussi massivement que l'on souhaiterait au rendez-vous des efforts qui sont consentis ».

Ce débat est tellement essentiel qu'en réalité, il a été mené en Commission de l'économie. Mme la Présidente ne me contredira pas et la rapporteuse non plus. Elles sont toutes les deux parmi nous. La Commission de l'économie a

entendu l'ensemble des acteurs, a procédé à une évaluation et, effectivement, s'est interrogée sur ces questions et mis en exergue ce phénomène.

J'ai entendu – et c'est dans le rapport – tous les acteurs nous dire : « attention, on ne sait pas, à partir du moment où on travaille sur ce mode de fonctionnement-là, avoir des résultats immédiats ». De quoi s'agit-il ? Vous l'évoquiez dans la suite de votre intervention, il s'agit de la nécessité de l'innovation, pas seulement technologique d'ailleurs. Il s'agit ici de mettre en place un mécanisme. On met d'abord en réseau et on fait travailler ensemble des petites, des moyennes et des grandes entreprises, des centres de recherche, des universités, des acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble autour de projets novateurs. Ces projets novateurs sont évalués non pas par le gouvernement, par un politique, mais par des experts indépendants ; À la clé de cette procédure, un certain nombre de moyens financiers sont destinés à mettre en œuvre, à soutenir et faire en sorte que ces projets deviennent réalité.

On est bien là-dedans aujourd'hui. Je vous invite à vous plonger dans ce rapport qui est non seulement épais, mais qui est dense et assez complet parce qu'on a pris la peine d'interviewer non seulement les directeurs des différents pôles de compétitivité, l'administration, les responsables d'entreprises, le monde syndical. Je crois que l'on a travaillé vraiment de manière assez large et je trouve que c'est vraiment un boulot extraordinairement bien fait que les parlementaires ont produit. C'est important de le rappeler aussi. Ce travail permet de se rendre compte qu'en effet, on peut confirmer ce sentiment. Cependant, peut-être est-il encore un peu trop tôt pour pouvoir tirer des conclusions définitives par rapport à ce résultat. En tout cas, les encouragements étaient bien là.

Voilà, je voulais apporter cette précision parce que vous l'évoquiez. Je trouve que c'est un débat important en soi, mais aussi par rapport à l'avenir et par rapport à la manière de construire ce redéploiement économique. Je trouvais que les précisions par rapport à cela étaient nécessaires. Ce travail a été mené par la Commission de l'économie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Eerdekens.

M. Eerdekens (P.S.). - Très brièvement, on a chacun ses commissions. Vous siégez dans la Commission de l'économie et je suis dans la Commission du logement et de l'énergie. Forcément, on n'est pas au courant de tout ce qui peut fort bien se faire dans d'autres commissions.

Les échos que j'en avais, pour faire bref et sans vouloir remettre en cause un travail qui a été très bien fait au niveau du parlement, c'est que des crédits très importants sont allés à des grands groupes. Ce n'est pas nécessairement dans des grands groupes, gros consommateurs de crédits, que l'on fait les découvertes et que l'on crée l'emploi adéquat.

D'autre part, l'université, qui est évidemment essentielle, a quelques difficultés, structurellement, à se lancer sur le marché de la compétition économique au travers d'applications pratiques avec des retombées économiques et la création de sociétés parce que les chercheurs d'université, qui font un excellent travail dont il faut souligner les mérites, travaillent dans le confort feutré de leurs laboratoires, de leurs locaux, sans nécessairement avoir l'ardeur de compétition que peuvent avoir des gens qui cherchent à capter des parts de marché dans des produits innovants. C'est ce que je veux simplement dire.

Je crois qu'il faudra poursuivre cette réflexion. Vous avez raison, elle n'est pas achevée. On devra en tout cas y réserver une attention très importante. Je vous remercie des précisions que vous avez pu me donner à ce sujet en tant que membre de la Commission de l'économie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai quelques éléments à ajouter en complément de l'intervention générale qu'a pu faire notre président de groupe.

Je remercie d'abord M. le Ministre pour ses développements et la Cour des comptes pour ses observations.

À la suite du rapport de la cour, je vais donner écho à la problématique de la régularisation des modifications qu'on a introduites par cavalier budgétaire. Je voulais demander au ministre s'il y aurait prochainement une initiative pour asseoir dans la législation les éléments qui sont appelés à durer, pour ce qui concerne ces modifications.

Deuxièmement, c'est la problématique de l'eurovignette. On a pu constater une diminution de dix millions d'euros par rapport aux estimations du budget initial - dix millions sur cinquante, soit 20 %. C'est quand même un élément significatif. Je voulais donc vous interroger pour voir quels étaient les éléments qui pouvaient justifier une telle variation par rapport à l'estimation initiale et je voudrais en profiter pour vous interroger sur la réforme de l'eurovignette attendue déjà depuis fort longtemps, avant même cette législature, et les bénéfices escomptés par notre région pour ce qui concerne la prise en charge par les usagers venant de l'étranger, du service qui leur est rendu en fréquentant nos

routes nationales et nos autoroutes.

La Déclaration de politique régionale citait l'année 2012. Vous avez raison de dire qu'on ne l'attendait pas spécifiquement pour l'ajustement, mais c'est quand même un chantier important. Pourrions faire le point là-dessus et, en complément, puisqu'on l'évoque dans les documents budgétaires, sur la problématique de la mise en œuvre du transfert des agents liés à la fiscalité automobile, puisque le gouvernement a déposé un dossier en la matière. ? Il me paraît intéressant de savoir si on peut respecter le calendrier qui était prévu, avec un transfert au 1er janvier 2013. Est-ce que, au 1er janvier 2013, on aura là des divisions pour porter la politique fiscale de Wallonie ?

Troisièmement, vous avez évoqué le dividende relatif aux aéroports. Je pense que tout le monde se réjouira ici de savoir qu'à un moment donné, il peut y avoir un retour financier des investissements et des participations qui ont été prises. En même temps, j'avais envie d'attirer l'attention sur le fait que l'on avait, dans le budget, à côté de cela, toute une série de flux financiers, de soutiens de la Wallonie à l'égard des aéroports. À moyen terme, nous devons garder à l'esprit l'enjeu de diminuer progressivement ces charges, quitte à ce que le dividende soit éventuellement moins élevés, puisque, lorsque l'argent nous revient par le canal du dividende, cela veut dire qu'il y a un paiement d'impôts, cela veut dire aussi qu'il y a un partage avec d'autres associés. Des voies existent pour permettre un retour à l'égard de la Wallonie qui soit plus entier.

Enfin, j'ai pris bonne note de ce que vous aviez annoncé que les blocages administratifs pourraient être levés, si les chiffres s'amélioraient en cours d'année. C'est effectivement quelque-chose de souhaitable, que le budget voté par le parlement puisse être exécuté dans son entièreté, si la locomotive et les wagons peuvent être menés à bon port, de pouvoir ainsi assurer ces dépenses.

Nous avons déjà eu l'occasion, puisque cette discussion s'inscrit, dans le prolongement de la discussion d'il y a 15 jours sur la préfiguration du budget, de dire combien on pouvait soutenir la logique de prudence dans le contexte extrêmement variable dans lequel nous évoluons aujourd'hui et, en même temps, par rapport à ces questions de marge de sécurité, toutes les questions du sens de la mesure en la matière.

Donc, oui à la prudence, à l'accélération du rythme. Non, pour ce qui nous concerne, à la politique à la Merkel, comme le suggérait M. Crucke. Ceci dit, on doit le dire sans aucune euphorie, bien évidemment. Vous l'avez vous-même anticipé, vu les efforts que cette rigueur représente dans tous les départements et vu le travail qu'il nous reste à accomplir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Un grand merci à la Cour des comptes et merci à ceux qui sont intervenus avec retenue, avec précision et, parfois, avec une imagination débordante, stupéfiante, tentative un peu désespérée qu'a tenté M. Crucke, à la fois de vouloir enlaidir l'exercice, à la fois de nous faire peur, mais sans asseoir son propos sur des chiffres. Ce que je retiens de M. Crucke, ce sont des mots mais pas de chiffres.

Les mots, ce sont évidemment des appréciations subjectives et sa posture aujourd'hui dans l'opposition doit probablement l'amener à être beaucoup plus sévère que ce que les chiffres n'indiquent. Nous sommes dans un débat de chiffres.

J'en viens à la préfiguration. On n'a pas dû lire la même chose, vous et moi. La préfiguration, c'était il y a 15 jours. C'était une analyse remarquable et fouillée, que ce soit pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit pour la Wallonie, par la Cour des comptes. La plume de la Cour des comptes est libre. Parfois, elle peut nous convenir, parfois elle nous inquiète, parfois elle nous interpelle, mais c'est le premier conseiller du parlement. En cela, nous lui devons le respect et reconnaître son indépendance. Je dis simplement que la préfiguration telle qu'elle vous a été présentée il y a 15 jours, concluait par « 121 millions ». Je me suis permis, mais vous pouvez encore les contester, d'en ajouter 14 sur base d'informations dont nous disposons et que la cour n'a pas, qui pourraient nous amener à 135. Je vais me limiter au chiffre officiel : 121 millions d'euros.

C'est bien, Monsieur Crucke. Comme parlementaire, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, il y a un minimum de rigueur intellectuelle et d'honnêteté politique à avoir. Oui, la Wallonie est au rendez-vous de ce qu'on attend d'elle. C'est indiscutable. Après cela, vous pouvez nous quereller sur les moyens pour y arriver, sur les réductions de dépenses. Peut-être auriez-vous aimé davantage de recettes, que sais-je, mais nous sommes au rendez-vous. C'est important. La cour le dit. Le Comité du monitoring du 24 février, dans lequel vous avez des représentants du MR, le dit. Le premier ministre le reconnaît.

Mieux que cela, l'Union européenne – puisque je vous rappelle que notre sort est quand même lié à l'Entité 1 – a pris

position sur le programme de stabilité du Fédéral. Que dit l'Union européenne ? L'objectif de surplus structurel de 0,5% du PIB est en ligne avec les recommandations, les normes de croissance et les dépenses primaires sont en ligne avec les recommandations. Ils nous mettent en garde sur deux ou trois éléments. Vous pouvez aller regarder, c'est un document qui est connu de tous. Attention, disent-ils, le secteur des banques belges va encore faire face à des défis. Nous le savons. Attention, disent-ils, c'est le maintien de la compétitivité qui peut être rendu plus compliqué par une indexation automatique des salaires. C'est un jugement de l'Union européenne. Enfin, c'est un manque de concurrence sur certains marchés, ce qui entraîne des prix élevés.

Nous avons donc l'Union européenne, le gouvernement par la voix de son premier ministre, le Comité de monitoring et la Cour des comptes. En voilà quatre qui disent : « Nous sommes au rendez-vous ». M. Crucke dit qu'on n'y est pas, ou pas suffisamment. Vous ne m'en voudrez pas, M. Crucke, de faire d'abord confiance à ces institutions qui décident de notre sort bien plus que vous.

Au sein du MR – et j'ai entendu Madame Bertiaux en Fédération Wallonie-Bruxelles – décidément, vous ne savez pas faire de choix. Vous êtes toujours dans un comportement schizophrénique. D'un côté vous dites « Vous n'êtes pas assez volontariste, vous devez profiter de cette période pour revenir plus vite à l'équilibre. Qu'attendez-vous ? » ; dans le même temps, M. Crucke nous propose des dépenses nouvelles. Du reste il n'y a pas une seule commission où je n'ai pas des propositions et des désirs de dépenses du MR. « Vous ne faites pas assez pour ceci, vous ne faites pas assez pour cela ». Le Ministre Philippe Henry devrait dépenser plus vite, et plus fort. Je voudrais qu'une fois pour toutes, le MR se réconcilie avec le MR. Qu'il nous dise « oui on fait le choix de l'austérité », c'est la première sortie de M. Crucke : « Couper des dépenses, des recettes en plus. Regardez, avec nous, se serait radicalement différent ! » C'est un choix respectable ; discutable démocratiquement, mais respectable. En même temps, vous voulez prendre toute une série de propositions de décret, par exemple M. Jeholet, qui veut proposer la suppression de la télé-redevance. Mais ça, on n'est pas à une près. De grâce, M. Crucke, si nous voulons nous comprendre un jour, parlez d'une seule voix. Faites votre choix entre l'austérité et le laxisme des dépenses. Parce que votre cœur, vos commentaires et vos analyses oscillent de l'une à l'autre. Nous, nous avons fait le choix de la rigueur et de la vigueur.

La rigueur. Nous savons qu'on remontera à l'équilibre en 2015. La vigueur, c'est le développement du Plan Marshall 2.vert ou encore des cofinancements européens et du maintien de l'emploi dans toute une série de secteurs. Sans euphorie, je voudrais quand même que vous ayez un peu de clémence. Oui, c'est vrai que le taux de chômage est encore élevé, mais regardez l'évolution à un moment où c'est le plus difficile, où on constate une augmentation spectaculaire du chômage dans les pays qui nous entourent. La KUL – ce n'est pas le bureau d'études du cdH, du PS ou d'Ecolo – relève qu'il y a une économie dynamique en Wallonie aujourd'hui qui est en train de se développer, dont la Flandre devrait s'inspirer.

Quand M. Philippe Muyters va dire au Parlement : « Je salue les travailleurs wallons qui sont plus mobiles aujourd'hui que les travailleurs flamands », on est loin de l'image du Wallon qui ne sortait pas de son village. Regardez le succès que nous enregistrons dans l'apprentissage des langues : avec Wallangue, nous avons aujourd'hui dépassé les 125.000 affiliés. Avec les chèques-langue, je ne parviens plus à suivre le budget. Cela aussi, c'est une réalité.

Et si vous voulez avoir un regard lucide sur la Wallonie, de grâce, voyez aussi ce qui va bien, ce qui pourrait aller mieux, et peut-être même ce qui, à vos yeux, ne va pas bien. Chaque fois que je vous entends, je me crois à un enterrement : il n'y a jamais d'espoir, jamais d'enthousiasme, jamais d'objectif, jamais de résultat qui soit meilleur. Comment voulez-vous exhorter une population, les milieux économiques, les milieux sociaux à mieux faire, si vous dites « De toute façon, vous êtes incapables ! » ? Je n'aurais jamais voulu vous avoir comme entraîneur au football ou au hockey, sports que vous aimez comme moi.

De grâce, puis-je vous inviter très modestement, M. Crucke, à la lucidité des chiffres et à la nuance de l'analyse par rapport à ceux-ci ?

J'en veux pour preuve que vous nous faites le procès – complètement erroné du reste – de ne pas prendre les chiffres de juin. Mais je ne peux pas le faire, ce ne sont pas les chiffres officiels, ce sont des indications, aujourd'hui, des prévisions de redressement. Moi, je ne connais que le Bureau du Plan. Et quand le Bureau du Plan va dire « Voilà le chiffre définitif », on pourra alors peut-être l'enregistrer. Parce qu'il faudra encore que le Fédéral, ce que vous omettez de dire dans votre propos, fasse un ajustement budgétaire et réalimente la Région. Tant que le Fédéral ne le fait pas, nous sommes, demandez-le à Madame et Messieurs de la Cour des Comptes, dans une correction ex post en 2013. Rien ne peut arriver. Donc aujourd'hui, si j'avais eu l'outrecuidance de venir dire « mes amis, j'abandonne le 0,1 %, je fais le 0,6 % », M. Crucke m'aurait dit « De quel droit ? Parce que dans un journal, on vous parle d'un redressement, vous l'alignez déjà ! Évidemment vous reprenez les meilleurs chiffres ! » C'est faux : nous sommes toujours dans une épure à -0,1 %. Nous avons prévu les moyens pour descendre de 0,1 % à -0,1 %.

Vous avez devant vous un gouvernement qui est prudent – parce que les indices sont tellement volatils que nous

voulons nous mettre à l'abri – et vous nous faites maintenant le reproche de ne pas prendre les meilleurs résultats. Tant mieux, si les résultats sont meilleurs ! De deux choses l'une, ils nous seront communiqués à la fin de cette année. Vous croyez qu'on aura encore le temps de les dépenser ? Probablement aurons-nous un solde qui sera largement meilleur – et vous le verrez à la préfiguration. Tant mieux ! Les Wallons feront encore mieux que ce qu'ils ont annoncé eux-mêmes. Et si cela nous tombe, en 2013, ce qui est largement possible, cela facilitera notre échéance 2013. Voilà la réalité.

Vous ne pouvez pas nous faire le reproche. Ce serait une erreur institutionnelle et une erreur d'application de la loi de financement que de reprendre les 0,5 et 0,6 %. Le seul chiffre connu, c'est 0,1 voire -0,1 %. Désolé, vous avez tort. Je ne pourrais pas le faire. Du reste, on aurait toute latitude de contester nos chiffres.

En plus, gardons raison concernant ces chiffres : avec 0,5 ou 0,6 %, l'amélioration attendue est de 16 ou 17 millions d'euros en plus en recettes institutionnelles.

Il ne faut pas non plus croire qu'on a caché un magot qu'on aurait pu utiliser. Restons de bon compte par rapport à cet élément-là. D'ailleurs, nous sommes d'une attention particulière et permanente sur l'évolution des impôts régionaux. Parce que, pour ceux-là, nous n'avons pas la même maîtrise, si j'ose dire, que les recettes institutionnelles en provenance du Fédéral. C'est pour cette raison que l'on fait un deuxième contrôle budgétaire : pour bien voir, au niveau des recettes, où on en est. Et tant mieux, si cela s'améliore, ce ne sera que profitable, au bout du compte, en la matière.

Quant aux divergences au niveau des taxes, j'ai expliqué mot pour mot pourquoi nous avons une divergence, à la suite de l'excellente intervention de M. Duchêne, sur la TMC et la demande – que je partage de la Cour – d'avoir une recette identifiée pour les écomalus. Ne l'ayant pas, je ne sais pas vous l'a donner. Maintenant, si vous avez de connaissances au SPF Finances, je ne demande pas mieux.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous avons modifié la grille et qu'il y a un retard considérable. Ce n'est pas nouveau, M. Crucke. Vous qui êtes bourgmestre, comme je le suis pour ma commune, on voit des retard de versement du SPF Finances au précompte immobilier et à l'IPP. J'ai même vu un exercice où le précompte immobilier était inférieur à l'année précédente, malgré tous les permis de bâtir et les constructions réalisées. Que voulez-vous que je fasse ? Moi, j'inscris les montants qu'on me donne. Et, bien sûr, nous les surveillons en la matière. On a pris des mesures et il est vrai qu'au niveau de la TMC, nous serons au rendez-vous de ce qui a été déterminé.

Vous m'interrogez aussi sur les droits d'enregistrement. On a -25 millions d'euros. Je vais être prudent : il semblerait qu'il y ait une certaine relève du produit de ces droits, mais c'est tout récent. En outre, l'évolution n'est pas la même à Bruxelles qu'en Wallonie. Il faut donc être prudent. Je ne connais pas, pour toutes les régions, le montant des transactions, pas plus que le volume des transactions. Là aussi, nous ne pouvons pas être hasardeux, en disant « Je vois bien ce qui se passe dans ma région, on les vend beaucoup plus cher qu'avant ; donc, je vais remonter les droits d'enregistrement ». Non, il y a vraiment un travail de rigueur et de convergence. Et tant que je suis en-dessous du chiffre fédéral, je n'ai pas de souci. Si j'étais largement au-dessus, sans explication, vous pourriez me chagriner en la matière. Il n'est donc pas exclu que les droits d'enregistrement se redressent. Et tant mieux, cela fait partie de la prudence que nous avons en la matière.

Concernant les droits de donation, on a fait un relevé : les 3/3, les 5/5 et les 8/8. Nous espérons quelques 8 millions d'euros de recettes complémentaires.

Vous nous parlez des écomalus et écobonus. Vous dites qu'il n'y a plus convergence. Dois-je quand même rappeler que nous sommes la seule région qui a généré les écobonus pendant des années ? Bruxelles ne l'a pas fait, ni la Flandre. À l'inverse, nous sommes aujourd'hui la région qui, pour les particuliers, a le taux d'émission de CO₂ moyen le plus bas.

Vous allez me dire : « Quand c'est une bonne nouvelle, ce n'est pas de votre faute, il n'y a pas de lien de causalité ». C'est un ensemble de mesures : parce que les voitures sont plus propres aujourd'hui, c'est évident ; mais cette politique a eu son sens le moment venu, à un moment où les voitures n'étaient peut-être pas aussi performantes en la matière. Et pour celles et ceux qui doivent acheter une voiture, ils ne sont pas obligés d'en acheter une polluante. Il y a suffisamment le choix aujourd'hui de véhicules beaucoup moins polluants. C'est ce que nous voulons encourager pour notre environnement.

En ce qui concerne l'OWD, le Ministre Henry a prévu 40 millions mais il dispose, aujourd'hui, en recettes de quelque 43,8 millions d'euros. Imaginons même qu'il réalise toutes les dépenses, les moyens sont là. Mais au moment où je vous parle, les intercommunales – pour des raisons que j'ignore – n'ont pas rentré leurs créances. Peut-être vont-elles le faire après leur assemblée générale, ou que sais-je encore, mais je n'ai pas d'explication. Ce que je peux dire, c'est que les moyens sont là. Je peux ajouter que la moyenne de décaissement ne correspond pas à l'ambition que le ministre souhaiterait porter. C'est ce qui fait que nous avons une petite divergence mais qui, jusqu'à présent et sans fausse modestie, a plutôt confirmé les chiffres du budget que ceux du département de l'environnement. Ce qui ne veut

pas dire qu'il a tort ni qu'il ne fait rien. Cela veut simplement dire qu'il attend que des factures lui soient soumises.

Je ne dois quand même pas vous faire la leçon, Monsieur Crucke : vous savez bien que ce Plan wallon des déchets date de juin 2003. M. Foret a lancé un plan sans le budgétiser. Il y a eu, ensuite, les premières épures budgétaires en 2006 et 2007. Nous sommes aujourd'hui neuf ans après. C'est clair qu'il y a peut-être l'un ou l'autre investissement auquel certaines intercommunales pensaient et ne voudront pas ou ne pourront pas réaliser. Je suis prudent. Ce n'est pas moi qui ai le département, mais je comprends parfaitement la volonté et la détermination du ministre. Personne ne peut contester non plus la moyenne de décaissement que nous avons enregistrée ces dernières années. À vous de faire le choix en la matière.

En ce qui concerne le financement alternatif, relisez la préfiguration de la Cour des comptes qui est assez intéressante avec les différentes alimentations. La Cour des comptes relève qu'il s'agit d'une politique de subsidiation d'opérateurs qui portent la dette. Moi, je les signe tous. Mais quand on signe un financement alternatif, c'est avec une commune, avec une intercommunale. C'est elle qui porte la dette, ce n'est pas nous. Nous nous sommes engagés dans une politique de subsidiation. Est-ce un bien ou un mal ? Au passage, je relève qu'aucune commune libérale ou gérée par des libéraux ne se pose la question. Quand M. Wahl est venu nous demander le financement de l'hôtel de police ou de la piscine, il ne s'est pas interrogé de savoir si c'était orthodoxe ou pas, il voulait son argent. La même chose pour le nouveau commissariat de Nivelles. Je donne des exemples à l'inauguration desquels j'ai pu participer ces derniers temps.

Là aussi, il faut réconcilier le MR avec le MR. On ne peut pas avoir le MR au niveau local qui dit : « Donnez moi des crédits, j'ai des projets, j'y ai droit » et, de l'autre, un grand prêtre, exorciste des comptes qui dit : « *Vade retro Satanas*, c'est du financement alternatif, je ne veux pas y toucher ». Il faudra choisir. Nous sommes dans une politique de subsidiation et il faut pouvoir garantir à celui qui va porter la dette l'évolution des recettes qu'il pourra escompter. Si vous ne faites pas cela, nous ne bénéficierons plus des recettes de l'INAMI parce que nous n'aurons pas les infrastructures permettant de générer l'accompagnement et les soins. Au passage, nous n'aurons pas les remboursements INAMI et nous ne créerons pas d'emplois. C'est cela que vous voulez ? On va donc avoir un problème démographique important. Une maison de repos, un milieu hospitalier ne se paie pas cash en une fois, on va quand même l'amortir sur 20 ans. Si on ne fait pas cela, c'est destructeur d'emplois et on perd nos parts dans les remboursements INAMI. Mon choix est fait, je le soutiens et il faut simplement monitorer ces dépenses, avec la circonstance complémentaire qu'entre ce que l'on annonce en financement alternatif et ce que l'on réalise, il n'y a pas photo. Je rappelle toujours qu'on n'a pas encore réalisé le premier Detienne. En médico-social, il y a encore des dossiers pendants. En sports, c'est la même chose : il y en a encore un certain nombre de dossiers Daerden qu'on ne fera pas ou que l'on fera beaucoup plus tard ou que l'on devra abandonner parce qu'il y a des contestations de permis de bâtir, des recours au Conseil d'État. J'ai en tête l'exemple de Braine-l'Alleud.

Soyez prudent et mesurez bien entre la totale orthodoxie dont vous voulez être l'interprète et les conséquences sociales et d'emploi et de financement des communes que cela suppose, parce que les communes ne seraient pas capables de le faire. Au passage, j'ai cité l'hôtel de police, reconnaissons que l'on a pris la place du Fédéral. C'est parce qu'il y a eu un sous-financement des polices que M. Courard a dû payer les hôtels de police. Normalement, ce devait être le Fédéral.

Je suis venu ici, en tant que bourgmestre, écouter feu M. Duquesne qui nous a dit, à l'hôtel de ville de Namur : « Ce sera une opération blanche pour les communes ». Que celles qui ont connu cette opération blanche lèvent le doigt. Je dis qu'en moyenne, c'est 50 % en plus. Nous avons dû suppléer, ce n'est pas du tout un reproche, c'est un constat ...

(Réaction de M. Crucke)

On verra ce qu'elle va faire et je crois qu'elle se mobilise au mieux pour avoir des policiers en plus. Je veux simplement dire que nous avons dû prendre des dépenses qui ne nous revenaient pas. Je donne l'exemple des polices ou des casernes de pompiers. La manière avec laquelle on traite les communes, tout à l'heure je l'ai citée, vous ne pouvez pas la discuter.

Je veux bien prendre votre situation à Frasnes et voir les évolutions. À mon avis, elles seront positives. Il vaut mieux citer M. Gobert qui est dans son rôle normal ...

(Réaction d'un membre)

Ce n'est pas pour cela que c'est toujours bon, vous savez. Je peux vous donner des majorités libérales qui sont au bord de l'implosion budgétaire. Et je connais des majorités gérées par des socialistes qui sont extraordinaires ou par des Ecolos, par le cdH. Il ne faut pas croire qu'il y ait une espèce de label MR signifiant que c'est bien géré. Il ne faut pas faire dans la formule publicitaire.

Pour ce qui concerne Eurostat par rapport aux visites pour lesquelles vous m'interrogez je rappelle qu'Eurostat a comme correspondant l'ICN. Il arrive, dans certains cas, mais c'est assez rare, qu'Eurostat s'intéresse à un dossier régional. Cela a notamment été le cas pour le port d'Anvers ou bien que l'ICN l'ait accepté, Eurostat n'a pas validé l'ICN. Il y a des discussions entre nous et l'ICN et entre l'ICN et Eurostat, mais Eurostat n'est pas venu chez nous. Que les choses soient très claires : toute cette approche sur le plan budgétaire de convergence et de désendettement est en plein débat pour le moment, vous le savez bien. Je crois que la commission a donné instruction à Eurostat d'avoir des statistiques beaucoup plus fiables. Eurostat est aujourd'hui beaucoup plus ferme à l'égard de l'ICN. Par voie de conséquence, l'ICN l'est davantage à notre égard. Rappelez-vous la divergence que nous avons eue avec la Cour des comptes face à l'ICN dans un précédent rapport de 2010, si je me rappelle. Tout comme nous, la cour appliquait des règles que l'ICN et Eurostat ont modifiées. Il n'y a pas une espèce de Code de la route aussi défini. Si tel était le cas, nous serions très à l'aise. Mais cela fluctue d'une année à l'autre et d'un pays à l'autre. La manière avec laquelle on a appréhendé cette intégralité nationale n'est pas nécessairement la même qu'ailleurs. Et croyez-moi, le fait qu'Eurostat soit en Belgique et qu'il tombe dès lors sur tous nos journaux, des déclarations de ministres qui annoncent de grands projets, et caetera, cela les alimente beaucoup plus que la presse d'un autre pays plus lointain. Voilà pour ce qui concerne Eurostat.

Vous dites : « La dette nous tracasse ». Moi aussi, elle me tracasse, mais à partir du moment où chaque année, nous devons emprunter pour combler la différence entre les recettes et les dépenses, en tout cas, en norme SEC ou en solde brut, fatalement, on augmente notre dette. Ce qui est le plus important, c'est de savoir si nous tenons la trajectoire pour un moment retrouver l'équilibre et donc un cycle plus vertueux. Si je prends les quatre dernière années, Monsieur Crucke, la dette fédérale a progressé de 41 milliards d'euros. Le Fédéral n'a pas d'autres règles que nous. J'ajoute, vous le savez, que ni lui ni nous n'amortissons notre dette.

Nous ne sommes pas dans la même approche budgétaire que les communes puisque vous avez là un volet à l'extraordinaire, ce que nous n'avons pas : on n'a pas de Titre II ici.

Je ne vais pas dans les détails, mais oui, c'est la conséquence d'un choix de rigueur et non pas d'un choix d'austérité. Mais j'ai bien compris, à vous écouter vous et Mme Bertiaux, qu'il fallait taper beaucoup plus dur, faire des économies de manière beaucoup plus nette. Je le dis à Mme Bertiaux, comme je vous le dis : « Dites-moi où ». En faisant cela, vous êtes conséquent avec votre discours. Cela, je ne l'entends jamais. Pire, j'entends des dépenses supplémentaires en la matière.

J'en viens au Conseil supérieur de la fiscalité. Oui, nous allons le mettre sur pied ; les 20 000 euros sont prévus à cet effet. Pourquoi avons-nous tardé ? Il n'y a pas de raison, même s'il n'y a pas eu d'incidence négative puisque c'était dans la perspective des transferts des compétences. Nous attendions le dernier arrivé, à savoir le DG de la DGO7 qui vient d'être désigné, en la personne de M. Meurice. D'ici deux ou trois semaines, le gouvernement va pouvoir approuver définitivement la composition du Conseil supérieur de la fiscalité et commencer les travaux qui vont aller crescendo, surtout l'année prochaine par rapport à différentes études et hypothèses que nous allons mettre sur la table pour l'avenir et le transfert de compétences.

Pour le Plan Marshall, je relève tout d'abord que cela ne concerne pas qu'une seule période. Vous aurez remarqué que nous honorons encore du Plan Marshall 1. Après 2014, quand vous serez au pouvoir tout seuls dans cette grande et belle majorité libérale super bien gérée, à l'équilibre, où le chômage va diminuer de 50% - l'eldorado bleu que vous nous proposez – vous devrez encore payer le Plan Marshall 2. vert.

(Réaction d'un membre)

Mais c'est normal, c'est logique. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Sur les trois dernières années, on est pratiquement à 650 millions d'euros dépensés. Cela va aller crescendo. C'était comme pour le Plan Marshall 1 : au début, il y a l'appel à projets, puis, ça monte de plus en plus. C'est d'ailleurs ce qui explique que les crédits d'engagement diminuent tandis que les crédits d'ordonnancement augmentent. C'est la théorie du plan et heureusement qu'il est là. Du reste, Monsieur Crucke, ne m'en veuillez pas, je n'ai pas entendu d'alternative. Moi, je veux bien que vous arriviez avec le Plan Marshall 3.bleu, mais présentez-le nous, je ne le connais pas, je n'ai jamais entendu d'alternative. Là, de nouveau, si vous considérez que nous avons eu tort, si nous n'avons pas fait les bons choix, votre responsabilité démocratique, c'est d'avoir une alternative. Si c'est une feuille blanche, restez dans l'opposition et on continuera à œuvrer avec le 2.vert tel qu'il existe aujourd'hui.

La provision est constituée et nous verrons ce qu'il en est à la lumière des impôts régionaux et de leur évolution.

Pour M. Disabato, je crois qu'il a approché cela avec beaucoup de nuance en indiquant quelle est notre véritable responsabilité. Nous ne sommes pas une île : la région est en interaction avec d'autres. Il a bien fait de rappeler quelles étaient les autres incidences qui nous conditionnent plus largement que nos propres choix.

Il m'a posé des questions tout à fait précises. Je vais essayer de lui répondre de la même manière.

Concernant la taxe sur les jeux et paris, on a effectivement prévu 18,4 millions d'euros. Que se passe-t-il ? Nous rencontrons deux problèmes. Tout d'abord, le retard dans la délivrance, par la Commission des jeux de hasard des licences par le Fédéral, qui est intervenue très tard et qui a seulement commencé. Je suis désolé, la fiscalité des jeux et paris est régionale, tandis que l'organisation civile et pénale des jeux est fédérale. Je ne demande pas mieux qu'on la régionalise. Au moins, on aura toutes les coudées libres pour le faire. Mais ce n'est pas le cas. Nous sommes donc tributaires de cette commission qui, en plus, a mis un retard assez important. Les premières sanctions viennent seulement de tomber par rapport à la lutte contre les sites internet illégaux. Je pense que Between vient d'avoir son retrait. On a donc à la fois, celles et ceux qui veulent jouer en clair mais qui n'ont pas l'autorisation et, de l'autre, celles et ceux qui jouent en gris, pour ne pas dire en noir et qui ne sont pas poursuivis. Reconnaissons que c'est quand même un peu difficile.

Ceci dit, pour vous répondre, la Cour des comptes pointe 6,6 millions d'euros. Évidemment, c'est une photographie au moment où la cour établit son rapport. Au 31 mai 2012, nous étions déjà à 7,270 millions d'euros. À la fin du mois de juin, nous étions à 8,8 millions d'euros. Cela veut dire qu'on voit qu'il y a une montée en puissance notamment des paris par la voie d'internet. Donc, si on compte à partir d'aujourd'hui à peu près 1,6 d'augmentation par mois, on sera dans les clous des 18,4 millions d'euros – peut-être même un peu au-dessus s'il y a un phénomène d'emballement lié à la fiscalité sur les jeux par internet. Mais là, ça ne fait que commencer, on va donc avoir probablement une montée en puissance de ceux-ci. Du reste, j'étais à Ghlin, à l'hippodrome, vendredi et, là aussi, on voit une montée en puissance des volumes de jeux de plus en plus importants, puisqu'il y a un grand nombre de Français qui jouent sur nos courses. Donc, là aussi, on devrait avoir une amélioration des recettes. Ça, c'est pour les jeux et paris.

Pour les automates, la prévision était de 16,9 millions d'euros à l'origine. À la date du 27 juin, nous avons déjà un montant total enrôlé de 19,313 millions d'euros. Nous sommes déjà, pour le mois de juin, au-delà de l'estimation que nous avons fixée. Je rappelle, vous le savez, Monsieur Disabato, qu'il y a quand même eu quelques modifications. On a relevé certains taux et on a alors mieux cerné les réalités bancaires. Aujourd'hui, on est au-delà de l'objectif. Je pense que cela augure bien de la suite.

En matière de compétences usurpées, j'aime bien M. Crucke qui dit : « Faudra tenir bon, Monsieur le Ministre, faudra pas lâcher ». Je n'ai pas entendu un seul ministre MR au Fédéral dire : « Attention, on doit de l'argent à la Wallonie, donc, on va vous réclamer une partie mais par souci d'honnêteté, on va vous dire aussi qu'on vous doit de l'argent ». Pas un seul MR n'a dit qu'il devait de l'argent à la Wallonie.

(Réaction de M. Crucke)

Vous voyez qu'heureusement vous n'êtes pas en majorité absolue. Et chaque fois que je viens avec des notes, je ne vois pas M. Chastel avec un grand sourire.

(Réaction de M. Crucke)

Oui, mais, j'espère quand même que, de temps en temps, au Bureau du MR, vous lui dites ...

(Réaction de M. Crucke)

Nous sommes dans une dialectique qui est bien connue. Le Fédéral a présenté des compétences usurpées dont j'ai toujours du mal à avoir l'usurpation parce qu'il y a des avis du Conseil d'État. Par contre, pour nos 156 millions d'euros, je me suis basé sur des décisions du Comité de concertation....

M. Crucke (MR). - Je n'ai pas entendu Mme Milquet s'y opposer ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Elle ne saurait être présente à la Conférence interministérielle du budget et des finances...

(Réaction de M. Crucke)

Franchement, s'il n'y avait que le MR au Fédéral, nous aurions de grosses difficultés parce que leur souci, c'est quand même de faire payer les régions et communautés.

(Réaction de M. Crucke)

Mais non, c'est la théorie de l'absence : « Nous ne sommes pas là, alors on va les faire payer ». C'est aussi simple que cela, je ne leur en veux pas. Je pense que vous devez quand même m'encourager à dire : premièrement, c'est une

bonne idée que vous avez eue ...

(Réaction de M. Crucke)

Très bien, nous sommes déjà d'accord ...

(Réaction de M. Crucke)

Ne vous en faites, on ne l'oublie pas en la matière, mais c'est vrai que M. Chastel ne nous a plus invités ces derniers temps. Je ne sais pas pourquoi. Peut-être que la note qu'on lui a envoyée ne lui fait pas plaisir ; mais bon voilà, notre note est prête. Il ne nous a plus invités. Je ne sais pas pourquoi. Peut-être que la note qu'on lui a envoyée ne fait pas plaisir, mais voilà, pour nous, en tout cas, elle est prête. Il y a déjà eu quelques groupes de travail, mais visiblement, il n'a plus envie de travailler dans ces groupes.

M. Disabato nous demandait pour les compétences, l'exonération du précompte au niveau des bâtiments du Fédéral. Attention parce que le précompte, pour l'essentiel, cela va aux communes et aux provinces. Nous, notre recette sur le précompte est très, très faible. Ce n'est pas une mesure qui aurait beaucoup de répercussion chez nous, mais on peut toujours – cela, je vous donne raison M. Disabato – s'il y avait une démarche unilatérale qui préjudicierait la Wallonie, imaginer un certain nombre de comportements différents dans notre chef. Cependant, vous ne nous en voudrez pas, quand même, d'être dans un cadre de loyauté vis-à-vis du Fédéral ou, en tout cas, vis-à-vis des objectifs que nous devons défendre devant l'Union européenne.

M. Eerdekens est revenu sur le Fonds des déchets. Je ne suis pas membre de l'intercommunale dont question, mais enfin voilà, il y a de l'argent. Si on vous dit qu'il n'y a pas d'argent, cela je peux vous dire – on vient de sortir le Gcom – et il y a bien 43 855 063,27 euros. L'argent est là.

Pour le PM 2.vert, vous demandez l'évaluation des pôles de compétence, les six pôles – le sixième vient de démarrer. A vrai dire, je n'ai pas participé aux travaux de la commission, et pour cause, mais nous disposons, au gouvernement, des rapports du délégué spécial qui a même organisé cela par province. C'est très détaillé : tous les bénéficiaires, les créations d'emploi. Cela, si vous le demandez à notre collègue M. Marcourt, puisqu'il a la coordination des pôles, il pourra très aisément vous répondre, puisque, tous les trois mois, nous faisons l'évaluation du Plan Marshall et, tous les six mois, il y a un document un peu plus complet.

Je me félicite franchement du travail du délégué spécial depuis que nous travaillons sur le Plan Marshall. Je veux qu'on le mentionne dans le rapport. En effet, c'est vraiment un guide à la décision et cela favorise la performance, puisque les mesures qui percutent, on les favorise et, quand il y a une mesure qui, malheureusement, n'atteint pas les résultats, on réaffecte les crédits. Je trouve que c'est une politique d'évaluation qui est tout à fait remarquable et je veux vraiment saluer le travail du délégué spécial.

Pour la recherche, il est vrai que nous devons être prudent pour ne pas prendre trop de retard. Peut-être en avons-nous dans certains secteurs. Cependant, je vois quand même que, notamment dans la recherche médicale, nous nous comportons encore heureusement bien et que, pour les grandes entreprises pharmaceutiques, ce qui est délocalisé, ce ne sont pas les unités de recherche, ce sont les unités de production. Je vois, par exemple, dans le bassin du Brabant wallon, que tout ce qui est recherche reste ici. Le seul danger, c'est à un moment donné que la production soit délocalisée parce que, là, il pourrait le faire dans d'autres circonstances, notamment, plus favorables sur le prix de revient.

M. Noiret a évoqué les évaluations du Plan Marshall et l'intérêt de celui-ci dans sa version 2.vert et l'intérêt qui reste encore prometteur pour l'avenir. Je pense que, pour l'alliance emploi-environnement, on a signé les documents, il y a quelques mois, il faut le temps que cela s'implémente, que les centres de recherche, les entreprises, la formation professionnelle se développent, mais j'ai le sentiment que, là, nous avons vraiment des promesses d'emploi qui prendront du temps – c'est vrai – mais qui lorsqu'elles se concrétiseront, seront à l'avantage de l'économie wallonne.

Pour M. Hazée, la régularisation des cavaliers budgétaires, nous devons y passer, bien évidemment. C'est plus orthodoxe sur le plan légistique. Il n'est cependant pas exclu que l'une ou l'autre mesure ne soit reconduite par cavalier budgétaire si on voulait en limiter la portée dans le temps, puisqu'un cavalier ne vaut que pour une année et ici, dès lors que nous étions à l'ajusté, c'est évidemment plus difficile. Néanmoins, votre recommandation est évidemment très sage et je l'enregistre pour que l'on puisse faire les régularisations d'usage.

Pour ce qui concerne l'eurovignette, là, j'avoue, que moi-même j'y perds un peu mon latin. En effet, je n'ai pas le sentiment qu'il y a moins de gros véhicules sur nos routes, et ce n'est pas ce qu'on nous annonce dans les statistiques. Cependant, quand je vois « réalisés-2010 : 52,877 millions d'euros » alors que, à l'ajustement, on espérait 56 millions

d'euros pour 2010. En 2011, on a réalisé 46 millions d'euros et, là, on est bon puisqu'on estimait 46 millions d'euros à l'ajustement et qu'ici, on tombe à 41 millions d'euros.

On constate quand même que, sur deux ans, on a une diminution de 11 millions d'euros. À nouveau, nous ne pouvons prendre que les chiffres qui nous sont transmis, mais voilà un paradoxe, me semble-t-il. Il est clair qu'à l'avenir, parce que c'est la question que vous me posez, dès lors que pour tous les véhicules concernés, on va descendre des 12 tonnes à 3,5 tonnes, l'assiette va augmenter d'autant plus qu'elle sera au kilomètre et non plus au forfait.

Là, nous devrions avoir une augmentation significative pour autant, bien sûr, que nous puissions nous entendre sur le dispositif. Pourquoi ? Les Pays-Bas se sont retirés de la coordination de l'eurovignette. Nous avons encore des discussions non plus sur le partage entre Flamands, Wallons et Bruxellois, mais sur la qualification : redevance, taxation.

Aujourd'hui, le consultant que nous avons engagé travaille sur les deux formules en même temps : redevance et taxation. Ce n'est pas de nature à accélérer le modèle. Il est clair que, si nous étions un État souverain, nous l'aurions déjà implémentée. Mais ici, nous devons tenir compte de la réalité flamande, de la réalité bruxelloise et il faudra y intégrer des réalités économiques : quelqu'un qui vient pour un séjour limité ici, par rapport à quelqu'un qui régulièrement utilise nos autoroutes. Il y a, là, des discussions qui prennent du temps.

Nous pourrions en dire beaucoup plus, puisqu'une réunion est programmée d'ici une quinzaine de jours entre les différentes régions où le consultant fera le rapport de circonstance. Nous sommes pressés, nous sommes impatients, il y a des recettes à la clé, mais il ne faut pas sous-estimer les difficultés politiques, techniques et puis encore informatiques. Il y a encore tout cela là derrière et le consultant a aussi comme rôle de devoir établir le cahier des charges pour l'informatique. Je crains que nous n'ayons un certain retard en la matière.

En ce qui concerne les dividendes des aéroports, nous n'avons utilisé que les dividendes qui revenaient à la SOGEPA, en mission déléguée pour 1,884 million d'euros. Nous avons laissé les dividendes à la SOWAER, pour 1,537 million d'euros et puis aux autres actionnaires. Pour faire bref, l'aéroport de Charleroi a versé, après impôts, pour l'exercice 2011, 6,815 millions d'euros. De plus, les dividendes ne cessent de monter et les activités et les projets. Vous avez lu M. O'Leary. Lorsque j'ai eu le malheur de dire qu'un jour, on aura peut-être des vols transcontinentaux, vous aurez remarqué que cela figure aussi dans les plans de M. O'Leary, ce qui conforte les analyses que nous avons reçues. Cependant, nous serons attentifs puisqu'on aura bientôt le master plan qui va sortir sur Charleroi, à l'entrée de septembre – octobre. Nous verrons alors plus clair en la matière.

Vous parlez de diminuer des charges ? Je suis tout à fait de votre avis. Je pense que nous ne devons pas avoir comme modèle un gouvernement qui subventionne des aéroports. Bien sûr, il y a un certain nombre de dépenses qui sont admissibles, c'est tout ce qui concerne la sécurité, sûreté, incendie. Je rappelle que nous les avons capés depuis 2006, ce qui fait que nous en serons bientôt à 85 millions d'euros d'économie, puisque nous ne prenons plus cela en charge. Par contre, pour les investissements, vous le savez – d'ailleurs PwC est venu vous l'expliquer ici dans cette commission – le plan, c'est d'amener Charleroi, par ses dividendes, par l'actionnariat privé, à financer ses propres investissements. Nous terminons le programme de l'arc-en-ciel de 2002. Au passage, par rapport au retard, Monsieur Crucke, l'arc-en-ciel avait prévu qu'en sept ou huit ans tout serait fait. On est dix ans plus tard et nous n'avons pas encore terminé. Il nous faudra encore deux ou trois ans pour terminer tout cela. Pourquoi ? Parce qu'il y a des études d'incidences, des permis, des difficultés avec Belgocontrol en la matière.

À l'avenir, clairement, les investissements devront être supportés par l'ensemble des partenaires. Ce qui veut donc dire que, nous, pour notre part, on pourra les financer soit par les activités commerciales à Charleroi, soit par la valorisation de terrains, à Liège, dont on peut espérer, dans le programme, évidemment sur les vingt ans qui viennent – j'ai la correction de le dire – environ 34 à 35 millions d'euros de recettes.

Les blocages administratifs, bien sûr, ont pour vocation d'être transitoires. Je pense que, quand un parlement vote un budget, on se doit de le respecter. Ici, c'est une clause de sauvegarde au cas où, notamment, les impôts régionaux baisseraient. Ce n'est pas la tendance à laquelle nous assistons aujourd'hui, donc je pense pouvoir vous dire qu'en septembre, nous allons plus que probablement lever les blocages administratifs de telle manière que les ministres aient parfaitement le temps d'exécuter les budgets tels que le parlement les a votés.

Je crois qu'avec cela, Madame la Présidente, je me suis efforcé de répondre à tout le monde, de la manière la plus précise, mais s'il manquait une question, n'hésitez pas à revenir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Madame la Présidente. Je remercie M. le Ministre pour ses nombreuses explications.

Il souhaite que l'on parle plus de chiffres – j'ai bien compris – le reste étant littérature. Solde de l'état financé : 640 millions d'euros, c'est un chiffre. Je déduis les sous-utilisations de crédit : 240 millions d'euros. Il reste 400 millions d'euros. Vous voudriez, Monsieur le Ministre, que je fasse des bonds de cabri, de joie ? Que je vous applaudisse, qu'on se prosterne devant vous, comme le chantait beaucoup mieux que moi un certain chanteur qui s'appelait Balavoine ? Que l'on se prosterne devant vous en disant : « il est merveilleux, cet Antoine, il faut l'applaudir, le féliciter ! Le monde entier nous envie ! » ? Arrêtez ! Arrêtez ! Je ne suis pas là pour cela, et je ne pense pas qu'il faille le faire.

Moi, je veux vous faire revenir aux réalités des chiffres que, trop vite, vous semblez vouloir outrepasser. Oui, vous êtes au rendez-vous. Vous avez raison. À quel rendez-vous ? Au rendez-vous d'un déficit subsistant. Là, vous y êtes. Ce n'est pas le rendez-vous auquel, moi, je voulais voir la Wallonie. On a effectivement une vue différente sur la Wallonie.

Quand l'Europe vous dit – ce n'est pas moi qui vous le dis – qu'il faut clarifier la répartition de l'effort entre entités, vous ne voulez pas que je vous en parle. Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas Jean-Luc Crucke, ce n'est pas le MR, c'est l'Europe qui vous le dit. Vous, dès qu'on parle de l'Europe, cela ne vous plaît pas, vous fermez le bouton. Il y a effectivement des gens qui n'entendent jamais la catastrophe qui s'est passée à côté de chez eux parce qu'on a pas écouté ce qui avait été dit. J'espère que ce ne sera pas le cas ici.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Il y en a qui ont annoncé la fin du monde en 2000 et ce n'est jamais arrivé non plus !

M. Crucke (MR). - Pour le tableau de financement alternatif, vous me demandez d'avoir des nuances. Mais, Monsieur le Ministre, comment pourrions-nous avoir une quelconque nuance alors que vous ne donnez pas le moindre chiffre ? Ce qu'on vous demande, c'est de la clarté, de la transparence.

Je vous rassure : le MR parle avec le MR. Il parle de la même manière, il demande au Ministre Antoine clarté et transparence. Jamais, comme vous aimez le laisser penser, on ne vous a dit que nous étions systématiquement contre toute dépense par un financement alternatif. On ne vous a pas dit cela. C'est ce que vous laissez penser. Ce qu'on vous dit, par contre, c'est : « Donnez-nous les chiffres, qu'on puisse être transparents ». Manifestement, il faut bien noter que vous ne donnez aucun chiffre, on ne les a pas, nonobstant ce que vous aviez convenu dans la Déclaration de politique régionale. C'est vrai qu'on ne l'a pas votée, et quand même quelque part, on se dit que c'était une bonne chose, « enfin, ils avaient réussi à le promettre », mais ce n'est toujours pas fait.

Comment voulez-vous qu'on soit en nuances ? On ne peut que vous dire que vous empêchez toute nuance sur le dossier. C'est à croire vraiment que vous avez peur que ce chiffre soit un jour un chiffre qui fasse, pas seulement mal, mais qui révèle l'autre face que vous voulez voiler ou cacher.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre, toujours par rapport aux chiffres, je n'ai pas de regrets – pour qu'on se comprenne bien, parce que je me suis peut-être mal exprimé, ça peut arriver aussi – que vous n'utilisiez pas les chiffres du mois de juin du Plan. Ce n'est pas cela, le regret. Le regret est que les chiffres que vous nous présentez maintenant, qui datent de février, ne soient présentés qu'en juillet. Il n'est pas normal – et vous le savez – qu'il faille plus de quatre mois pour amener ce débat sur les bancs du parlement.

On sait très bien qu'entre le moment où le gouvernement trouve son accord et le moment où les chiffres viennent au parlement, il y a un délai : un mois, six semaines, quelque chose de tout à fait acceptable. Ici, on est bien au-delà de cela. Vous ne le justifiez pas et vous n'apportez aucune justification à cela. Cela veut dire que vous faites tout pour que ce débat ne puisse pas avoir lieu en heure et en temps. C'est la seule conclusion que l'on peut tirer de cette manière de travailler. Ne demandez pas de vous applaudir ! Vous faites en sorte que, finalement, ce débat, aujourd'hui, n'ait vraiment plus beaucoup de sens, encore que certaines choses qui ont été dites sont intéressantes, même dans le débat. Les chiffres sont les chiffres, vous avez raison, mais les dates, par rapport aux chiffres, le sont également. Or, aujourd'hui, on est dans un débat qui est éculé.

Enfin, Madame la Présidente, que l'on ne se méprenne pas, je n'ai aucune agressivité à l'égard du Ministre Henry que je trouve d'ailleurs, à titre personnel, quelqu'un d'éminemment sympathique. J'ai bien entendu, du côté Ecolo, qu'il fallait sauver le Ministre Henry. Il faut, comme Ryan, sauver le ministre Henry. Alors, que voulez-vous ? Moi, je ne reprends que ce qui a été dit par le Ministre Antoine, à cet égard-là.

Je fais le relais. Je traduis politiquement parlant ce que dit le Ministre Antoine. Vous me dites « On va bientôt tout reprocher au Ministre Henry. Il fait bon, ce n'est pas de sa faute, il pleut, c'est de sa faute ». Mais qu'il construise des préaux ! C'est ce qu'on lui demande. Il est ministre, c'est le rôle d'un ministre. Si c'est uniquement pour constater qu'il pleut aujourd'hui – ah, c'est triste – et aujourd'hui, il fait beau, c'est bien. Ce n'est pas cela qu'on demande à un ministre.

Moi, je ne fais pas endosser au ministre la politique des intercommunales, je sais bien quelle est la différence entre

les deux. Je souhaiterais qu'il soit plus proactif pour qu'effectivement, la manœuvre qu'il a laissé faire par le Ministre Antoine, ne se fasse pas. C'est cela que vous devez expliquer à votre Ministre Henry. Il faut lui dire : « Quand tu veux contrecarrer Antoine, il est comme il est, il a beaucoup de défauts, mais parfois il a des qualités aussi, il faut apporter des preuves ». Après trois ans, cela ne marche plus, on ne l'a plus. Il ne marche plus à ce jeu-là.

Moi, je ne peux pas donner tort au Ministre Antoine d'avoir agi de la sorte. Je dis à mon ami le Ministre Henry, qui est au demeurant – comme je le répète – un type bien, sympathique, agréable : « Travaille autrement et on n'en parlera plus ici et, au moins, Antoine aura le bec cloué ». Pour l'instant, je ne peux pas, avec la meilleure volonté du monde, sur ce dossier-là, je dois lui donner raison.

Il a fait un croc-en-jambe au Ministre Henry, j'aurais bien aimé pour pouvoir résister, le relever, mais non, je dois constater que c'était mérité et qu'il ne faut pas donner une carte jaune sur ce dossier-là. Encore moins une carte rouge.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Le budget, selon M. Crucke, c'est quand même gai, il faut dire ce qui est. À côté de la raideur des chiffres, quel romantisme ! C'est magnifique ! Quel comédien !

(Réaction de M. Noiret)

Mme la Présidente. - Chers collègues, pouvons-nous clôturer ici la discussion générale, sachant que les votes finaux auront bien lieu vendredi à partir de 15 heures s'il n'y a pas de ministre convoqué ?

Si l'un ou l'autre ministre devait être convoqué, d'abord je demanderais que la convocation, en tout cas la demande, puisse parvenir à M. le Greffier, à M. le Président, pendant la plénière de mercredi, afin que nous puissions prendre nos dispositions pour avoir les ministres susceptibles de passer un second tour le vendredi dès 15 heures.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Juste un tout petit mot quant à l'eurovignette, parce que, effectivement, sur les 10 millions d'euros qui disparaissent sans qu'on n'en connaisse la raison, je ne souhaiterais pas demander au ministre de revenir vendredi pour nous la donner, mais je pense, par contre, que cela mériterait qu'un suivi soit effectué à l'égard du Fédéral pour avoir des éléments documentaires quant à savoir comment on enlève ces 10 millions d'euros. C'est quand même une somme, 20 % de la masse, sans qu'on n'en aperçoive même le début de la raison, en se disant : « Tiens, intuitivement, c'est sans doute ceci, c'est sans doute cela ».

Quant à la réforme, évidemment, nous confirmons notre impatience, puisque le temps qui passe nous coûte énormément en la matière.

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS (DOC. 5 – IVA (2011-2012) N° 1 – ANNEXE 3) ET (DOC. 5 – VIbcd (2011-2012) N°1 – ANNEXE 3)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 5 – VIbcd (2011-2012) N°1 – ANNEXE 9 *partim*).

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports (Doc. 5 – IVa (2011-2012) N° 1 – annexe 3) et (Doc. 5 – VIbcd (2011-2012) N°1 – annexe 3), du budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 – VIbcd (2011-2012) N°1 – annexe 9 *partim*).

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Je vous signale que la question orale de M. Jeholet, sur « l'état des perceptions et du recouvrement en matière de radio et téléredance » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, est retirée.

Désignation d'un rapporteur.

Mme la Présidente. - M. Noiret est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Le commentaire de la Cour des comptes porte sur l'analyse du dispositif et, plus particulièrement, son article 9. Celui-ci vise à abandonner toute récupération auprès des employeurs concernés des excédents de subventions versés par le Forem dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2009.

Dans le cadre de son rapport d'audit de juillet 2007 relatif aux aides à la promotion de l'emploi, la cour avait en effet constaté que le dispositif des aides à la promotion de l'emploi générait un subventionnement excédentaire des charges salariales pour nombre d'employeurs, spécialement dans les secteurs non-marchands et marchands.

Elle avait considéré cette situation comme incompatible avec une gestion économe des deniers publics et contraire à l'article 21 du décret du 25 avril 2002 mais aussi au prescrit des articles 55 à 58 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État. Lors de l'audit transversal du Forem, réalisé en mars 2009, la Cour des comptes avait rappelé qu'aucun employeur ne pouvait échapper à l'interdiction de bénéficier d'une subvention excédant les charges salariales qu'il supporte pour ses travailleurs.

Dans un rapport intermédiaire arrêté au 31 août 2010 sur le suivi des recommandations de la cour, le Forem évaluait à 1,7 million d'euros le montant de l'indu dans le secteur marchand et à 19 millions d'euros le montant de l'indu dans le secteur non-marchand pour la période 2003 à 2007. Ces montants, qui n'incluent pas les excédents de subvention relatifs aux années 2008 à 2009, ont été estimés par l'office sur la base des contrôles effectués en matière de coût salarial auprès des employeurs.

Enfin, la cour s'interroge sur le caractère équitable de cette disposition, eu égard aux récupérations déjà effectuées par l'office auprès de certains employeurs du secteur marchand.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je remercie Mme Raimarckers de l'analyse à laquelle elle s'est livrée.

La difficulté est que, pendant de nombreuses années, la Commission interministérielle chargée de traiter la récupération des indus et la non-conformité à la réglementation ne s'est jamais réunie. Depuis décembre 2009, à ma demande, 16 réunions de la Commission interministérielle, qui est d'ailleurs présidée par une de mes collaboratrices, se sont tenues : 12 consacrées à l'examen de dossiers proposés par l'administration en sanctions. Quarante-huit dossiers ont été examinés. Au terme, de ceux-ci :

- 16 retraits de décision avec récupération totale ou partielle des montants payés ;
- huit récupérations partielles des montants ;
- 12 retraits de décision d'octroi de points mais sans récupération ;
- une suspension de la décision pour 4 mois ;
- neuf non sanctionnés, mais rappelés à l'ordre par l'administration ;
- et deux en demande de renseignements complémentaires ;
- 30 décisions ont été notifiées et les récupérations sont en cours par le Forem.

En effet, il faut bien reconnaître que la rédaction et la motivation des décisions requièrent une attention particulière puisque les deux seules décisions de récupération qui avaient été lancées par mon prédécesseur ont fait l'objet d'un

recours au Conseil d'État et ont été annulées.

À ce jour, par rapport à mes propres décisions, pour être tout à fait complet, deux recours en suspension et annulation ont été introduits au Conseil d'État. Les avis rendus sur la suspension estiment les recours non fondés, donc je pense que le travail d'analyse contradictoire et de justification nous placent en meilleure situation vis-à-vis du Conseil d'État en la matière.

Il faut bien savoir que la génération d'indus a été provoquée - pardonnez moi - par le texte lui-même du décret APE qui a été voté en 2002, puisque l'article 17, alinéa 2, prévoyait qu'en cas de remplacement, la personne remplaçante bénéficiait du nombre de points du remplacé, indépendamment du passeport APE. De surcroît, l'article 44 alinéa 3, prévoyait l'octroi d'un montant forfaitaire de 446 euros par travailleur occupé anciennement en prime. Le système de gestion des points et la faculté de reporter des points non utilisés sur les travailleurs a occulté, me semble-t-il, la règle du non dépassement du coût salarial, comme la règle du remplacement.

Il faut ajouter à cela que les premières informations sollicitées par le Forem pour calculer les indus sont intervenues en 2008 pour la première fois, c'est-à-dire cinq ans après l'entrée en vigueur du décret. Les employeurs n'ont même pas été correctement informés sur le non dépassement du coût salarial global par travailleur. En effet, les décomptes annuels faits par le Forem et les compensations opérées en cas de départ ont fait penser, de bonne foi, aux employeurs qu'il n'y avait pas d'indu qui pouvait être réclamé.

Vous admettez avec moi que réclamer après cinq, six ou sept ans des montants qui ont été utilisés pour la mise à l'emploi risque de mettre – et c'est ce qui nous est souvent objecté – la viabilité des associations en question et de devoir même licencier.

Tout cela est enregistré par la Commission interministérielle. En effet, nous ne souhaitons pas, vu les services rendus par ces différentes associations, les mettre en difficulté jusqu'à, pour certaines d'entre elles, provoquer la déconfiture de l'association.

Enfin, il y a de longues discussions et contestations sur la notion de prescription de dix ans. En effet, certains juristes estiment que, s'agissant de montants servant à payer des rémunérations, la prescription ne serait pas de dix, mais seulement de cinq ans.

Vous voyez qu'entre la volonté que j'ai affichée de récupération, de transparence, de sanction, tout cela est en cours mais nous butons sur certaines difficultés d'ordre légistique, d'ordre d'information ou encore de recours par rapport aux dossiers. Cependant, très clairement – et je donnerai tous ces éléments là à Mme la Présidente pour le rapport, aujourd'hui, on peut dire que le travail de contrôle, de vérification, de sanction et de récupération est en cours, très clairement, ce qui n'était pas le cas par le passé.

Voilà, me semble-t-il, la réponse que je voulais opérer. J'ajoute que nous avons mis fin – c'est votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles – au conflit qui existe entre le Forem et la fédération sur le nombre de points. Quand je dis "je", Monsieur Crucke m'a déjà chagriné, en disant « Voilà, Zorro est arrivé ». Ce n'est pas du tout Zorro puisqu'il y a eu une Commission d'accompagnement dans laquelle les ministères étaient représentés, le Forem et les différents cabinets. On pouvait le faire auparavant et ça n'a pas été fait. Aujourd'hui c'est fait. On a des comptes parfaits entre la région et la fédération. C'est tout l'intérêt du travail de la Cour. Je ne me chagrine pas qu'elle pointe un certain nombre de dysfonctionnements. Le tout, c'est que l'on puisse y remédier. Le plus grave, c'est de le laisser en l'état. Parfois, je voudrais faire plus. Par exemple, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on a nettoyé une série de fonds – la section particulière. Il y a vraiment un travail de dialogue et si nous sommes en tort – historiquement, c'est souvent le cas – ou plus ponctuellement, c'est bien normal que la cour le relève et que le parlement exige de nous des changements de comportement. En l'occurrence, ici, la récupération des APE était quand même un peu plus compliquée que ce que l'on pouvait espérer ou imaginer.

Mme la Présidente. - La parole est à Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). - J'ai dû m'absenter quelques instants mais j'ai bien compris que la réponse du Ministre se faisait sur l'article 9 sur les APE.

J'entends bien votre explication, mais ce que la cour dit également par rapport à cet article, c'est qu'il y a un jugement qui, nonobstant le travail effectué, si on va rechercher ce qui est dû, on risque de mettre certains organismes en difficulté alors que, à la base – et quel que soit le prédécesseur – il y a un laxisme de la région sur le dossier.

Est-ce qu'il faut aujourd'hui remettre cette logique sur la table au péril de voir disparaître un certain nombre d'organismes ? Je ne dis pas qu'il faut le faire ou pas. Je veux simplement la réponse du ministre là dessus. Est-il prêt à

enclencher dans cette logique ou bien considère-t-il que, nonobstant le débat qui existe également sur la période de prescription - cinq au lieu de dix ans – il estime qu'un euro est dû et qu'il doit être dû peu importe les conséquences sur ces organismes ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Il n'y a pas que le monde associatif, il y a aussi les communes.

Pardonnez-moi, mais il y a une formidable ingéniosité dans le chef des communes qui ont maximalisé tous leurs points.

Je voudrais bien voir que je retourne dans une commune en disant en 2004, en 2005, en 2006 et en année antérieure, ils vont devoir rembourser des éléments sur lesquels ils vont vous dire qu'ils n'avaient pas reçu d'information, qu'ils ne savaient pas qu'ils pouvaient le faire parce que le décret lui-même, de 2003, a généré des indus. C'est cela, la vérité. Et vous ne m'en voudrez pas, je ne l'ai pas voté, donc je suis très à l'aise, mais moi, je l'applique.

M. Crucke (MR). - Il ne s'agit pas de voté ou pas voté, c'est le point de vue du ministre, aujourd'hui, qui est effectivement de ne pas récupérer ces sommes. C'est oui ou c'est non, je vous demande de clarifier aussi. Je pense qu'on a intérêt, car, dans un certain nombre d'organismes, la clarification est importante.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Il en va ici comme entre le Forem et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous les dossiers passent en commission interministérielle, sur analyse de l'administration. Dans certains cas, vous l'avez compris, on procède même à un retrait de points, avec remboursement total ou partiel. Dans d'autres circonstances, vu la bonne foi des intéressés, il y a un rappel à l'ordre ou une suspension et, dans d'autres cas, il n'y a pas de récupération, très clairement.

M. Crucke (MR). - Ce qui est, pour nous, aussi intéressant de comprendre, c'est la logique de cette décision. Je ne fais pas de reproche sur les décisions quelles qu'elles soient, mais on veut comprendre la logique.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je suis à 100 % les recommandations de la commission. Je n'autorise aucun droit d'interprétation. Si la commission me dit quelque chose, je suis son avis. Je ne veux pas me mêler de cet élément parce que cela demande un débat contradictoire avec des pièces et aujourd'hui, la commission se réunit – avec Mme Cornet, qui la préside – alors qu'auparavant, pour des raisons qui m'échappent, elle ne se réunissait pas.

Mais plus les années passent, et plus c'est difficile, il faut bien se rendre compte de cela. La preuve en est que nous sommes attaqués au Conseil d'État.

M. Crucke (MR). - Si je peux poursuivre, Madame la Présidente, sur d'autres questions.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Sur dix ans, on a, à peu près, de mémoire, 545 millions pour les APE. On va arriver à 5,5 milliards d'euros. On vient de vous donner le montant du contentieux ; donc tout est aussi à la marge. Il faut quand même aussi rester raisonnable.

C'est pour cela que je vous dis que pour le passé, nous ne pourrions pas arriver à tout ce que nous souhaitons comme objectif vu les délais, les explications et la controverse sur l'information. Mais pour l'avenir, c'est très clair et, de toute façon, nous avons modifié les règles pour les remplaçants, ce qui a d'ailleurs donné lieu à des contestations. Mme la Présidente est revenue dans une question après que nous ayons voté le décret. On dit qu'on met fin à cette capacité. Maintenant, les organismes ne sont pas contents. Oui, on a trouvé une parade mais c'est pour dire que ce n'est pas simple. Il ne faut pas croire.

M. Crucke (MR). - Je suis loin de dire que ce débat est simple, et c'est bien pour cela qu'il faut des règles précises, avec une description, ou en tout cas, le délai passé peut être un élément d'équité.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Vous savez, des associations ont disparu ; dans d'autres, les administrateurs ont changé. On peut toujours dire continuité mais alors, ils ne trouvent plus les pièces. Il y a des fusions. Ce n'est pas simple. Il y eu des transferts de points d'une ASBL à une autre. Franchement, je suis parti en étant très volontaire et je le reste, mais je dois quand même bien mesurer tous les obstacles qui se dressent sur la route de la commission.

M. Crucke (MR). - Deux ou trois observations à propos à d'autres allocations budgétaires. Dans le programme DO18 entreprises, emploi et recherche, au programme 11 promotion de l'emploi, il est prévu à l'allocation de base 12.01 études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, un montant

initial de 200 000 euros. Je constate qu'il y a une augmentation du nombre d'études. Ma question est de savoir quelles sont les études qui ont bénéficié d'un financement depuis le début de l'année et sur quels sujets. Je ne vous demande pas de réponse aujourd'hui, mais si on pouvait avoir une note qui est jointe au rapport, cela permettrait de voir clair.

Toujours dans ce programme 11 sur la promotion de l'emploi, dans l'AB 31.06 subvention aux structures de gestion de centre-ville, vous aviez inscrit à l'initial un montant de 800 000 euros. À l'ajusté, c'est 300 000 euros en moins, on est à 500 000 euros. On a donc une réduction de presque la moitié du budget initial. À plus d'une reprise, la thématique des gestions de centre-ville est venue ici, au parlement. Nous en avons débattu parce qu'il semblait y avoir un certain nombre de lacunes dans des gestions de centre-ville. À voir une réduction aussi importante sur l'AB, c'est qu'il y a eu un certain nombre d'éléments qui vous ont amené à prendre des décisions. Cela veut dire que certains centres-villes seront moins dotés, et peut-être à raison. Je me souviens du débat que nous avons eu sur Mouscron. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais effectivement, ce qui se passait là-bas était loin d'être clair. C'est le moins que l'on puisse dire. D'ailleurs, ce que j'avais affirmé a été vérifié. Mais il y a peut-être d'autres Mouscron. J'aimerais donc comprendre les raisons de cette diminution, qui est quand même significative, en termes de budget sur l'article.

Monsieur le Ministre, je reste dans la promotion de l'emploi. À l'AB 41.33 subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi, il est prévu un budget de 30 000 euros initialement, et zéro à l'ajusté. Autrement dit, l'IWEPS ne reçoit pas de nouveau crédit de subventionnement pour 2012. N'y a-t-il pas un risque de se retrouver en difficulté pour l'institut ou bien de voir effectivement ses crédits reportés sur 2013 ? Est-on dans ces phénomènes de report ? Quand on parle de soutien à la recherche en matière d'emploi pour la Wallonie, ce n'est peut-être pas la meilleure des mesures à prendre. Maintenant, il y a peut-être une justification et c'est pour cela que je vous pose la question.

Dans la DO 18 entreprises, emploi et recherche, au programme 21 formation professionnelle, je constate à l'AB 33.32 subvention en vue de permettre la formation en TIC, une diminution sur le poste de 337 000 euros à l'engagement et de 291 000 euros à l'ordonnancement. Je pensais benoîtement que la formation en TIC était une formation qui, sur le marché du travail, pouvait se révéler importante. On ne va pas refaire le débat sur la fracture numérique mais à plus d'une reprise, cet élément est revenu sur la table. Une diminution importante risque, à mon sens, de toucher ceux qui en ont le plus socialement besoin, dans leur formation – à moins que le ministre me réponde qu'il n'y a pas de demande en la matière. Mais s'il n'y en a pas, j'aimerais comprendre les raisons. Il me semble a priori que cela fait partie de ce qu'on appelle dorénavant une formation de base : si on ne maîtrise pas les TIC, on peut difficilement parfois maîtriser d'autres bases tout aussi fondamentales, mais qui dépendent de cela. Cela m'a donc vraiment étonné de voir cette diminution, mais il y a sans doute une explication que j'aimerais connaître.

Dans la DO 18 entreprises, emploi et recherche, au programme 24 IFAPME, je constate à l'AB 41.12 subvention de fonctionnement d'infrastructures dédiées à la gestion des compétences vertes, l'inscription d'un montant de 8 millions à l'initial et de 4 millions d'euros à l'ajusté. Pourtant, des compétences vertes, c'est bien un article sur lequel Ecolo aurait dû faire attention. Qu'est-ce qui justifie cette diminution de moitié ? Au niveau de l'engagement, 2,5 millions d'euros ont été ordonnancés sur cette année. Ce n'est vraiment pas énorme. Les objectifs sont loin d'être atteints. J'entends la question : « Que fait l'IFAPME ou que fait le ministre pour que l'IFAPME soit rappelé à ce qu'il doit faire ? ». Cela peut aussi être cela.

Dans la DO 18 entreprises, emploi et recherche, au programme 11, l'AB 33.13 subventions diverses aux asbl en matière d'emploi passe de zéro euro à 150 000 euros. Il n'y a toutefois aucune information ni justification dans le budget. J'aimerais qu'on me donne une explication.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques questions que je voulais vous poser.

Mme la Présidente. - Qui souhaite prendre la parole maintenant ?

La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (P.S.). - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, j'ai une petite question relative aux subventions aux structures de gestion de centre-ville. Où en est-on en la matière ? Pourquoi cette diminution systématique à l'ajustement des crédits de cette allocation de base ?

Dans la division organique 18, au programme 24 relatif à l'IFAPME, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'AB 41.13 subvention pour juniors indépendants et l'implémentation de ce dispositif ? À quoi sera affecté ledit crédit ? Quelle sera la durée du stage des jeunes ? Un défraiement sera-t-il prévu pour les stagiaires ? Dans l'affirmative, à combien s'élèvera-t-il ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Une courte question, mais sur un enjeu important qui est celui de l'action du fonds de réserve du FOREM. La Cour des comptes nous rappelle que le budget s'élève à 99 millions d'euros au 31 décembre 2011 et que le budget ne mentionne pas les dépenses à financer par le compte de réserve, qu'une part est déjà affectée pour 2012-2013, mais qu'il reste alors un solde. Il ne serait pas inutile d'exposer ici quelques éléments pour que la commission voit comment les choses se passeront en la matière.

Mme la Présidente. - Y a-t-il encore des interventions ?

À titre personnel, je voudrais insister sur des éléments positifs, Monsieur le Ministre.

(Réaction de M. Crucke)

J'ai des inquiétudes aussi que je vais relayer.

Il y a des éléments positifs à souligner aussi. En ce qui concerne l'hippodrome à Ghlin, vous l'avez dit, il faut absolument aller vers une structure self-supporting. On voit que l'évolution va dans le bon sens en la matière, avec sans doute une gestion encore plus dynamique. Là, je voulais le souligner et souligner votre rôle en la matière.

Concernant les SAS, c'est régulièrement un dossier que j'aime évoquer au sein de ce parlement. Je crois d'ailleurs que ce type de structures aura de plus en plus d'importance. Je le mets vraiment en complémentarité avec ce que vous avez développé en termes de Plan Air bag puisque les SAS jouent déjà et vont jouer un rôle de plus en plus grand dans la mise en place du Plan Air bag.

Par contre, j'aurais aimé avoir des informations concernant l'agrégation des différentes structures.

Cinq structures sont déjà agréées. Qu'en est-il du suivi pour les structures qui ne le sont pas encore ? Avez-vous un timing que vous pourriez donner au niveau de la commission ?

Je voudrais revenir sur l'article 8 par rapport aux Entreprises de Formation par le Travail et aux Organismes d'Insertion socio-professionnelle, en remerciant évidemment les remarques de la Cour des comptes, notamment la parole de Mme Raimarckers concernant la lutte contre un sur-subventionnement qu'on ne pourrait pas accepter en Wallonie, mais qui avait des répercussions assez dommageable avec ce nouveau décret pour les structures EFT-OISP qui n'étaient pas dans une situation financière très florissante.

Je voulais souligner aussi, de manière positive, à quel point vous aviez remédié ici dans le cadre de ce cavalier budgétaire.

Maintenant, l'inquiétude que j'ai, c'est concernant EuroSkills. Vous le savez, nous avons été, avec différents membres de la commission, au WorldSkills à Londres, voir une opération réussie, une véritable réussite de ce type de salon, qui va même plus loin. On sent l'engouement des jeunes. On sent vraiment cette forme de vitrine par rapport aux métiers techniques, professionnels. Vous le savez, on parle régulièrement de l'intelligence de la main. On a ce projet pour le mois d'octobre 2012 au niveau d'EuroSkills.

Je m'inquiète vraiment par rapport à la réussite de celui-ci, eu égard aux déficits que vit la structure à l'heure actuelle.

On a beaucoup parlé des montants et je sais que votre collaborateur vous en informe régulièrement puisqu'il suit le dossier. Je pense aux 850 000 euros nécessaires en 2012. Je constate qu'on a 500 000 euros pour 2012 et 350 000 euros pour 2013. Il y a un suivi au niveau de l'opération et on sait qu'on a besoin de penser à ce suivi parce qu'après 2012, en 2013, il y aura une opérationnalité qu'il faudra penser par rapport à la structure. C'est toutefois un vrai problème pour cette année, l'opération et, finalement, la grande vitrine qui a lieu cette année à Spa-Francorchamps.

Tant que j'en ai l'occasion, qu'en est-il de l'implication du monde de l'entreprise belge, wallon et peut-être aussi des pays limitrophes, du monde du travail ? Par cela, je voudrais vraiment insister sur une opération qui, je pense, vous tient à cœur. Vous me l'aviez déjà dit lors de questions précédentes et cela nous intéresse particulièrement, nous, parlementaires de cette commission.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je vous remercie à mon tour, très chers collègues.

Par rapport au cas de M. Crucke, la première question concernant les études, il ne s'agit pas d'études mais de frais d'honoraires d'avocats qui se trouvent dans la même rubrique.

Pour les gestions des centres-villes, Mme Gonzalez-Moyano vous rejoignait d'ailleurs sur sa préoccupation. En fait, c'est la confirmation de la consommation. Nous sommes encore au-delà puisque, sur l'article, il y avait 800 000 euros. On a retiré 300 000 euros. Il reste 500 000 euros. Nous sommes, en dépenses, à 200 000 euros aujourd'hui. Il faut savoir qu'on n'a pas pris les arrêtés du décret puisque nous espérons toujours pouvoir trouver un texte commun avec mes collègues, MM. Marcourt et Furlan, sur le rapprochement AdeL, gestion des centres-villes pour éviter qu'une même commune ne bénéficie des deux dispositifs. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Ce n'est pas une priorité de travail, je l'avoue, par rapport à d'autres thèmes, notamment tout ce que nous avons réalisé au niveau du FOREM et de l'IFAPME, mais nous pensons, durant cette législature nous y intéresser. Personne n'y perdra rien. C'est vraiment l'adaptation des crédits à la juste consommation.

Concernant l'IWEPS, ce dernier n'aura pas de difficulté puisqu'on lui a versé un solde fin de l'année dernière pour couvrir la dépense de 2012. De surcroît, rappelons quand même que je n'ai pas la tutelle de l'IWEPS, mais nous avons tout le bureau de l'AMEF qui fait, au sein du FOREM, un peu le même travail que l'IWEPS. Du reste, l'IWEPS se base sur les chiffres de l'AMEF. Dès lors, pas de souci pour l'IWEPS, même si, pour l'avenir, je voudrais réfléchir à éviter une redondance d'études.

Pour les TIC, c'est le niveau de consommation. Je voudrais quand même indiquer, Monsieur Crucke, qu'il y a toute une série d'autres organismes, notamment les OISP, qui interviennent dans la formation et qui sont bien plus nombreux puisqu'en OISP, on doit avoir à peu près 160 associations dont nous avons revu les budgets.

C'est évidemment beaucoup plus important que ce seul crédit qui servait ...

(Réaction de M. Crucke)

Non, il y a eu un transfert beaucoup plus global dans l'article.

En termes de demandes en PMTC, on n'a plus de grandes demandes en la matière.

Pour ce qui concerne les centres de compétence, je rassure M. Noiret – mais je ne crois pas qu'il ait été inquiet – : il y a bel et bien deux centres à construire, mais nous n'en sommes encore qu'à la désignation des architectes. Je ne vois donc pas comment nous pourrions dépenser les huit millions d'euros alors que nous n'en sommes qu'à l'architecte au lancement du marché public désignant l'architecte qui devra faire les plans et puis obtenir les permis.

Il est vrai qu'à l'initial, c'étaient un peu les bottes secrètes qu'on peut avoir quand on est ministre du budget : on a quand même ça et là quelques articles dont on sait très bien qu'on ne les utilisera pas ...

M. Crucke (MR). - Où se situent ces deux malheureux centres qui ne bénéficient pas d'un traitement accéléré ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - En Picardie et à Perwez. Comme cela vous le savez.

M. Crucke (MR). - On est moins bien servi par soi-même.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est le conseil d'administration de l'IFAPME qui l'a décidé.

En ce qui concerne la subvention diverse pour les associations ...

(Réaction de M. Crucke)

En fait, on a remis des crédits sur la ligne en fonction de dossiers de fin d'année. Il manquait des crédits. Si vous parlez de l'AB 33.12, on voit qu'il augmente de 150 000 euros en moyens de paiement. En moyens d'action, il manquait donc des crédits d'engagement. Il s'agit de régularisations, sans plus, et non pas de politiques nouvelles.

Voilà en ce qui concerne les questions de M. Crucke.

Pour Mme Gonzalez Moyano, je pense lui avoir répondu pour le centre-ville et je la remercie d'avoir fait attention à une belle politique que constitue, du reste, Mme la Présidente l'a aussi épinglé, cette volonté de travailler l'emploi indépendant. C'est une volonté nouvelle en Région wallonne qui est passée par l'agrément de 12 SAS. Elles sont toutes agréées. Je peux d'ailleurs donner les montants :

- Je crée mon job : 150 000 euros ;
- Step by Step : 150 000 euros ;
- Challenge : 250 000 euros ;
- Job In : 250 000 euros ;
- Creda : 115 000 euros ;
- À vos marques : 250 000 euros ;
- AREPS : 250 000 euros ;
- Azimut : 250 000 euros ;
- Créajob : 250 000 euros ;
- SAS : 250 000 euros ;
- Groupe One : 108 000 euros ;
- Start Construction : 250 000 euros.

Elles sont tous agréées. C'est le Plan Airbag dont le gouvernement a approuvé et publié au *Moniteur belge* le dernier arrêté. Depuis le mois de juin, le dispositif est donc exécuté et nous y avons ajouté, pour avoir une stratégie complète, les juniors indépendants. C'est une formule qui, durant les vacances – juillet, août, Noël et Paâques – permet à des jeunes de 15 à 20 ans, de vivre la situation d'un indépendant.

Cela passe d'abord par une matinée au centre de compétence où on leur explique le contenu et ce que c'est qu'un indépendant, et caetera. Ensuite, ils vont travailler avec l'indépendant et, la dernière demi-journée, on fait la synthèse entre l'indépendant, le centre et le jeune.

Ce que nous voulons, c'est favoriser le virus indépendant, leur ouvrir les voies de ne pas chercher un emploi mais de créer le sien. C'est d'autant plus nécessaire au niveau de l'IFAPME puisque vous le savez, il y a les formations de chef d'entreprise. Nous avons donc prévu 500 000 euros pour couvrir l'indemnisation du jeune à hauteur de 450 euros pour les 10 jours et de 150 euros dans le chef de l'employeur pour couvrir les assurances et les contributions annexes à son choix.

Du reste, la campagne va s'appuyer sur des visuels que l'IFAPME a réalisés avec une tirette où l'on voit un bleu de travail. Ce sont les 14 centres de compétences de l'IFAPME, mais nous allons en voyer une lettre à tous les bourgmestres de toutes les communes wallonnes pour qu'eux-mêmes fassent de la promotion de la mesure tant vis-à-vis de jeunes que des indépendants sur le plan local, sachant qu'on démarre la mesure et qu'elle va aller crescendo jusqu'en août mais surtout jusque Noël et Pâques de l'année prochaine. L'objectif est d'arriver, aux vacances prochaines, à 1 000 stages de jeunes, ce qui est important. Ce que nous voulons bien sûr, c'est aussi soutenir nos propres apprentis qui sont en formation à l'IFAPME et qui seront, bien sûr, les premiers sensibilisés par la mesure.

J'en viens à la dernière question de M. Hazée. C'est, comme toujours, une très bonne question. Le fonds de réserve du Forem est présumé s'élever aujourd'hui à 99 millions d'euros. Par rapport au passé, quel est le changement ? C'est que nous avons inscrit le fonds de réserve dans une dynamique pluriannuelle pour éviter des ruptures. Si je prenais les 99 millions d'euros cette année-ci, imaginons que l'année prochaine, je n'en ai plus que 70, il me manque de l'argent pour continuer les actions. Ici, on l'a donc inscrit sur une trajectoire pluriannuelle. Je n'autorise donc pas à dépenser – et heureusement – la totalité.

Deuxièmement, on respecte strictement les lignes dont proviennent les fonds. S'il s'agit, par exemple, de quelques moyens non-dépensés du Plan Marshall, ils restent acquis au Plan Marshall. C'est seulement le solde – les crédits classiques du Forem – qui est en fait un non-consommé.

C'est la même chose pour la Région wallonne. Si vous prenez le Forem, avec environ un gros milliard de budget, vous arrivez, si vous enlevez un certain nombre de dépenses du Plan Marshall et autres, peut-être qu'il va vous rester 60 ou 70 millions d'euros. On est donc dans la droite ligne de la sous-consommation en Région wallonne qui doit être, de mémoire, à 92 ou 93% de consommation. Il n'y a donc pas de différence. Je dois encore prendre l'arrêté ministériel qui

reventile les moyens. Là aussi, ma liberté est quand même bridée, puisque je pré-finance les prochains départs naturels du Forem pour pouvoir engager des accompagnateurs personnalisés. On sait, par exemple, que dans les 24 prochains mois, autant de personnes qui rentrent dans la pension au Forem, pour favoriser et accélérer le recrutement des accompagnateurs, je les pré-finance par le fonds de réserves sachant qu'après, ils pourront être pérennes puisque la personne aura pris sa pension.

Voilà pour l'essentiel, mais il n'y a pas de difficulté. La fois dernière, j'ai distribué l'arrêté de reventilation. Je n'ai aucun problème de transparence en la matière, mais je ne l'ai pas encore fait. On doit encore le faire. Il y a d'abord parfois des discussions aussi sur les 99 millions par rapport à des crédits européens. On a une petite divergence de 2,5 millions d'euros mais je pense que la stratégie générale a reconnu que M. Gallien avait raison ; ce qui ne m'étonne pas, puisqu'il gérait le budget du Forem auparavant. Je pense donc qu'il a une longue expérience de celui-ci.

Pour Mme la Présidente, pour l'hippodrome de Ghlin, j'ai toujours considéré qu'il n'était pas normal qu'un gouvernement subventionne durablement un hippodrome. On peut soutenir au début, mais comme les aéroports, il doit prendre son envol. Cela n'était pas simple car il y avait des problèmes de structures, de partenariats, de programmations de courses. Je pense qu'on a fait un gros travail avec Achille Cassart qui a fait un travail remarquable avec l'aide d'Hervé Brilllet puisque, pour la première fois, on a diminué le prix de 300 000 euros. Vous voyez donc que l'on est en train progressivement de substituer des recettes privées à des crédits publics. L'objectif pour nous, dans le cadre de l'accord que nous avons avec le PMU et Ladbrokes, c'est d'arriver à l'équilibre aux alentours de 2015 car il y a encore quelques investissements à faire. Du reste, on a dû refaire, cette année-ci, la piste puisque vous savez qu'il y a une piste pour les Sulti et une piste pour le galop et que nous avons besoin de refaire complètement les pistes. On avait donc de belles infrastructures pour les chevaux en dehors du champ de courses et le panorama, pour ceux qui ont déjà été, est très bien, mais la piste, elle, n'était pas en bon état. On a encore dû donc faire cet effort, ce qui explique que nous n'avons pas pu baisser du même montant que nous espérions, en prenant à charge ces éléments-là. Mais nous sommes vraiment dans la bonne voie et, pour avoir vu M. Germon il y a quinze jours, il va revenir en Belgique pour saluer l'accord qui est profitable pour nous comme pour eux.

Avec la taxation sur les jeux en ligne, je pense qu'on va avoir un modèle qui sera profitable pour le budget wallon ainsi que pour la filière.

Je vous rappelle qu'il y a des retombées pour les filières équestres.

On a encore quelques petits soucis puisque Bruxelles n'a pas d'hippodrome, n'en a plus. C'est donc la répartition des jeux souscrits à Bruxelles pour lesquels nous ne sommes pas d'accord avec la clé que nos amis Flamands proposent. Comme toujours, à Bruxelles, les clés sont difficiles mais enfin, une clé 50-50, je n'avais encore jamais vu à Bruxelles.

(M. Crucke s'exprime hors micro)

Je ne devrais pas dire cela. M. Briet va m'en vouloir car il dit toujours : « Plus vous en dites et plus vous leur donnez des éléments pour faire des questions ». Je devrais donc me taire.

(M. Crucke s'exprime hors micro)

J'y étais et je n'ai eu aucune chance. J'ai essayé de jouer, mais j'ai plutôt perdu. Une personne qui m'était proche a elle, bien gagné. Cela me console.

Pour les SAS, les 12 sont agréées et les 107 000 euros qui ont été versés pour les investissements des SAS.

Pour EuroSkills, mon département a versé 2,05 millions d'euros. Jean-Claude Marcourt doit encore compléter son dispositif pour arriver à 250 et il reste l'enjeu, 350 000 euros dont nous avons convenu qu'ils seraient versés en 2013.

Maintenant, ici, il nous est demandé de liquider les moyens plutôt en 2012. Voilà, l'ajustement est ici. Puisqu'il y a une assemblée générale du conseil d'administration, dans le cadre du deuxième ajustement, nous verrons bien de combien il s'agira, quel département va prendre en charge ces crédits ou le budget général, sachant qu'il y a encore d'autres demandes sur lesquelles je compte marquer mon accord, ce sont les déplacements vers Francorchamps.

En effet, Mme Simonet devrait prendre le déplacement de 10 000 élèves et, moi, de mon côté, les stagiaires. Il serait quand même un peu absurde qu'on ait des stagiaires qui ne puissent pas aller à Francorchamps pour voir l'excellence. Cela n'avait pas été comptabilisé dans les crédits facultatifs. Nous prendrons en charge le déplacement de tous les stagiaires. En effet, comme vous le savez, ils n'ont quand même qu'un euro de l'heure, plus les déplacements. On ne va donc pas leur faire payer cela, nous le prendrons en charge par un crédit adapté.

Pour les EFT-OISP, nous avons eu deux augmentations : l'indexation, pour commencer, qu'on leur a garanti, comme je m'y étais engagé, plus 300 000 euros pour les EFT-OISP et les CPAS. Je pense que M. Mikolajczak pourra être content. Tout ce qu'il a demandé, il l'a obtenu.

Mme la Présidente. - Chers collègues, y a-t-il des remarques ?

Je voulais juste dire que, concernant les 350 000 euros en 2013, j'avais vraiment en tête qu'il y avait un plan financier transmis en 2011 qui intégrait déjà la demande de 850 000 euros. Les 350 000 euros devaient, dès le départ, partir. Je voulais le souligner. Je voudrais encore remercier par rapport aux EFT-OISP. Pourquoi ? Parce que, vous le savez, le contexte n'est pas évident, avec la réforme du décret. Je pense que le fait d'avoir pris ces mesures positives permettra, je l'espère, d'instaurer une plus grande confiance par rapport à l'élaboration de ce décret EFT-OISP réformé.

La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Pour ce qui concerne EuroSkills, je suis d'autant plus certain de ce que je dis que c'est un arrêté du gouvernement qui a ventilé la somme en trois ans. C'était connu. Maintenant, qu'il y ait d'autres besoins, d'autres difficultés par rapport à des sponsors privés, et cætera, je l'entends mais, clairement, c'était prévu sur trois ans. Donc, pour nous, c'est une demande nouvelle et je ne dis pas qu'on a repoussé. Je dis que c'est une demande nouvelle par rapport à l'arrêté. Croyez-moi, l'arrêté a été publié, donc tout le monde le connaît.

En ce qui concerne les EFT-OISP, je voudrais dire que, d'abord, j'ai le sentiment – je m'en réjouis, donc prenez-le bien – que nous sommes au moins deux aux commandes, vous et moi. C'est une compétence ministérielle que je partage avec vous, avec grand plaisir. J'ajoute qu'il n'y a pas un seul texte, pas un arrêté, pas un décret, pas une ligne qui ne soit dûment concerté avec M. Mikolajczak et l'Interfédé. S'il y a bien un secteur où on écrit les décrets à deux mains, c'est bien celui-là et, si jamais, d'aventure, je prenais la moindre liberté par rapport à cette concertation, croyez-moi, il serait devant, ici, ou à mes côtés. Cependant, il y a la réalité budgétaire. Je vous rappelle quand même qu'en matière d'emploi, il n'y avait pas d'indexation. C'est cela qui est très difficile.

En fait, progressivement, pour assurer l'indexation de tous ces secteurs, MIRE, SAACE, EFT-OISP, que fait-on ? Vous voyez de plus en plus de crédits facultatifs disparaître qui étaient parfois utiles. En effet, un crédit facultatif, cela permettait parfois aussi de sauver une association qui n'avait pas tous les moyens, qui n'avait pas un agrément historique.

Je pense, par exemple, à « Envie d'avenir », dans la région liégeoise, qui donne des cours de français à des populations immigrées. Elle a eu un arrêté historique d'agrément qui ne coïncide absolument pas à son volume de stagiaires. Donc, chaque année, nous les portons à bout de bras par des subventions complémentaires, sur la base des crédits facultatifs. Néanmoins, à un moment donné, les crédits facultatifs vont disparaître et on aura des difficultés.

J'entends toujours, notamment – et c'est normal – dans la bouche de l'opposition : « il faut diminuer, il ne faut plus de crédits facultatifs ». Croyez-moi, cela sert, pour beaucoup de ministres, comme variable d'ajustement. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des dépenses que l'on peut discuter, mais en ce qui nous concerne, en matière d'emploi, notre liberté est quasiment nulle, elle se résume au fonds de réserve du FOREM, et encore, dans les balises que j'ai indiquées et qui sont quand même très serrées. Pour le reste, on peut prendre une initiative nouvelle pour 300, 400 ou 500 000 euros, pas plus. À l'exception bien sûr des centres de compétence que le gouvernement a délibérés sur base des propositions des comités de gestion.

Mme la Présidente. - S'il n'y a plus d'autres remarques, je propose de remercier Mme Raimarckers et M. Duchêne pour leur participation aux travaux de notre commission et pour toutes les observations qui permettent d'enrichir le débat et le travail parlementaire.

Vote

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur le projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences de M. le Ministre du Budget.

Le projet de décret est adopté par 7 voix contre 2.

Mme la Présidente. - La confiance est accordée à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE RALENTISSEMENT VOLONTAIRE, PAR LE MINISTRE, DE L'AVANCEMENT DE LA CITÉ DES MÉTIERS DE CHARLEROI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le ralentissement volontaire, par le ministre, de l'avancement de la Cité des Métiers de Charleroi ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, cette question, je l'avais déjà posée il y a 15 jours. Elle était inscrite, mais il n'est pas inintéressant de la poser quand même aujourd'hui parce que, entre les deux moments, on est passé de 20 millions d'euros à 30 millions d'euros.

On se bat ici de temps en temps pour cinq ou dix millions, 500 000 euros, 10 000 euros. Ici, boum ! En 15 jours, l'accord au sein du gouvernement, c'est de pouvoir augmenter l'enveloppe de dix millions d'euros et, il faut le dire, le dossier est un dossier qui est, certes, intéressant, soutenu par toutes les forces actives et vives de Charleroi. Maintenant, c'est enfin soutenu également, comme vous le dites, par notre serviteur, le ministre.

En plus, c'est un dossier dans lequel on travaille – c'est pour cela que je m'y étais intéressé – dans ce qu'on appelle le décloisonnement des réseaux. C'est suffisamment rare que pour le souligner. C'est un domaine qui n'est quand même pas toujours des plus faciles : l'enseignement qualifié et qualifiant.

Je trouve qu'il y a, là, un projet qui méritait, comme tout le monde le pensait, d'être soutenu. Cependant, que ce fut dur, Monsieur le Ministre !

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Allez, allez, comme vous dites, je ne sais pas ce qui se passe au gouvernement. En tout cas, je peux vous sortir plusieurs articles de presse.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Cela ne veut pas dire charrette, pourtant, il y a quelques jours encore, vous vouliez rencontrer tous les opérateurs locaux, bloquer le dossier parce que Jean-Marc Nollet était sorti au mois de mai et que cela vous avait chagriné qu'il sorte sur des compétences qui, pour partie, sont celles de Mme Simonet, pour partie les vôtres, mais pas uniquement.

Quand je lis ce que M. Magnette en a dit, à un moment donné, il vous a montré du doigt. Vous ne vous souvenez pas ? C'était le 9 juin, ce n'est pas loin, il a dit : « Si le cdH ne voulait pas continuer à soutenir ce dossier, ou ne pas le faire passer, ce serait pour moi un obstacle à leur participation à la prochaine majorité communale à Charleroi ».

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Alors, évidemment, quand il ont vu cela, on ne va pas jouer trop longtemps au rigolo parce qu'on va se faire sortir d'office, on n'aura même pas l'occasion de participer.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Non, je ne confonds pas. Je vous lis ce qui est dit. Je lis ce qui est dit par les uns et par les autres.

M. Nollet a continué à dire : « De toute façon, ce dossier passera, que cela plaise ou pas ». M. Furlan, qui a également mis sa petite pierre dans le dossier, a été d'un petit commentaire qui a été sympa, puisqu'il vient comme ministre de la ville : « C'est un beau métier, ministre de la ville. Il m'a permis de marier Jean-Marc Nollet et André Antoine, avec Marie-Dominique Simonet et Rudy Demotte comme témoins ». Le grand amour du gouvernement après s'être entre-déchirés sur ce dossier pour savoir qui porterait tout cela.

Voilà, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, si ma question a encore un intérêt aujourd'hui, c'est : qu'est-ce qui a fait que, en 15 jours, on passe de 20 à 30 millions d'euros ?

Tant mieux, j'ai vu qu'il y avait deux millions – on le sait déjà – pour le bâtiment des aumôniers qu'il faudra retravailler, aménager. Je pense qu'il en a effectivement besoin.

Comment expliquer cela ? Comment interprétez-vous le petit doigt du Ministre Magnette ? Vous vous en foutez ?

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

La caravane passe et les chiens aboient. Vous dites cela de M. Magnette ? Attention, vous êtes à peine revenu dans les grâces que vous allez en ressortir. Donnez-moi l'explication que vous voulez.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Oui, c'est vrai, mais on n'est pas au Fédéral, ici. Vous ne cessez de me le dire, donc je suppose que vous allez l'appliquer à vous-même.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est d'abord un très beau dossier qui relève non seulement des compétences de la Wallonie, mais également de celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous ne m'en voudrez pas de rappeler que les deux ministres concernés par ces compétences sont ma collègue Mme Simonet, au titre de l'enseignement, et votre serviteur, au titre de la formation professionnelle. Toute contribution supplémentaire ou complémentaire est la bienvenue. Je salue bien sûr l'initiative de M. Nollet de dégager des crédits pour les bâtiments scolaires et celle de M. Furlan au titre de la rénovation urbaine.

Encore faut-il savoir ce qu'on veut faire dans ce bâtiment ! S'agissait-il d'une opération patrimoniale ou d'un projet scolaire de formation lié à la recherche de l'excellence ? Délibérément, je suis dans la deuxième voie. J'ai indiqué – il n'y a pas de secret – au premier passage au gouvernement, que je voulais voir les partenaires pour savoir jusqu'où ils étaient prêts à s'engager, et pour faire quoi. Je m'y suis donc rendu, avec Mme Simonet. Nous avons passé une matinée – je tiens à votre disposition le reportage de Télé-Sambre qui l'atteste – pour voir les différents partenaires. Qu'avons-nous appris ? C'est simple, Monsieur Crucke : 40 000 m² à rénover pour 20 millions d'euros, je n'ai jamais vu cela. J'ai déjà fait des rénovations dans ma commune, mais 500 euros le mètre carré, en rénovation, ce n'est pas assez.

Deuxièmement, on allait avoir – et c'est en cela que c'est intéressant – un partage pédagogique entre l'Université du Travail et les aumôniers ; ce qui fait que les élèves, pour optimiser l'usage de l'équipement, passent de l'un à l'autre. Vous allez avoir un bâtiment complètement rénové – disons 21e siècle – et, de l'autre, les aumôniers du 19e siècle. Quel choc pour les étudiants, lorsqu'ils traversent la rue, de passer de l'un à l'autre. Il fallait dès lors qu'il y ait une démarche à l'égard des aumôniers en la matière.

Troisièmement, on n'avait pas invité l'IFAPME. Vous ne m'en voudrez pas, vous connaissez mon tempérament. Si l'on veut faire la Cité des métiers jusqu'à l'âge de 20 ans, l'IFAPME doit être dans les métiers manuels et techniques. Cela suppose aussi un certain nombre de coûts.

Quatrièmement, j'ai attiré l'attention de mes collègues, pour avoir été sur place, sur le fait qu'il y a un bâtiment Ferrer vide à côté. Le bâtiment de la chaufferie est vide également. C'était un gros bâtiment puisque, à l'époque, ils ont fait un bâtiment pour une chaufferie qui devait chauffer plusieurs bâtiments. Il y avait donc là un enjeu davantage de rénovation urbaine. Puis il fallait voir si la ville, la province, voire les fonds structurels, pouvaient intervenir. Ce ne sont quand même pas des questions impertinentes ! Voilà les questions que j'ai posées.

Comme je n'avais pas de réponse à mon premier gouvernement, je suis allé les chercher moi-même. J'ai dit au gouvernement – il ne faut pas chercher de midi à 14 heures – qu'avec 20 millions d'euros, c'est promettre quelque-chose qu'on ne pourra pas tenir. J'ai donc proposé que l'on passe à 30 millions d'euros et que, de surcroît, on s'émancipe de plusieurs opérateurs, pour n'avoir qu'un seul opérateur technique. J'ai donc proposé que ce soit IGRETEC, qui a toute l'aptitude technique – les bureaux d'étude et les modèles de financement – qui soit retenu pour mener à bien l'opération.

Je pense que l'on a maintenant deux voies de financement. Vingt plus dix ou 30, personnellement je défends les 30 dans un financement alimentant les travaux menés par IGRETEC, parce que j'ai des craintes que les normes des bâtiments scolaires s'adaptent en fonction du nombre d'élèves et des surfaces. Je ne suis pas sûr, pour être tout à fait franc avec vous, que la législation actuelle des bâtiments scolaires le permette. Si vous faites une Cité des métiers – c'est

ce que je disais au gouvernement – en référence à celle de Paris, vous devez faire une animation technique et technologique. Vous devez donner envie aux jeunes d'y aller, et pas simplement aux jeunes qui suivent les cours. Cela doit devenir la référence en la matière. Voilà ma réflexion. C'est pour cela que j'ai fait la proposition au gouvernement.

Le simple fait de reporter d'une semaine, c'est à dire de deux puisqu'il n'y a pas eu de gouvernement donne, dans le chef de certains chroniqueurs locaux, le sentiment que vous êtes totalement opposé à Charleroi. Or, je n'ai fait que mon métier, poser des questions, réunir des partenaires, leur faire partager un processus. C'est assez inédit.

Je vais aller plus loin, j'ai même dit au gouvernement que je souhaite qu'il y en ait d'autres ailleurs. Demain, si Liège, si Namur ou Mons – je parle des grosses villes – viennent avec des dossiers de cette nature-là, je suis toujours prêt à en discuter.

Voilà pourquoi d'aucuns m'ont prêté ce sentiment. J'ai l'habitude. On ne doit plus poser de question, il faudrait dire oui tout de suite. Ce n'est pas dans mon tempérament. Comme ministre du budget, il est de mon devoir de bien valider que ce qui est annoncé et promis soit financé, ce qui n'était pas le cas.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour les explications qui sont les siennes.

Je continue à penser que l'organe ministériel fait parfois prendre des risques aux dossiers les plus performants, parce que c'est un dossier performant. Vous l'avez rappelé *ab initio*, ce sont vos compétences et cela vous a chatouillé que d'autres communiquent sur vos compétences – M. Nollet, pour ne pas le citer, qui est pourtant de Charleroi, même s'il est originaire de Wallonie picarde et de Mouscron.

Disons que tout est bien qui finit bien. Cela a coûté dix millions d'euros en plus au budget wallon. Plutôt que 20, c'est 30 millions d'euros.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je n'ai pas dit que ce n'était pas nécessaire. Je vois bien qu'on est passés de 20 à 30.

Vous savez ce que disait Jean de la Fontaine : « Selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ». À mon avis, Charleroi a bien la chance d'être une grande commune, à laquelle beaucoup s'intéressent. Le prix de tout cela, c'est dix millions d'euros en plus. Bien investis, je n'en doute pas un seul instant.

La question qu'on peut quand même se poser, c'est : pourquoi n'y avait-on pas pensé avant alors qu'on avait déjà beaucoup écrit et débattu avant ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Alors, avec une nuance. J'ai oublié de le mentionner.

Mon intervention permet aussi de vendre un bâtiment du Forem, de récupérer la vente du bâtiment pour les amener là et, d'autre part, de mettre fin, le moment venu, à un bail que le Forem a souscrit sur un bâtiment. Cela va permettre, avec la valeur de loyer, de rembourser le capital, en partie.

Croyez-moi, dans ce dossier-là, celles et ceux qui m'ont chagriné, et très injustement, je ne demande pas de merci, mais leur discours aurait été beaucoup plus nuancé s'ils m'avaient entendu.

M. Crucke (MR). - En réalité, Madame la Présidente, étant dans les chiffres, quand j'aurai le détail de tous ces chiffres, je me ferai un plaisir de les lire et les décortiquer.

Je verrai bien comment certains auraient mieux fait de se taire plutôt que de parler, d'autres de parler plus donc de ne pas se taire. Finalement, tout le monde a parlé et le principal est de se dire que c'est Charleroi qui en bénéficie.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI POURSUIVENT DES ÉTUDES DE PLEIN EXERCICE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les demandeurs d'emploi qui poursuivent des études de plein

exercice ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous connaissez la procédure qui permet à des demandeurs d'emploi qui reprennent des études de plein exercice dans une profession en pénurie, à la fois de conserver les droits aux allocations de chômage, donc de refuser un emploi qui serait proposé dans cette période-là, et de ne plus être inscrits comme demandeurs d'emploi.

Je voulais savoir quel était le succès de cette mesure sur le plan wallon ? Est-ce que l'on a des statistiques en la matière qui permettent à la fois soit de parler de réussite, soit éventuellement d'un échec ou peut-être d'une information insuffisamment connue et distillée par le Forem, à la limite que par l'Onem ? Quelle est la lecture politique que vous faites de ce dossier ? On parlait tout à l'heure, des jeunes indépendants, de cette fibre de vouloir faire en sorte qu'un certain nombre de jeunes épousent la carrière d'indépendant.

Je pense qu'ici, on peut aussi avoir un certain nombre de jeunes qui, pour x raisons, n'ont pas poursuivis leurs études, les ont ratées, ont connu des moments difficiles dans la vie et pourraient, par ce biais-là, reprendre à la fois la voie du succès et, surtout, celui d'un métier qui ne trouve pas preneur.

Concernant ces métiers, comment définit-on cette liste ? Est-ce que la liste du Forem est identique à celle qui est reprise par l'Onem ou y a-t-il des différences entre les deux ? S'il y en a, lesquelles ?

J'ai lu que le délai pour pouvoir bénéficier de cette mesure était de deux ans à partir du moment où on a cessé, soit une formation initiale, soit l'apprentissage. Par les temps qui courent et sachant que, dans les métiers en pénurie, quand on parle de pénurie on est vraiment dans des pénuries qui sont immédiates et où l'offre d'emploi existe, est-ce que ce délai de deux ans correspond bien encore à la nécessité du marché ?

Je comprends la logique qui est de dire qu'il ne faut pas non plus que certains restent étudiants toute leur vie, ils ont à peine raté, ils ont connu soit l'échec de parcours, soit une erreur de parcours, et ils reprennent leurs études tout en pouvant bénéficier des allocations de chômage. Je comprends qu'il y a une limite qu'il ne faut pas franchir. En tout cas, il y a une raison à ce délai. Cependant, deux ans, vu le contexte actuel, cela me semble quand même beaucoup.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Évidemment, Madame la Présidente, notre cher collègue nous interroge, mais il y a la prérogative de l'Onem qui m'échappe complètement. Moi, je ne suis titulaire que du Forem et de la politique de l'emploi en Région wallonne.

Effectivement, l'Onem accorde des dispenses pour reprise d'études aux chômeurs complets indemnisés qui, à la date officielle du début de la première année scolaire ou académique du cycle d'études qui fait l'objet de la demande de dispense, ont terminé depuis deux ans au moins leurs études ou leur apprentissage.

En sus, M. Crucke, les demandeurs d'emploi doivent avoir bénéficié d'au moins 312 allocations, c'est-à-dire un an d'allocations, au cours de ces deux années. Mais – et j'en viens à votre assertion – ils peuvent bénéficier tout de suite de cette dispense si les études préparent à des professions pour lesquelles il existe une pénurie significative de main-d'oeuvre. Là, c'est immédiat. La liste des professions concernées est dressée annuellement par l'Onem. Il n'y a donc pas lieu de solliciter le Fédéral pour raccourcir le délais de deux ans requis pour une reprise d'études, s'il s'agit de métiers pour lesquels il existe une pénurie.

Les listes des métiers en pénurie de l'Onem est déduite d'une liste de métiers produite par le Forem sur la base de l'observation du taux de satisfaction des offres par rapport aux postes de 2011 et de la mise en rapport avec la réserve de main-d'oeuvre.

La liste des fonctions critiques du Forem, ce qui est différent des métiers en pénurie, est différente. Elle prend en compte le taux de satisfaction des offres en 2011 inférieures à 88%, ainsi que la durée de satisfaction pour trouver quelqu'un, en l'occurrence supérieure à 34 jours, en ne considérant que des métiers où on a au moins 20 offres sur l'année. Pour les métiers en pénurie, on regarde également si le rapport demandeurs d'emploi/postes sur l'année est inférieur à 1,5. En d'autres termes, on ne peut pas comparer les listes Onem avec la liste des fonctions critiques.

Notons aussi que les métiers de l'enseignement ne sont pas considérés par le Forem et l'Onem. Il faut donc consulter l'arrêter du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant aux statistiques relatives à la part de demandeurs d'emplois wallons ayant bénéficié d'une dispense pour

reprise d'études, ces données sont du ressort de l'Onem et je ne peux pas vous les fournir dans les délais retenus. Cependant, j'ai fait la demande suite à votre question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke pour sa réplique.

M. Crucke (MR). - Merci, Madame la Présidente. Je remercie le Ministre pour ses explications.

Je suis conscient effectivement qu'une partie de la réponse se trouve au Fédéral par rapport à l'Onem. Si j'ai posé la question, c'est parce que j'ai l'impression, je peux me tromper, que le Forem ne donne pas suffisamment l'information, qu'il n'y a pas une information suffisante au niveau du Forem par rapport à cette possibilité qui me semble être une possibilité intéressante. Seuls les chiffres que le l'Onem vous transmettra nous permettront de le savoir.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est tout l'intérêt de l'accompagnement personnalisé.

M. Crucke (MR). - Oui, effectivement.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Oui, parce que, si le jeune ou la personne concernée en fait la demande, l'accompagnateur va lui répondre que c'est possible moyennant ...

M. Crucke (MR). - Si ma question permet de sensibiliser plus les accompagnateurs aussi à la chose, tant mieux, et je suppose que, quand vous aurez les chiffres, vous me les ferez parvenir. Merci.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Bien sûr !

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA NÉCESSITÉ D'AUGMENTER LE TAUX D'EMPLOI DES FEMMES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la nécessité d'augmenter le taux d'emploi des femmes ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (P.S.). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les mesures d'austérité concernant les allocations de chômage touchent de manière plus violente les femmes. Si, déjà au niveau de la rémunération, l'égalité des genres est loin d'être une réalité, d'autres inégalités existent au niveau de l'embauche, au niveau du type de contrat. Souvent, ce sont des femmes qui occupent des postes précaires ou à temps partiel et, maintenant, c'est au niveau de la protection sociale, à savoir les allocations de chômage dégressives qu'une inégalité existante va probablement s'amplifier.

Rappelons que les femmes sont sur-représentées en matière de chômage de longue durée.

Permettez-moi de vous faire part d'une analyse que je viens de lire. Je cite : « L'idée de la réforme présentée comme complexe est très simple à comprendre. Plus longtemps une personne a travaillé, plus longtemps elle gardera ses allocations de chômage intactes. À l'inverse, les personnes comptant peu d'années de travail seront plus vite sanctionnées. Au total, presque la moitié des chômeurs sera touchée. Les dégâts seront immédiats pour les différentes catégories de chômeurs et plus violents encore pour les cohabitants qui sont majoritairement des femmes. Concrètement, les chefs de ménage verront une diminution de 12%, les isolés, une baisse de 17,5%, et les cohabitants – proportionnellement plus de femmes que d'hommes – seront les plus touchés. Leurs allocations diminueront donc de 41,5%, à 484 euros par mois ».

Sans parler des droits en matière d'allocations de pension ! Elle sera calculée sur la période de chômage et sur la base du droit minimum, et non plus sur base du dernier salaire perdu. On ne s'étonnera pas du fait que, à l'avenir, on aura davantage de travailleuses qui disposeront d'une pension inférieure à 1000 euros.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la question ? Confirmez-vous les analyses dont je vous ai fait part ? Ne devons-nous pas focaliser une partie plus importante de nos efforts en matière de politique d'emploi et de formation sur les risques que courent les femmes, lorsque les dispositifs des allocations dégressives de chômage seront en vigueur ? Et sensibiliser les jeunes femmes à opter pour des métiers qui leur donnent d'autres perspectives professionnelles que les métiers classiquement occupés par les travailleuses ?

Quelle politique mettrez-vous en place en matière de compatibilité entre vie familiale, qui se partage en principe entre le papa et la maman, et vies professionnelles de la maman et du papa ? Quelle politique mettrez-vous en place, concernant la gestion de la fin de carrière, afin d'éviter que celle-ci ne devienne synonyme d'appauvrissement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je vais répondre à M. Stoffels, Madame la Présidente et, sans vouloir du tout jouer finement sur les chiffres, je voudrais d'emblée largement nuancer le sentiment de sur-représentation de femmes dans le chômage de longue durée en Wallonie.

Par définition, le chômage de longue durée ou de très longue durée, englobe les demandeurs d'emplois inoccupés depuis plus de deux ans. Or, une répartition du nombre moyen des demandeurs d'emploi en 2011 montre une parité presque parfaite entre femmes et hommes, puisque les femmes sont à 50,1% et les hommes à 49,9%.

Donc, le sentiment que vous avez évoqué ne coïncide pas avec les chiffres, sauf pour trois catégories, et vous allez voir encore que les différences sont minimales :

- les inoccupés depuis moins de six mois : les femmes sont à 51,5 % et les hommes à 48,5% ;
- les inoccupés de six mois à un an : 50,5% contre 49,5% ;
- et les inoccupés depuis plus de cinq ans : 51,5% femmes et 48,5% hommes.

Ceci dit, nous devons bien veiller – c'est la volonté du gouvernement, et donc fatalement la mienne – de permettre, par différentes mesures, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Reconnaissons que ce n'est pas simple parce que l'on a encore beaucoup de travail dans une juste répartition des tâches éducatives et ménagères entre hommes et femmes. Il faut bien reconnaître qu'il y a encore du chemin à parcourir. Ce que nous avons fait à travers le Plan Marshall 2.vert, c'est renforcer la capacité d'accès des femmes à l'emploi par une série de mesures visant à accroître leur disponibilité. Je pense notamment au développement d'emplois dans les services d'aide aux personnes, notamment les personnes âgées qu'il faut parfois garder – c'est malheureusement souvent les femmes qui en ont la charge – et à l'augmentation des investissements dans les infrastructures d'accueil pour les secteurs de l'accueil de l'enfance et de l'aide aux personnes. Je vous rappelle les montants du Plan Marshall 2.vert : 297 millions d'euros en points APE et 125 millions d'euros pour les infrastructures, ce qui n'est quand même pas négligeable. Je vous renvoie aussi aux programmations de création de places ONE au travers des différents plans Cigogne, les dispositifs pour l'accueil d'enfants malades à domicile, pour l'accueil flexible et d'urgence, pour élargir les heures d'ouverture des structures d'accueil, notamment pour les pouponnières qui ouvrent plus tard et, enfin et surtout, pour un grand nombre de communes et d'écoles, c'est l'accueil extra-scolaire qui est en train de terriblement se professionnaliser mais qui, reconnaissons-le, ne se finance pas par la simple participation des parents. Les communes doivent intervenir et nous essayons d'être là au rendez-vous avec différentes formules : PTP ou encore APE à temps partiel.

Par ailleurs, une étude est menée pour le moment, Monsieur Stoffels, par l'IWEPS qui a pour but de déterminer dans quelle mesure tous ces APE permettent ou non d'améliorer la situation professionnelle des familles concernées. Nous aurons le résultat de l'étude pour la fin de cette année.

Enfin, j'octroie une subvention de 208 000 euros à l'Institut pour l'égalité des chances des femmes et hommes en vertu de l'accord de coopération du 23 janvier 2007 relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, une coordinatrice encadre les projets destinés à favoriser l'insertion socio-économique des femmes en difficulté, notamment en luttant contre les stéréotypes et en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Enfin, le Forem, dans l'analyse de métiers en pénurie, a décidé, et à juste titre, dans la nouvelle stratégie que j'ai mise sur pied, d'utiliser l'accompagnement personnalisé et les essais-métiers pour sensibiliser les femmes à des métiers jusqu'il y a peu réservés aux hommes. Un certain nombre de ces métiers pourraient parfaitement être occupés par des femmes. Nous avons d'ailleurs lancé toute une série d'actions de promotion de ces métiers. Je pense notamment au secteur de la construction où nous avons lancé différentes opérations avec la Confédération wallonne de la construction, intitulées « Femmes dans la construction ». On voit aujourd'hui des femmes couvreuses, par exemple, placeuses de panneaux photovoltaïques, ce que l'on ne voyait pas par le passé.

Il y a une démarche pour sensibiliser à ce type d'emplois et Agoria a fait de même au niveau des métiers d'informaticiens pour sensibiliser les femmes où nous considérons qu'elles étaient statistiquement trop peu présentes.

Vous constaterez que l'impression ne colle pas à la réalité mais cela ne nous empêche pas – et là, je vous rejoins – de mener à bien toute une série d'actions pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (P.S.). - Je remercie M. le Ministre pour les informations qu'il m'a données ainsi que pour les initiatives qu'il est en train de prendre ou qu'il a proposé au gouvernement d'entreprendre. Il a répondu surtout par rapport à la problématique du chômage de longue durée, mais je souhaiterais également avoir cette même information par rapport à la problématique du temps partiel et des contrats de gestion qui seraient plutôt à caractère précaire. J'ai quand même des doutes par rapport à l'ensemble des contrats qui peuvent exister et qui ne sont pas aussi attractifs que l'emploi classique. On retrouve quand même une proportion plus importante de femmes dans les temps partiels, par exemple, ou dans les contrats de travail de type précaire. Ce qui ne reste pas sans conséquence sur la différence entre hommes et femmes en ce qui concerne la protection sociale.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les aides à la promotion de l'emploi ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (P.S.). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'article 50 du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non-marchand, de l'enseignement et du secteur marchand prévoit que le gouvernement remet annuellement – et en tout cas avant le débat budgétaire – un rapport sur l'exécution dudit décret au Conseil régional wallon selon les modalités qu'il détermine.

Les rapports existant, vous comprendrez que leur contenu nous intéresse. Puis-je vous demander de nous communiquer le bilan APE, s'il existe, des années 2009 à 2010, année qui marque l'action de l'actuel gouvernement ? Puis-je également vous demander de nous communiquer les avis de la commission qui émet un avis sur le rapport déposé par le SPW et le Forem au mois de septembre de l'année N+1 et qui le communique au plus tard pour le 31 octobre au ministre, lequel le porte en approbation au gouvernement dans le mois de sa réception ?

Dans une note du gouvernement, je lis que le rapport annuel du SPW et du Forem pour 2010 vous ont été transmis en décembre 2011 et ont été examinés par la Commission interministérielle, le 20 décembre 2011. Qu'en a dit la Commission interministérielle ? Le dispositif remplit-il son rôle de façon suffisante ? N'est-il pas utile de réfléchir quant à l'objectif poursuivi par le dispositif et d'orienter vers des politiques visant à jouer plus le rôle de starter, de tremplin vers un emploi stable et de qualité ? Quitte à les faire s'accompagner de mesures de formation et de qualification, question de s'en servir pour l'employabilité du demandeur d'emploi indemnisé. Quitte aussi à accorder des points aux jeunes et à réserver un contingent de points APE aux jeunes qui ne pourront pas trouver d'emploi tant qu'ils n'auront pas un minimum d'expérience utile. Ce qui est un cercle infernal, car, ne trouvant pas d'emploi, ils ne peuvent pas accumuler les expériences utiles et, par manque d'expérience, ils ne trouveront pas d'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Le rapport présenté par le SPW et le Forem pour l'année 2010 porte de nombreux éléments satisfaisants. Primo, la progression constante du nombre de personnes occupées et du nombre d'équivalents temps plein. On est passé, depuis 2003, de 28 033 équivalents temps plein à 41 453 équivalents temps plein. Pour les personnes occupées, on est passé de 39 886 à 59 603 équivalents temps plein. Chaque année, le SPW constate une augmentation des demandes, et particulièrement des nouveaux projets. Qui dit nouveaux projets, dit nouveaux employeurs et, donc, nouvelles initiatives. C'est dire si la dynamique engendrée en matière d'emploi est importante à travers tous les secteurs. Les objectifs de remise à l'emploi sont vraiment rencontrés à travers des politiques nouvelles. Si les programmes de remise au travail des chômeurs ont coïncidé avec l'expansion des activités relevant des politiques fonctionnelles, l'accent, comme vous l'évoquez, est mis dorénavant sur les initiatives nouvelles, notamment les métiers nouveaux.

Si le nombre de points utilisés reste stable, c'est aussi dû, Monsieur Stoffels, ne tournons pas autour du pot, à la nécessité de juguler le budget dévolu aux APE qui, comme vous le savez, n'évolue plus depuis deux ans, sauf pour tenir compte de l'indexation et pour tenir compte de la dérive barémique, pour ne pas avoir une dépréciation dans le chef des employeurs ou des travailleurs. Je dois donc malheureusement m'efforcer de limiter l'octroi de points conformément au

maximum de points dévolus aux travailleurs demandeurs d'emploi d'un jour. C'est ce qu'on appelle la matrice de l'article 7 du décret, et ce, compte tenu de budgets disponibles.

Sous la précédente législature, mon prédécesseur avait le bonheur d'avoir des augmentations, chaque année, de 15 à 30 millions d'euros. Cela permettait d'accueillir beaucoup plus de projets ce dont, malheureusement, je ne dispose plus aujourd'hui.

Le fait que l'octroi de points se conjugue avec un minimum d'équivalent temps plein à engager amène aussi beaucoup d'organismes à recruter plus de personnes afin de bénéficier des fameuses exonérations de Sécurité sociale. Ces éléments ramènent la moyenne des points octroyés par secteur à six pour le non-marchand, huit pour le marchand, quatre pour les pouvoirs locaux et sept pour l'enseignement. Les pouvoirs locaux ont bien compris qu'il valait mieux mettre les points APE sur davantage de collaborateurs que de les concentrer sur certains puisque, agissant ainsi, ils diminuent la charge de sécurité sociale. En cela, nos communes n'ont fait qu'imiter les communes flamandes. Tôt ou tard, je crains qu'à un moment donné, il y ait une interpellation du Fédéral parce qu'il est privé de recettes en matière de Sécurité sociale. C'est, à mon avis, pour l'avenir et au niveau des pouvoirs locaux, un élément d'interrogation important.

La comparaison des données APE avec la population active en Région wallonne et les demandeurs d'emploi démontre que l'octroi des qualifications par sous-région a du sens et est en adéquation avec la population active et les niveaux de qualification des demandeurs d'emploi.

Par contre, la mesure dans le non-marchand profite plus aux femmes et progressivement plus aux travailleurs à temps plein. Si on peut se réjouir de l'augmentation du nombre de travailleurs âgés, il ne faut pas perdre de vue que les moins de 25 ans diminuent et que le niveau de qualification des personnes occupées augmente, ce qui ne correspond pas aux variables du marché de l'emploi. On me demande de plus en plus des APE qualifiés et de moins en moins des APE non qualifiés, voire des PTP. Du reste, le gouvernement a pu prendre une mesure d'économie puisque la plupart des secteurs hésitent à les utiliser du fait du niveau de qualification, du fait que c'est limité à deux ans et qu'il faut en outre leur procurer une formation. On a donc de plus en plus de tensions dans le chef des opérateurs qui ont des PTP pour les voir convertir en APE, ce qui pose aussi tout le problème de programmes de transition professionnelle, de permettre une première chance d'emploi et non pas de leur offrir définitivement un contrat à durée indéterminée.

En ce qui concerne le besoin de formation que vous évoquiez, je pense qu'il existe suffisamment d'opérateurs sur le terrain pour aider à la formation des demandeurs d'emploi et que ceux-ci sont suffisamment aidés. On a parlé des revalorisations, notamment, pour les EFT OISP et pour les CPAS. Encore faut-il bien sûr que l'employeur et son employé s'entendent sur la partie à prêter comme travailleur ou à réserver en matière de formation. On voit que pour les PTP, cela pose beaucoup de problèmes et qu'un certain nombre d'entre eux n'ont pas les formations pour le cinquième jour tel qu'il était prévu.

Nous allons de toute façon devoir réformer, Monsieur Stoffels, les APE marchands, puisque le régime que nous devons notifier à la Commission européenne arrive à expiration le 31 décembre. Je viendrai encore avant juillet au gouvernement avec un projet de décret pour revoir les APE marchands. Pour ce qui concerne les APE non-marchands et pouvoirs locaux, il ne devrait y avoir que des corrections à la marge puisque, là, nous n'avons pas la même pression de l'Union européenne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (P.S.). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et pour la sincérité de ses propos lorsqu'il s'est penché sur certaines analyses qui me font croire que les mesures de PRC, au nombre desquels figurent par exemple les points APE, sont quand même de plus en plus dénaturées par rapport à leur objectif initial qui est de donner une chance à ceux qui cherchent emploi, qui est de jouer une fonction de tremplin par rapport à l'embauche. C'est d'autant plus le cas, si le statut APE sert comme levier pour faire une série d'économies en termes de charges sociales.

Je n'ai rien à objecter, si cela permet d'embaucher des personnes en plus. Mais si c'est tout simplement pour réduire un certain nombre de dépenses sans qu'il y ait un effet sur l'embauche, cela risque évidemment de poser des difficultés parce que, comme vous le dites à juste titre, l'autorité fédérale disposant alors d'un manque en termes de recettes va pouvoir mettre en place moins de mesures. Et demain, ce sera notre cas parce qu'on aura moins de moyens pour mettre en place des mesures qui permettent d'embaucher des personnes qui, sans ce type de dispositif, n'auraient que très peu ou pas de chances en termes d'employabilité et de recherche d'un emploi sur le marché.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE RISQUE QUE L'EMPLOI N'OFFRE PAS TOUJOURS UNE PROTECTION SUFFISANTE CONTRE LA PAUVRETÉ »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le risque que l'emploi n'offre pas toujours une protection suffisante contre la pauvreté ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (P.S.). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, même s'il est établi que le chômage et l'inactivité engendrent un risque de pauvreté bien plus élevé que l'emploi, avoir un travail ne constitue pas toujours un rempart contre la pauvreté.

Les organisations qui luttent contre la pauvreté dressent le constat selon lequel le risque de pauvreté est plus faible chez les personnes actives que chez les personnes sans emploi, a fortiori si le nombre de personnes actives par ménage augmente. À cet égard, le chômage, essentiellement le chômage de longue durée et de très longue durée, est particulièrement problématique.

Même si notre système de Sécurité sociale a réussi à mieux protéger les ménages belges que dans d'autres États-membres de l'Union européenne, il n'empêche que l'augmentation de la pauvreté parmi les travailleurs actifs est en augmentation de façon significative.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous ces constats ? Quel est, actuellement, le nombre de travailleurs que l'on peut qualifier comme pauvres ?

Quelle est votre analyse de cette problématique ? Si nous ne sommes pas compétents pour négocier les salaires, son impact nous concerne dans la mesure où notre politique de l'emploi sera ou ne sera pas attractive suivant que le travailleur est correctement rémunéré ou non. Il s'agit d'une question qui porte à la fois sur l'insuffisance du revenu généré par le travail mais aussi sur les pièges à l'emploi, à savoir l'écart entre l'allocation et les autres avantages et le salaire minimum.

Dans quelle mesure le prochain transfert de compétences en matière d'emploi peut-il, selon vous, contribuer à trouver la réponse adéquate au problème soulevé ?

Dans quelle mesure le demandeur d'emploi inoccupé ne pourrait-il pas continuer à profiter d'une série d'avantages s'il trouve un emploi et qu'il dispose d'un salaire trop bas, question d'éviter que les pièges à l'emploi ne deviennent des pièges à l'embauche ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Monsieur le Député, il faut d'abord s'entendre sur la notion de pauvreté. De quoi s'agit-il ? Comment la cerner ?

Sont-ils aussi pauvres parce qu'ils exercent un emploi de niveau inférieur à leur qualification ? Il y a plusieurs éléments. Un rapport de la Commission européenne de décembre 2011 établit qu'il y a, en Belgique, 200 000 travailleurs pauvres, soit 4,4 puisqu'il y a 4 489 000 travailleurs en Belgique.

Si, par contre, je me réfère à une étude présentée par le FGTB, en avril 2008, le travailleur pauvre est celui qui n'arrive plus, malgré son salaire, à devenir propriétaire et à consommer des extras : voyages, sorties, cinéma.

Selon cette notion, l'étude de la FGTB conclut qu'il y aurait 20% de travailleurs faisant partie des catégories de personnes paupérisées. Si l'on envisage maintenant, troisième définition, la problématique selon le seuil de pauvreté, qui est fixé à 973 euros par mois pour une personne isolée et 2 044 euros pour les ménages composés de deux adultes et deux enfants, les dernières données disponibles 2010 font état de 15 % de la population vivant avec des revenus inférieurs à ceux énoncés. Parmi ces 15 %, une personne sur cinq travaille, ce qui veut donc dire à peu près 3 % de l'échantillon de travailleurs.

On ne serait pas loin des 4,4 % avancés par la Commission européenne.

Tout cela pour dire que la problématique existe, malheureusement, bel et bien – en cela vous avez raison – mais qu'il est difficile de correctement la cerner selon que l'on prend telle ou telle définition. Il ne faut pas oublier, bien sûr, vous l'avez vous-même mentionné, ce qu'on appelle communément les pièges à l'emploi, c'est-à-dire l'écart entre les

allocations sociales et les avantages y liés, et les salaires perçus qui peuvent aussi amener à des situations où les personnes gagnent moins en percevant un salaire qu'en percevant des allocations sociales.

Cependant, comme vous le précisez si bien dans votre question, tant la négociation des barèmes et des niveaux salariaux ne sont pas de ma responsabilité, mais de celle du Fédéral et elles le resteront après les transferts de compétence. Je ne peux vous dire plus que d'être particulièrement attentif, bien évidemment, à toutes les opportunités qui se présentent et c'est d'ailleurs pour cela que je me bats chaque fois au gouvernement pour que, pour tous les APE, il y ait indexation et dérive barémique. Parce que, si nous n'y prenons garde, en quelques années, eux-mêmes vont se retrouver en-dessous des seuils que je viens d'indiquer.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (P.S.). - Évidemment, il y a plusieurs approches par rapport aux notions de pauvreté. Il y en a une qui dit que : « Celui dont le revenu ne dépasse pas les 65 % du revenu médian serait considéré comme étant en-dessous du seuil de pauvreté », mais cette définition, à mon avis, n'a pas tenu compte de l'évolution du coût de la vie, dans la mesure où il y a un bon nombre de paramètres qui contribuent à ce que la vie d'aujourd'hui coûte nettement plus cher ; elle a évolué beaucoup plus rapidement que l'augmentation des salaires. Je me réfère à des études qui ont été faites par les organisations de consommateurs qui me disent clairement que le coût de l'énergie, par exemple, a augmenté pendant la période 2007 jusqu'à présent, quatre fois plus vite que les salaires et les revenus des travailleurs en même temps. Parler uniquement de 65 % de revenus médian, je le reconnais, c'est une notion qui doit être revue, parce qu'elle ne correspond pas à la notion de pauvreté telle qu'elle est vécue par bon nombre de ménages.

Est-ce qu'on ne va pas s'attaquer au problème parce qu'on ne parvient pas à se mettre d'accord sur une définition ? C'est quelque part assez difficile d'accepter, en tant que homme politique, qu'on serait là en train d'observer un certain nombre d'évolutions sociales, comme on les connaît tous, mais parce qu'il y aurait des divergences de vue entre les hommes et les femmes politiques, on ne s'attaquerait pas au problème qui est pourtant réel.

Je sais aussi que la Région wallonne n'est et ne sera pas compétente pour négocier le niveau des salaires, mais je sais qu'au cours de la législature passée, le Gouvernement wallon – bien sûr, c'était dans un autre contexte socio-économique et c'était encore avant la crise qui a éclaté en 2008 – avait pris une série de mesures permettant de reconforter quand même le pouvoir d'achat de ceux qui n'ont qu'un petit salaire ou qu'un petit revenu par rapport à l'évolution du coût de la vie.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « L'EMPLOI DES PLUS DE 55 ANS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'emploi des plus de 55 ans ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (P.S.). - Merci, Madame la Présidente. Au grand soulagement de certains collègues, cela va être ma dernière question aujourd'hui.

Il convient de pas confondre l'absence au travail et l'absence sur le marché du travail. Les plus de 55 ans ne sont pas très présents au travail dit-on : 38 % d'absence pendant le temps de travail et ne sont pas très présents non plus sur le marché du travail : le taux d'emploi de plus de 55 ans serait de 35 %.

Ces deux éléments doivent nous interpeller et nous devons œuvrer à la recherche d'une solution constructive. Convient-il d'y remédier par l'imposition de quotas ou en intervenant directement dans la gestion des ressources humaines d'une entreprise ? Voilà une question qui risquera probablement de nous occuper encore pendant un certain temps et peut-être aussi d'opposer les uns aux autres.

Quelles solutions, Monsieur le Ministre, envisagez-vous afin d'encourager, voire d'aider, les travailleurs âgés de 55 ans et plus d'être présents au travail et sur le marché du travail ?

Préparez-vous, notamment avec votre homologue du Fédéral, une politique concertée à l'égard de ce public-cible ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - La dérogation sur le

public des 55 ans et leur taux d'emploi m'interpelle au premier chef. Du reste, j'ai déjà fait plusieurs déclarations au niveau de la Wallonie à ce propos. Mais reconnaissons, Monsieur Stoffels, que cela renvoie d'abord à l'identification des groupes-cibles et la réduction des charges les concernant.

C'est une compétence qui appartient au Fédéral et j'ai interpellé, lors d'une rencontre bilatérale, Mme De Coninck. J'ai demandé, du reste, que le point soit mis en délibéré au niveau de la Conférence interministérielle de l'emploi. Que faisons-nous, qu'allons-nous faire tous ensemble pour les 50 et 55 ans et plus ?

Le Fédéral a déjà pris un certain nombre de mesures, vous le savez. C'est notamment le cas en termes de licenciement collectif, de respecter la pyramide d'âge, pour que ce ne soient pas toujours les aînés qui soient les principaux concernés.

Je ne dois pas vous cacher, vous la suivez comme moi, toute la discussion sur les prépensions, mais qui immanquablement, sauf circonstance particulière, amènera un allongement de la carrière professionnelle et donc, à repousser les prépensions.

Au-delà des mesures que le Fédéral pourrait prendre – et je voudrais qu'il le fasse – nous pourrions, nous, agir dans l'un ou l'autre secteur. C'est notamment le cas pour la réforme des APE où nous pourrions avoir un bonus de points, prioritaire aux personnes de plus de 50 ans, notamment, dans le cadre des premier, deuxième et troisième emploi pour rejoindre le dispositif fédéral qui, comme vous le savez, compte réduire les charges sur les trois premiers emplois.

Au-delà de cela, parce que j'attends aussi une contribution des partenaires sociaux, j'ai demandé au Forem d'étudier la question de la prise en charge, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, des plus de 50 ans, ce qui n'était pas prévu à l'origine et, surtout, le Conseil économique social de la Wallonie me fasse des propositions dans le cadre de nos compétences actuelles pour mieux soutenir l'emploi des plus de 50 ans, donc des plus de 55 ans. J'attends les propositions du Conseil économique et social wallon, semble-t-il, pour la fin de l'année, le temps qu'en leur seing, ils trouvent un accord entre le banc patronal et le banc syndical.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense, dernier point, que la formule que nous avons lancée à travers les SAS à travers le Plan Airbag pourrait aussi parfaitement convenir aux plus de 50 ans qui ont déjà engrangé une belle expérience professionnelle et qui pourraient, pourquoi pas, j'en ai eu plusieurs exemples, fonder leurs sociétés ou s'installer comme indépendant, même et y compris à plus de 50 ans.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (P.S.). - Je suis rassuré de savoir que le ministre a demandé au Conseil économique et social de se pencher sur la question et qu'il attend tout prochainement, lorsque les bancs patronaux et syndicaux se seront mis d'accord sur une formule, un rapport qui nous permette d'avoir quelques éclaircissements sur cette question.

J'apprends également, en discutant avec un certain nombre de patrons, que ce n'est généralement pas le niveau salarial qui est différent entre le jeune et l'agé de plus de 55 ans qui fait que le patron s'intéresse ou ne s'intéresse pas pour le travailleur âgé. Le travailleur âgé dispose d'une expérience professionnelle que le jeune n'a pas, mais qui, à l'inverse, dispose, en moyenne, d'un niveau de scolarité bien inférieur par rapport au niveau de scolarité du jeune et qui le handicape quelque part pour retrouver emploi à partir du moment où il l'a perdu. C'est un des grands paramètres par rapport auxquels nous devons être particulièrement sensibles.

Un deuxième problème concerne essentiellement les métiers pénibles ou dits pénibles. La disponibilité du travailleur, en termes de santé, est différente suivant qu'il est jeune, selon qu'il a déjà une certaine série d'années d'expérience derrière lui ou, en d'autres termes, qu'il a peut-être aussi été usé par une certaine série d'années de travail.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE PLAN FÉDÉRAL POUR L'EMPLOI QUI A DU PLOMB DANS L'AILE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le Plan fédéral pour l'emploi qui a du plomb dans l'aile ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons déjà discuté, en son temps, de ce fameux plan et des réactions qu'il avait suscitées.

Aujourd'hui, je vois que l'on parle purement et simplement de cacophonie. C'est la presse qui emploie le terme.

Lorsque nous en avons discuté, vous aviez défendu l'objectif, à savoir celui de réunir cette Conférence interministérielle des cinq ministres du travail qui n'avait plus été réunie depuis trois ans. On peut comprendre la logique. Cependant, si on peut comprendre la logique, il faut reconnaître aussi que certains semblent ne pas fonctionner dans une logique qui soit celle de la concertation ou, en tout cas, dans celle qui vise à optimiser la concertation. Mme la Ministre De Coninck, dont parlait M. Stoffels, n'a évidemment rien fait pour permettre de jouer dans un cercle de qualité. Sa déclaration sur les 10 000 stages alors que l'on est dans une compétence régionale fait craindre parfois la manière dont on envisage les compétences des uns et des autres et, surtout, la manière dont on envisage cette collaboration qui pourrait exister.

J'ai vu la déclaration, suite à la réunion du 20 juin dernier, de Monsieur le Ministre Muyters. J'ai cru comprendre qu'il y aurait encore une réunion le 17 juillet prochain. Ce n'est pas trop tard, si on sait que c'est le 21 juillet que doit être annoncé le plan de relance. C'est ce qu'on dit. Ce ne sera pas de trop que d'avoir deux réunions.

Lors de cette réunion du 20 juin, manifestement, il semble que vous n'ayez pas réussi – quand je dis « vous », c'est l'ensemble des cinq ministres – à faire un communiqué commun et les réactions se sont faites à la sortie de la réunion par une sorte de conférence de presse improvisée, puisqu'il n'y a pas eu de conférence de presse commune. M. Muyters, je le lis, a dit à la sortie de la réunion : « L'activation des demandeurs d'emploi est une compétence régionale et pas la moindre mesure du plan fédéral ne sera appliquée en Flandre, si elle ne relève pas de l'intérêt flamand et n'a pas obtenu l'aval du VDAB ».

La logique de M. Muyters est très claire : ce que le Fédéral peut faire est le complément de ce que la région peut faire, et pas l'inverse.

J'ai pu comprendre que M. Cerexhe et vous-même avez tenté de jouer un peu les médiateurs, avez essayé de calmer un peu la chose mais, en la matière, il faudrait que tout le monde soit sur la même longueur d'ondes pour que, réellement, il y ait une longueur d'ondes qui puisse être entendue et être efficace.

Mes questions, par rapport à tout cela, sont :

- l'ambiance a-t-elle été aussi dure que celle décrite ;
- dans une ambiance pareille, y a-t-il une possibilité, à vos yeux, d'accord possible encore ? Si oui, quels sont les paramètres dans lesquels l'accord pourrait exister ? Il faut bien concilier ce que disent les uns mais aussi ce que disent les autres ;
- le Forem a-t-il eu l'occasion d'analyser les propositions qui ont été faites ? Si oui, quelles sont les propositions qui ont été faites et sur quelles propositions le Forem a-t-il pu donner son avis ?;
- a-t-on un ordre du jour, cette fois-ci, plus précis de cette réunion qui doit se tenir ? J'ai envie de dire que chat échaudé craint l'eau froide, mais les ministres, qu'ils soient régionaux ou fédéraux, n'ont pas de temps à perdre dans ce que j'appellerais de la discussion qui ne fait que répéter ce qui a déjà été dit à l'extérieur.
- y a-t-il réellement une trame qui paraît intéressante et qui vaut la peine qu'on s'y attache, ou bien est-on en train d'amuser la galerie ? Dans ce cas, je pense effectivement qu'il y a autre chose à faire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - D'abord rappelons, Madame la Présidente, pour que les choses soient claires, que chacun des ministres vient, en principe, représenter un gouvernement, sinon dispose d'un mandat ou, tout au moins, fera couvrir ses propositions par les différents gouvernements.

Deuxièmement, moi, je veux remercier Benoît Cerexhe qui a eu l'excellente initiative de nous réunir. Ce n'était plus le cas depuis un certain temps, puisque le Fédéral était en affaires courantes, en gouvernement en constitution. Bref, de nombreux mois s'étaient écoulés sans que nous n'ayons jamais eu l'occasion de nous revoir. Benoît Cerexhe, qui préside la Conférence interministérielle, a bien fait.

Troisièmement, quelles que soient les tonalités, les commentaires des uns et des autres, chaque fois qu'une réunion aura lieu, j'irai. Je pars du principe qu'il ne faut louper – pardonnez-moi cette expression – aucune occasion de coordination. En effet, pour le demandeur d'emploi, vous savez, le plus important, c'est de retrouver du travail. Alors

que ce soit de l'initiative fédérale, régionale, peu lui importe. On voit aujourd'hui des travailleurs qui franchissent les limites linguistiques. Tout cela est beaucoup plus perméable qu'on ne l'imaginait et j'en veux pour preuve que, avec le Forem, le VDAB et Actiris, nous échangeons systématiquement nos offres d'emplois et toutes nos informations.

Que s'est-il passé ? Il ne faut pas tourner autour du pot.

Je pense qu'il y avait une certaine animosité anversoise qui fait que l'annonce de l'une n'a pas plu à l'autre. Moi, j'ai l'habitude de cela. Franchement, s'il faut commencer à grimper au mur parce que c'est annoncé dans la gazette avant que cela ne vienne au gouvernement, on ne s'en sort plus. Cela ne doit pas vous dispenser de la capacité de discuter le point et, peut-être même, à tort, d'être présenté comme quelqu'un qui s'y oppose déjà, simplement parce qu'on le discute. C'est cela, la dérive, aujourd'hui. On est dans un monde de communication, je n'ai pas de problème avec cela. Cependant, dès lors qu'un journal sort une idée d'un ministre, s'il y en a un autre qui dit : « J'aimerais pouvoir en discuter, c'est quand même collégial », surtout lorsque c'est dans les compétences qui vous concernent, vous avez encore des journalistes qui considèrent que votre intervention est malvenue. Il faut vivre avec cela, on ne va pas s'en plaindre.

Donc, au-delà de l'animosité anversoise, qu'y avait-il sur la table ? Premièrement, le Gouvernement fédéral – nous y sommes, Monsieur Crucke, puisque nous sommes ici entre partis MR, PS et cdH – a décidé de supprimer le win-win. C'est 300 millions d'euros d'économies. La question que j'ai donc posée - vous ne m'en voudrez pas – était de dire « Quelle est la politique que le Fédéral va mener en termes de réduction de charges ? », sachant que nous avons, nous, deux priorités : les plus de 50 ans – je viens de le dire à M. Stoffels – et les trois premiers emplois.

Mme De Coninck nous a répondu qu'effectivement, les trois premiers emplois emportaient un intérêt assez évident dans le chef de plusieurs partis du Gouvernement fédéral, sans qu'on ne l'ait décidé et que, pour la réduction de charges, elle ne pouvait pas encore se prononcer parce qu'elle ne savait pas de quel budget elle allait disposer. C'est le premier point.

Deuxième point, elle nous a confirmé sa volonté – je l'avais vue avant la réunion, parce que je prépare quand même les réunions et qu'elle m'avait d'ailleurs fait la courtoisie de venir à Namur – pour les 10 000 stages. Les 10 000 stages seraient payés par le Fédéral pour les six premiers mois. Je lui ai proposé que l'on articule ces stages avec les formations en alternance que je veux mener avec le Forem. En effet, dans notre plan à nous, c'est pour un an : quatre jours par semaine en entreprise et le cinquième dans les Centres de compétences sachant que, dans notre esprit, il ne s'agit pas d'un travailleur mais de quelqu'un qui est en formation. On ne parle donc pas en termes de « rémunération », on parle en termes de « rétribution ». Il fallait bien sûr compter sur ce que touchait la personne en question. Nous, on avait pensé aux moins de 30 ans, le Fédéral davantage aux moins de 27 ans, un peu la technique de Rosetta. On peut discuter de cela.

Ma thèse est évidemment de profiter de ces stages pour que les jeunes apprennent quelque chose. J'ai encore en tête – avec l'âge, on commence à avoir un peu d'expérience – les stages ONEm pour lesquels on a vu des personnes qui n'ont jamais fait que des photocopies, sans rien apprendre. Il faut donc être certain qu'il y a un volet au travers duquel la personne, le jeune, augmente ses compétences, accumule du savoir.

Mme De Coninck ne s'est pas opposée à la technique. Bien évidemment, il faut encore affiner techniquement, raison pour laquelle on doit se revoir le 17 juillet, et puis encore début septembre.

Le troisième sujet abordé est une modification de la commission paritaire pour les organismes émergeant à l'économie sociale pour lesquels se posaient des problèmes dans les trois régions. Une décision a été prise, à savoir la suspension de la participation à la commission paritaire concernée, pour en faire l'évaluation.

Voilà les trois ou quatre grands sujets qui ont été abordés. Qu'en est-il des réductions de charges ? Qu'en est-il des 10.000 stages en combinaison avec la formation en alternance, l'économie sociale et, de mémoire, il y avait encore un dernier sujet abordé, il me reviendra car il n'est pas dans mes notes, c'est le stage d'attente qui est porté maintenant à un an et pour lequel le Fédéral souhaiterait qu'il y ait au minimum trois contrôles d'entretiens. Nous avons répondu Flamands, Bruxellois et Wallons que nous n'avions pas les moyens de le faire, que, dès lors, si le Fédéral voulait l'imposer, il devait le financer. Nous sommes restés sur une page blanche avec Madame De Coninck parce que ce stage qualifié d'insertion, ce serait quand même un peu facile, avec tout le respect que je dois au Fédéral, qu'il vienne dire que ce n'est plus un stage d'attente, et que donc c'est un stage d'insertion donc vous devez activer le jeune nouvelle prescription sans le payer. D'ailleurs Madame Van Bockenstael a déjà fait ses calculs, cela nécessiterait, pour nous, des débours de plusieurs millions d'euros qui ne sont absolument pas budgétisés.

Mme la Présidente. - La parole est à Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie Monsieur le Ministre pour les informations données. Je pense effectivement qu'il a

été complet dans le dossier. Je peux vous suivre, Monsieur le Ministre, quand vous dites que, pour le demandeur d'emploi ce qui compte c'est de trouver un emploi, mais il ne faudrait pas non plus que ce type de réunion rende la lisibilité des mesures encore plus complexe qu'elle ne l'est parfois. Je pense que la manière dont les choses se sont faites en tout cas, dont on a communiqué – et c'est vrai que l'on vit dans un monde de communication, il faut faire avec et il est assez normal que sur des sujets aussi importants, on veuille savoir ce qui se dit ou ne se dit pas, mais je trouve quand même que les choses n'ont pas été faites de la manière la plus précise possible – c'est le seul regret et, finalement, c'est normal que vous prépariez le dossier, que vous vous voyez auparavant, c'est une bonne chose également, mais ce qui est ressorti de cette conférence interministérielle, c'est vraiment un désaccord quasiment complet sur la chose et donc je peux comprendre ...

(M. le Ministre Antoine s'exprime hors micro)

M. Crucke (MR). - Je peux comprendre effectivement ...;

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - ... complémentarité tandis que M. Meuters est plus dans une logique de concurrence. Nous ne sommes pas dupes, nous lisons la presse flamande aussi. Je crains malgré tout que, même au mois de septembre, l'élément anversoïse restera présent. Jusqu'au mois d'octobre il restera présent et après on verra bien si cela complexifie encore les choses ou pas, mais il est ce qu'il est et c'est pour cela que j'avais quelques réticences quand on a parlé ensemble de cette Conférence interministérielle. Je ne suis pas contre mais l'actualité est ce qu'elle est et l'on voit bien que, du côté flamand, tout est bon pour faire incident et, en la matière, il faut quand même que l'on arrive à se parler.

Enfin, j'ai quand même vachement l'impression, sans vouloir enfoncer plus qu'il ne faut Madame De Coninck, elle est assez grande pour se défendre elle-même, que, si elle n'est pas astreinte à réécrire la totalité de son plan. Si elle veut un jour que cela passe, il faudra qu'elle en écrive une bonne partie différemment, ce qui risque de prendre du temps.

Mme la Présidente. - La partie emploi est terminée.

QUESTION ORALE DE M. MAENE A M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE PLAN PISCINES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maene à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur le Plan piscines.

La parole est à M. Maene pour poser sa question.

M. Maene (P.S.). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, autant parler un peu de sport en fin de journée, après avoir vu passer le Tour de France à Namur. Cela étant, depuis l'entame de la législature, Monsieur le Ministre, vous avez lancé de multiples initiatives afin d'encourager la pratique du sport pour tous et également la pratique du sport de haut niveau.

Parmi ces projets, il y a le Plan piscines qui vise à favoriser la pratique de la natation à travers la rénovation de structures existantes mais également, le cas échéant, la construction de nouvelles infrastructures. Je voudrais savoir Monsieur le Ministre, où en sommes-nous au niveau de la consommation des crédits prévus pour soutenir cette action. Je pense que l'on parlait d'un montant de 50 millions d'euros.

Par ailleurs, j'ai été sollicité par le Collège de Beauraing qui me signalait, qu'ils gèrent actuellement une piscine qu'ils ont repris à la Communauté française qui n'avait plus les moyens de l'entretenir, qui en avait interdit l'accès au public et donc qui l'a laissée dans un état, cette infrastructure commence à avoir de l'âge. La ville de Beauraing a repris cette infrastructure et l'a réouverte au public, a fait pas mal de frais et a sollicité un subside pour permettre la rénovation.

La Communauté française n'a pas pu le rénover à défaut de subsides et a dit que ce n'est peut être pas plus mal qu'un pouvoir local se lance dans la reprise, gère cette infrastructure et sollicite des subsides.

Sur base de ce constat, une étude a été réalisée par l'INASEP qui est un service technique public et, sur base de ces conseils techniques ainsi que ceux de votre administration, la commune a décidé de scinder le programme de travaux en deux parties. Les grandes infrastructures qui touchent plus particulièrement la partie piscine et les petites infrastructures, recouvrant les travaux du hall omnisports.

La première partie est subsidiée dans le cadre du financement alternatif de 2009. Vous avez signé la promesse ferme d'adjudication en 2011, pour un montant de 1.132.360 euros. Les travaux repris dans le cadre de ce financement sont

actuellement en cours. Le seul problème est que, s'il n'y a pas de subside pour la deuxième partie, cela n'aura servi à rien de faire la première partie, puisque l'on va se retrouver confronté à une chose toute simple, on a prévu des nouvelles chaudières bois et ainsi de suite, économie d'énergie mais, si on ne prévoit pas un silo pour alimenter ces chaudières à bois, on va devoir tourner soit avec les anciennes chaudières, soit avec une nouvelle chaudière à mazout pour essayer de tenir le coup.

Si je m'exprime sur ce dossier, c'est que je suis le bourgmestre de Beauraing et également un parlementaire régional avant tout ici. Je voudrais simplement signaler que l'on peut sauter dans la Meuse ici devant et l'on pourra nager. Si on va un peu plus loin, c'est fini on ne nage plus nulle part entre le Parlement wallon et la France, jusqu'à Bouillon, il n'y a pas une piscine publique, sauf à Beauraing. C'est la seule qui subsiste dans le sud de la province et donc, je voudrais mettre cet élément en évidence parce que cette piscine concerne pas mal de communes du sud. Pas mal de gosses viennent nager dans cette piscine. On continue de la tenir en gestion et, quand on voit ce que cela coûte dans le budget d'une commune de moins de 10.000 habitants, je trouve que l'effort est particulièrement important et que l'on ne comprend pas pourquoi on n'a pas le suivi dans ce dossier.

Le dossier complet a été remis à votre administration en janvier 2011, l'Inspection des Finances a donné son visa en février 2011 et, depuis lors on est dans l'attente. J'ai hésité à venir avec les clés du hall omnisports et vous les remettre en disant moi je ne gère plus, Monsieur le Ministre, parce que je n'ai plus les moyens, je n'ai pas les moyens de le faire si on ne nous aide pas à faire cela correctement.

Alors, je vous rassure, je n'ai pas repris les clefs parce que je suis persuadé que l'on devrait recevoir incessamment, sous peu de bonnes nouvelles, peut-être aujourd'hui, mais je veux quand même vous dire que nous sommes très inquiets puisqu'on a droit, par certains conseillers communaux, de Beauraing notamment, à des annonces de subsides sur d'autres projets sportifs avec des montants importants. Est-ce que la natation, les piscines, est-ce que cela reste encore un des objectifs du ministre qui a cette matière en charge ? Et là est l'autre question que je vous pose, Monsieur le Ministre : est-ce que la réalisation de ce projet pourrait être mise en cause par la réalisation d'autres projets sur le territoire de la Commune de Beauraing ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine pour sa réponse.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Madame la Présidente, effectivement, j'avais annoncé, et je peux le dire à M. Maene, ma volonté de traiter prioritairement le dossier des piscines. Idéalement, j'aurais voulu pouvoir disposer des financements alternatifs mais, dès lors que j'ai émis l'idée au gouvernement, tout le monde a émis d'autres financements alternatifs, ce qui fait que j'ai refermé mon dossier et qu'il n'y en a pas eu d'autres. Mais il n'empêche, je veux rendre un hommage appuyé à Michel Devos, qui, avec son équipe, a parcouru les 94 piscines publiques, a établi un rapport circonstancié sur l'insalubrité, le manque de confort, le coût énergétique, les difficultés de traitement de l'eau et, pour faire bref, le coût pour les communes.

Nous avons donc aujourd'hui une monographie pour toutes les piscines publiques, ce qui n'avait jamais été réalisé. Je m'étais engagé devant le parlement à libérer 50 millions d'euros de crédit pour la législature. Vous me demandez où nous en sommes aujourd'hui. Nous sommes en juin 2012 et j'ai dépensé, si j'ose dire, 39 229 840 euros. Chaque fois qu'il y a un dossier piscine, j'ai d'ailleurs été ce vendredi à Ans, poser la première pierre avec Stéphane Moreau, d'une nouvelle piscine. Ce qui m'étonne, mais j'ai du mal à cerner le problème, c'est pourquoi on a distingué votre dossier en deux phases puisque, pour les dossiers piscines, vous aviez droit à un financement alternatif de maximum 2,5 millions d'euros. Or, ici, la promesse ferme qui m'a été soumise en mai 2011 portait sur 1 132 360 euros. J'ai été vérifier. Cela concernait les remplacements des installations sanitaires, les faux-plafonds, le système de ventilation, du gainage, sur un système de ventilation avec récupération de chaleur, remplacement de l'isolation, mise en place de bassins submersibles, révision de l'installation électrique, remplacement des appareils défectueux, mise en place de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau du bassin et l'eau sanitaire, restauration des plages.

C'est ce qui m'a été soumis. Après cela, on me parle d'un dossier de complexe sportif, pour lequel, du reste, vous avez reçu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, un premier emploi subventionné à 90 %, et le second à 75, parce que vous aviez une piscine.

Si le dossier « complexe » était lié intimement à la piscine – moi, je ne saurais pas le dire, je n'ai pas tous les détails du rapport – a lors, il aurait dû être dans les 2,5 millions d'euros puisque, si le dossier des 735, +1,130 million, vous étiez encore en dessous des deux millions. Donc, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi on ne vous a pas donné les 2,5 millions d'euros, et cela renvoie à mon prédécesseur, puisque je vais donner des exemples plus récents qui me concernent. La nouvelle piscine de Braine-le-Comte, on a donné 2,5 millions d'euros. La nouvelle piscine de Rebecq, mais malheureusement elle a eu des problèmes puisque le vélodrome s'est effondré, c'est 2,5 millions d'euros.

C'est chaque fois 2,5 millions au maximum. Si je prends Ans, qui est évidemment une commune un peu plus

importante que la vôtre en population, M. Moreau a un dossier de huit millions et demi, on a pris deux millions et demi. Donc, c'est pour vous dire que c'est la donne.

Ici, je vais demander – parce que le rapport pour lequel l'Inspection des Finances a marqué son accord, est un dossier qui est repris sous le vocable « complexe sportif », et non pas piscine.

J'entends de votre part qu'il s'agirait quand même d'éléments intimement liés à la piscine. C'est cela que j'ai vraiment du mal à comprendre. Non, il n'y a pas de limitation. Ce que j'essaie de faire, les crédits, même s'ils ont augmenté – et je remercie mes collègues de l'avoir accepté – sont de 35 millions par an puisqu'il y a la contribution aux financements alternatifs plus Francorchamps. J'ai des demandes pour à peu près 60 millions par an, pour être honnête et donc, il faut bien faire des choix.

Ce que je m'évertue de faire, c'est de respecter la proportion par province de population, pour éviter – ne me demandez pas de détails – qu'une province ait largement plus que son dû, ce qui, croyez-moi, est arrivé.

J'essaie donc de tenir compte de cet élément. Par exemple, pour la législature, la mienne si j'ose dire, pour la Province de Namur, j'ai octroyé pour 35 millions de subventions. J'essaie donc de tenir compte de ce pondérable province, pour que chacune des provinces ait plus ou moins son dû. Dès lors, je peux vous donner les répartitions en la matière.

Enfin, lorsque vous dites, pardonnez-moi, c'est vrai que vous avez une piscine qui est importante, notamment pour le milieu scolaire, mais ce n'est pas la seule pour laquelle nous sommes intervenus. Nous sommes aussi intervenus pour Chevetogne, qui est, il est vrai, dans un domaine provincial, mais nous sommes intervenus de manière très significative à la demande de la province.

Pour nous résumer, j'ai bien compris l'importance de ce dossier pour vous, pour la Ville de Beauraing, et aujourd'hui, nous avons terminé, puisque je travaille en quatre signatures par an – mars, juin, septembre – et puis, les queues de crédits. Pourquoi quatre ? Michel travaille en une fois, ainsi il avait une vue d'ensemble de tous les dossiers. C'était peut-être intéressant mais le problème était que cela retardait un grand nombre de travaux. Par exemple, les terrains synthétiques, ils ont besoin d'avoir les autorisations en mars et juin pour le faire pendant les vacances, avant la compétition.

Donc, je vais vérifier la nature du projet, en premier, puis si en fonction des crédits dévolus à la Province de Namur, il y a encore des moyens disponibles pour prendre le dossier cette année, très clairement, et si on peut le faire, on le fera. Sinon, ce sera au plus tard pour début 2013 puisque là, évidemment, on va retrouver un budget vierge.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Maene.

M. Maene (P.S.). - La Ville de Beauraing, la Commune de Beauraing, neuf mille habitants. Petite commune, je suis bien obligé de faire confiance à tous vos services, Monsieur le Ministre. Moi, je ne sais pas le faire. J'ai besoin

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je n'étais pas là.

M. Maene (P.S.). - J'ai besoin... Vous n'étiez pas loin... Parce que, l'année passée, quand vous êtes allé inaugurer une salle de ping-pong à Ciney, j'ai vu votre chef de cabinet, j'ai dit « attention, c'est bien gentil de venir m'annoncer ce subside, mais si je n'ai pas l'autre, cela ne sert à rien ». Je le lui ai dit très clairement.

Peut-être que parce que je suis un bourgmestre rural. On ne fait pas attention, c'est possible. Mais donc le problème n'est pas seulement sur la Ville de Beauraing, il y a des gosses de Dinant qui viennent nager à Beauraing, il y a des gosses de Bièvre qui viennent nager à Beauraing, toutes les écoles viennent chez nous.

Je ne sais pas ce qu'Infrasport a fait, mais à mon avis, ils n'avaient pas mal travaillé, et donc, on remplace tout ce qui est système de chauffage et ainsi de suite. On s'est dit alors qu'on est dans une région forestière, on met une nouvelle chaudière bois. On travaille donc sur une double infrastructure puisqu'il y a une piscine, une salle de sports mais tout cela est lié en un seul bâtiment. Il y avait tous les aménagements à faire, il y a les silos à faire pour alimenter cette nouvelle chaudière. Je pense qu'Infrasport travaille bien et on est bien obligé de leur faire confiance, mais on ne va pas comparer la piscine de Chevetogne à des piscines communales. Chevetogne fonctionne deux mois par an environ. Maintenant, il y a peut-être des gosses dedans, mais moi, si on a terminé les rénovations, j'aurai aussi des gosses dedans, malgré qu'il y en ait une autre de l'autre côté de la frontière.

Dans mon budget, quand on voit ce que j'ai investi, parce que c'est gentil de nous donner les deux emplois, effectivement mais je ne fonctionne pas avec deux emplois pour cela. J'ai été obligé de recruter toute une équipe.

J'arrive maintenant à des dépenses de l'ordre de 250 000 euros pour lesquelles j'ai dû faire des économies tout azimut dans mes budgets pour créer une équipe en permanence et cela me coûte 250 000 euros. J'ai pris cela dans mon budget ailleurs.

Il y a donc une vraie volonté d'avancer les choses, mais ici, je ne sais plus. Si on ne m'aide pas au niveau des infrastructures, c'est trop lourd pour nous.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Ce que je ne comprends pas, c'est que, sous la législature précédente, j'avais moi l'énergie et, chaque mois, on donnait un complément UREBA. Par exemple, pour le complexe sportif de Rouvroie, j'ai payé la partie UREBA. Systématiquement, nous avons un accord, M. Daerden et moi. Je ne comprends dès lors pas que ce dossier ne soit pas venu à l'époque. Rappelez-vous, nous avons des financements alternatifs UREBA. Mon collègue, M. Jean-Marc Nollet, a encore des crédits. Si vous prenez la Cité des métiers, le Ministre Nollet apporte, par UREBA, un million d'euros pour tout ce qui est chauffage.

Si vous êtes pressé, je vais m'en ouvrir auprès du Ministre Nollet. Parce que, si votre dossier est prêt, il peut aller tout de suite à l'UREBA.

M. Maene (P.S.). - Monsieur le Ministre, on a tout sollicité. Il y a probablement eu des tractations avec UREBA. Moi, je fais confiance à Infrasport. Personne ne me donne d'explication. Je vous écris et on ne me répond pas. On m'invite à écrire pour sensibiliser le ministre à ce dossier. Je suis prêt à fermer cette infrastructure. Je peux déjà vous dire qu'avec cet argent-là, je vais faire beaucoup d'heureux.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je ne comprends pas ce qui s'est passé en 2009. Systématiquement, l'énergie venait en appoint du sport. De toute façon, le Ministre Daerden pouvait aller jusqu'à 2,5 millions d'euros. Je ne comprends pas pourquoi ils vous ont proposé de scinder les travaux alors qu'il avait la capacité de le faire. Je ne sais si, techniquement, c'était prêt. J'ai bien, compris, à l'inverse – ne parlons plus du passé – le degré d'urgence de votre dossier.

M. Maene (P.S.). - Il y avait un accord initial. Il est apparu très rapidement que ce n'était pas possible de réaliser l'ouvrage. C'est tout. Ils m'ont dit : « Ne vous inquiétez pas, vous réintroduisez un dossier », ce qui a été fait.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - On fait des scissions de travaux lorsqu'on est en petite infrastructure – qui était jusqu'à 1,2 million d'euros. Imaginons que vous avez des travaux pour 1,8 million d'euros, on essaie de trouver 1,2 million d'euros maximum la première année et, la seconde, on complète. C'est ce qui explique qu'on est passé, cette année-ci, pour les petites infrastructures à 1,5 million d'euros. Mais dans les financements alternatifs, c'était 2,5 millions d'euros. Je ne comprends pas, mais je n'étais pas, à l'époque, au département des sports que le Ministre Daerden ne vous ait pas dit que vous aviez droit à 2,5 millions d'euros. Même à Mons, pour des travaux de 19 millions à la piscine, on a donné maximum 2,5 millions d'euros. Je mesure bien vos difficultés dès lors qu'on ne vous a pas donné les 2,5 millions d'euros. Je ne comprends pas qu'on vous ait amené à une scission des travaux.

M. Maene (P.S.). - Si j'avais su, je n'aurais jamais fait cela : je remettais tout cela à la communauté en les invitant à tirer leur plan. Je ne sais pas où on en serait maintenant.

Mme la Présidente. - La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 35 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Emmanuel Disabato, Ecolo

M. Claude Duchêne, Premier Auditeur Réviseur à la Cour des comptes

M. Claude Eerdeken, PS

Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS

M. Stéphane Hazée, Ecolo

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

M. Jean-Claude Maene, PS

M. Christian Noiret, Ecolo

Mme Anne-Cécile Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
AMEF	Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASA	Agence pour la sécurité alimentaire
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASE	Agence de Stimulation économique
AVEC	Association des centres d'abattage de volailles et du commerce d'importation et d'exportation de volailles des pays de la Communauté économique européenne
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CIF	Cellule d'informations financières
CIT	Conférence internationale du travail
CO2	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWAPE	Commission wallonne de régulation pour l'énergie
DE	Demandeur d'emploi
DEDA	Demandeur d'emploi demandeur d'allocation
DG	Direction générale
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DIV	Direction pour l'Immatriculation des Véhicules
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EFT-OISP	Entreprise de formation par le travail - Organisation d'insertion socioprofessionnelle
FADELS	Fonds d'amortissement des emprunts du logement social
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FIWAPAC	Société d'intérêt public, filiale de la SRIW
Forem	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GAL	Groupe paritaire « Aménagement des locaux »
ICN	Institut des comptes nationaux
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Interfédé	Interfédération des Organismes de Formation et d'Insertion Wallonie-Bruxelles
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KUL	Katholiek Universiteit Leuven
MES	Mécanisme européen de stabilité
MET	Ministère wallon de l'équipement et des transports
MIE	Marché intérieur de l'énergie
MIRE	Missions régionales pour l'emploi
NIV	Formation de remise à niveau
OIP	organismes d'intérêt public
ONEM	Office national de l'emploi
OWD	Office wallon des déchets
PER	Plan d'emploi rural
PIB	produit intérieur brut
PIVOT	base de données de Partage de l'Information pour la Valorisation de l'Offre Touristique
PMU	Pari mutuel urbain
PRC	Programme de résorption du chômage
PREST	Politique de la recherche scientifique et technique
PTP	programme de transition professionnelle
PwC	PricewaterhouseCoopers
SAS	Société par actions simplifiée
SCRI	société coopérative à responsabilité illimitée
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations SA
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SPF	services publics fédéraux
SPR	Secrétariat permanent de recrutement
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
TIC	Taxe industrielle compensatoire

TMC	taxe de mise en circulation
TS	Tourisme social
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCM	Union des Classes moyennes
UREBA	Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments
VA	Valeur ajoutée
VDAB	Vlaams Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding